

Le
Folklore
Brabançon

MARS 1963

N° 157

Notre couverture :

*Vers 1631 ce dessin a servi de frontispice à plusieurs ouvrages, dont celui
du père Famiano Strada s. j. dans son histoire romancée à la Tita Lise du
Bello Belgien.*

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tel. 13.07.50
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>In Memoriam</i> ...	5
<i>Le Lion belge et nos étendards, histoire millénaire, par Louis Ronkard</i> ...	7
<i>Marches d'Entre-Sambre-et-Meuse et d'ail- leurs, par Pierre Schroeder et Bernard Henry</i> ...	56
<i>Restauration de l'église N.-D. à Hamme- lez-Asse</i> ...	97
<i>Varia</i> ...	126
<i>Bibliographie</i> ...	133

MARS
1963

N° 157

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue en néerlandais

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

*Au sommaire du n° 157
de mars 1963 :*

Vier Feuwen Brussels Poppenspel,
par Antoine Demol.

De Broederschappen van O.-L.-Vrouw
van Halle en de Verering in andere landen,
par Dr G. Renson.

In het Teken van de Toteman,
par G. Callebaut.

En een ander over de Heilige Maria
van Oignies.

In Memoriam

Décidément la tragique fatalité s'acharne sur le Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant et la Commission du Folklore brabançon.

En quelques années nous avons eu à déplorer la perte d'hommes que nous aimions et qui avaient donné le meilleur d'eux-mêmes à notre Brabant.

Aujourd'hui nous sommes, une nouvelle fois, en deuil. Edgard Spaelant, notre président attentif, l'homme de cœur et de travail, qui avait sorti de la léthargie notre Service le 2 janvier 1957, n'est plus. Malade depuis de nombreux mois, il n'a pas voulu suivre les conseils de ses médecins. On peut dire de lui qu'il est mort véritablement à la tâche. C'est brutalement qu'il a été frappé, au volant de sa propre voiture, le dimanche 23 décembre 1962, terrassé par la maladie.

Edgard Spaelant était né à Anderlecht, le 25 août 1895. Il avait été élu, pour la première fois, au Conseil provincial en 1932. Il fut, successivement, rapporteur du budget en 1938, Président du Conseil provincial de 1945 à 1949, pour siéger ensuite au sein de la Députation permanente où il mit en évidence sa seule ambition : la promotion du Brabant dans tous les domaines et particulièrement dans les domaines des arts, de la littérature, des métiers d'art, du tourisme, du folklore.

Il avait été l'âme des deux grandes expositions organisées par notre Service en 1962 : l'exposition « Rubens diplomate » au château du Steen à Elewijt, et celle de « Ile de France-Brabant » qui déroula, avec le succès que l'on sait, ses fastes au château de Sceaux, près de Paris, d'abord, puis au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, ensuite.

La disparition d'Edgard Spaelant est une perte cruelle pour nous.

Nous réitérons ici à Madame Spaelant nos plus profondes condoléances.

* * *

Quelques jours à peine après la mort de notre président, un autre homme, qui nous était très cher, devait nous être ravi : Emile Gryson.

Emile Gryson, ce vieux Saint-Gillois, né cependant à Houthem-lez-Ypres, le 8 août 1881, fut avec Edgard Spaelant le promoteur de la renaissance du Service de Recherches Historiques et Folkloriques et c'est ainsi qu'il devint, en 1957, le vice-président de la Commission du Folklore brabançon. Il était entré au Conseil provincial en 1921 et fut député permanent de 1932 à 1958.

En reconnaissance des innombrables services qu'il avait rendus au Brabant pendant sa longue carrière, le Conseil provincial avait, en séance du 9 octobre 1958, adopté à l'unanimité une proposition lui accordant le titre de député permanent honoraire.

C'est un grand défenseur des traditions populaires qui disparaît, hélas, avec Emile Gryson.

M. D.



Le Lion belge et nos étendards histoire millénaire

par

Louis RONKARD



ES motifs ornementaux les plus usités dans nos monuments publics, gares, palais de justice, etc., ainsi que dans les fêtes et les expositions, consistent dans les blasons des neuf provinces. Or, le Lion figure dans huit blasons sur les neuf. D'où cela provient-il ?

Continuant notre examen dans les pays de Benelux, ou plus complètement dans le territoire de nos dix-sept Provinces d'autrefois, ces anciens Pays-Bas réunis par la dynastie de Bourgogne, c'est-à-dire Belgique, Hollande, Luxembourg, plus le Nord Français et le Pas-de-Calais, nous retrouvons presque partout le Lion comme emblème, soit dans treize anciennes provinces sur les dix-sept. Seuls l'Artois au Sud, Groningue au Nord, Anvers, Malines et Tournai, font exception.

A quoi attribuer ce fait, d'autant plus frappant que ce domaine héraldique du Lion cesse presque totalement dès que nous franchissons, au Sud, les anciennes provinces de Philippe le Bon et de Charles-Quint, tandis qu'à l'Est cette frontière est dépassée ?

Sans parler de la Gueldre, puisqu'elle fut une de nos provinces (et porte le Lion de Brabant couronné s/azur) et que l'un de ses quartiers demeura avec nous jusqu'à la Révolution Française, Juliers qui ne fut que peu ou pas des nôtres, a un lion semblable

à celui de Flandre, et des Cadets de Limbourg ont porté le blason de ce duché, avec brisure, jusqu'au duché de Berg, au-delà du Rhin.

Le Lion est de trois siècles au moins plus ancien que ne l'est, chez nous, la dynastie bourguignonne, celle de nos grands « rassembleurs de terres ». Il y a une aire lotharingienne du Lion. Dans mon enfance quand je circulais dans le hall de l'ancienne gare de Liège, j'étais intrigué par les nombreux lions qui blasonnaient les grands vitrages; je voulais savoir quelle parenté existait entre ces lions noir, jaune, rouge et même vert ou bleu. Sont-ils frères ou cousins ? Y a-t-il un ancêtre parmi eux ou en dehors d'eux ? Si c'est en somme le même Lion, pourquoi l'a-t-on habillé différemment ? Pourquoi lui a-t-on donné des fonds différents ? Pourquoi est-il coiffé d'une couronne à Namur, Limbourg et Luxembourg ? Pourquoi Limbourg et Luxembourg l'ont-ils gratifié d'une seconde queue

Voilà ce qu'ici, j'ai voulu mettre au clair, en remontant aux origines : pourquoi ce lion, sinon pour rappeler le texte de César : *Gallorum fortissimi sunt Belgae* ? Quoiqu'il en soit ici de ce texte, qui paraît une sorte de toile de fond, le lion se dresse en avant de celle-ci, *essentiellement le même* sous des atours divers, *personnifiant ainsi depuis des siècles l'unité fondamentale de nos pays*, qu'ils s'appellent successivement Belgique, Pays-Bas ou Benelux.

Ces témoins muets clament hautement la conscience nationale.

La Flandre elle-même, que les partages de Verdun ont mise dans la mouvance française, renonce aux couleurs de celle-ci (or et azur en gironné). Elle se rallie aux couleurs du Lothier (ou Brabant) en les inversant. Les *Klauwaerts*, les gens du peuple s'associant déjà ainsi au reste de la Belgique, union que développeront leurs comtes de la dynastie bourguignonne.

L'histoire des signes provinciaux et nationaux épouse l'histoire de la nation elle-même. Nous devons présenter cette histoire, l'origine et le sens, par la vie de l'ensemble qu'ils représentent, car les blasons sont des armes parlantes.

Il faut remonter assez haut dans les siècles qui précéderont les blasons et la science héraldique, si nous voulons trouver le fin mot. Pour cela, vu la pénurie de document strictement belges, il nous faudra projeter sur les obscurités de chez nous une lumière plus abondante venant plus ou moins d'à côté, c'est-à-dire

en employant le reflet de documents de l'Empire, autrement dit d'Allemagne-Italie.

Ce n'est pourtant pas traiter notre histoire « par la bande », car pendant plusieurs siècles l'Empire eut chez nous son Siège, sa capitale, Aix-la-Chapelle, et sa dynastie, celle des Carolingiens, qui ont de notre Austrasie, issus de notre sol, Landen, Herstal, Jupille, qu'ils n'ont jamais renié, même quand leur tige s'épanouit en Charlemagne, en l'Empereur Lothaire I^{er}, en Lothaire II qui donna son nom à notre pays, la Lotharingie, le Lothier, remplaçant ainsi celui de Francie centrale ou de « Vieille France » qui fut le sien (Kurth : la France et les Francs dans le langage du Haut-Moyen-Age. *Rev. des questions histor.* 1922).

Accolé à la France orientale, après le deuxième traité de Verdun, d'abord comme état distinct, ayant son chancelier propre, Radbod, Archevêque de Trèves (Parisot : le premier royaume de Lorraine) puis comme partie de cet Empire; notre Lothier fut à la tête de sa vie intellectuelle avec les Ecoles du Palais d'abord, puis avec celles de Saint-Barthélémy et de Saint-Lambert de Liège, et à la tête de sa vie politique avec Notger de Liège, le grand conseiller des Otton, avec Poppon de Deynze et Stavelot, et d'autres.

Les documents impériaux sont en bonne part lotharingiens, c'est-à-dire de nos territoires belges.

L'origine du Lion Héraldique dans nos régions, a été étudiée par :

- Menzinga : *Le Lion en Héraldique* (*Herold*, 1876 - p. 104);
Menzinga : *De Leuwengruppe an der Nordsee - Deutsche Herold*, 1883);
Grimm : *Der Leuw als Wapentier* - Hanovre, 1931;
J. Accas : *L'Armoirie du Lion de Flandre, sa légende et son origine*, dans *Mélanges*, Ch. Moeller. T. I - p. 451, 1914 (5 pages);
P.C. Boeren : *De Limburgsche Leeuw, Zyn oorsprong en verspreiding*, dans les publications de la Soc. Histor. et Archéolog. du Duché de Limbourg 8^e Maastricht Hollmann 1940.

Une étude d'ensemble a été réalisée en 1870, par J. Van der Maelen, dans les *Annales de l'Institut Paléontologique et Archéologique de Charleroi*.

Une esquisse générale a été présentée à l'Académie de Belgique en 1927 par l'Archiviste général, J. Cuvelier (*Mémoires de l'Acad.* 5 mai 1927 [23 p.]).

Précédemment, sur la fin de l'occupation allemande, en 1918, M. Em. Gevaert avait préparé son *Héraldique des Provinces Belges*, dont il étudie séparément chaque blason. L'ouvrage sortit des presses de M. Vromant, au moment du départ des Allemands. Il est aujourd'hui épuisé; 112 pages illustrées par le Fr. Fidèle-G.

Les Fêtes du Centenaire (1930) ont amené le Commandant de Gerlache (celui qui avait conduit son vaisseau, la *Belgica*, au premier hivernage dans l'Antarctique) à redire l'apparition du drapeau tricolore actuel en 1830 (*Revue belge*, 1930).

Plusieurs écrivains hollandais ont étudié les origines du pavillon rouge blanc bleu foncé. Je les cite dans mon appendice sur le *Lion du Comté de Hollande*.

Mais je dois une mention particulière à M. J.P.W. Smit, Archiviste à Bois-le-Duc. Il est Brabançon, comme M. Boeren est Limbourgeois. Il a donné dans ses *Legerwaggen uit den Aanvang van den 80 jn. oorlog* (Van Gorcum à Assen, 1938), une étude très fouillée et illustrée des étendards d'alors et surtout du ms De Gortner, de notre bibliothèque royale. Il a donné une étude des origines du Lion Brabançon.

L'ouvrage dont j'ai eu le plus à me servir pour les origines, est l'étude, minutieusement fouillée, en allemand par conséquent, de Gritzner. *Symbole und Wappen des alten Deutschen Reiches*, thèse, puis volume agrandi, publié à Leipzig, Teubner 1902. Je lui dois une partie notable de ma documentation.

Du côté français, les anciens étendards de la monarchie ont déjà fait jadis l'objet de travaux intéressants.

Citons Du Gange, *Glossarium* — Paris, 1850 — et avant lui, le P. Daniel — *Histoire de la Milice Française* — Amsterdam, 1724, 2 vol. 4° et son abrégé *Hôtel de Thou*, 1773, 2 vol. 80.

J'en omets pas mal d'autres, où prime manifestement sur l'histoire pure un souci partisan, politico-patriotique, ainsi le général de Linares qui voit le drapeau tricolore français (républicain) préfiguré dans les rosaces concentriques d'un vexillum à la mosaïque de droite du triclum du Latran !

Par contre, à l'époque où Henri V, c'est-à-dire le Duc de Bordeaux, Comte de Chambord, n'acceptait de rentrer en France que si l'on admettait son principe, la légitimité de la monarchie

des Bourbons, et son drapeau blanc, divers ouvrages ont paru, qui entendaient ne relever que de la critique historique, quels qu'en fussent les résultats, assez inattendus pour le drapeau blanc. Tel surtout l'ouvrage de Gaston Desjardins, ancien Chartiste.

Ceux qui désireront retrouver en France, une variété de drapeaux de régiments, analogue à ce qui se passait chez nous, seront abondamment servis par plus de 168 reproductions de ces étendards (1), tirés d'albums exécutés au XVIII^e siècle pour le Roi et qui quittèrent le Château de Versailles pour les Archives de Seine-et-Oise où elles sont encore, avec un tableau des pavillons maritimes français venu des mêmes origines. Le titre de l'ouvrage est : *Recherches sur les drapeaux français, à Paris 1874*, A. Morel, R. Bonaparte, 13.

De même époque est le volume du Comte de Bouillé : *Les Drapeaux français*, Paris, Dumaine, 1875.

Nous n'aurons à nous occuper d'eux qu'en relation avec la période carolingienne commune à nos deux pays, ainsi que pour comparer l'oriflamme de Saint-Denis au gonfannon liégeois de Saint-Lambert.

Pour la suite, tandis que les historiens étudient surtout manuscrits et monuments, j'ai dû interroger principalement les sceaux et les miniatures, les étendards, les blasons.

Ils m'ont redit que nous sommes un très vieux peuple, un peuple grand dans l'histoire, ayant ses traditions constantes. Parfois uni à d'autres peuples sous des souverains communs — comme c'était le cas pour d'autres, ainsi : Angleterre et Hanovre, Espagne et Naples, Pologne et Saxe, France et Navarre, etc... — il n'a pas eu à « sortir du tombeau » « après des siècles d'esclavage » (Oh ! Les métaphores heurtées de la Brabançonne !), car il n'a été conquis et traité comme tel que pendant les vingt ans qui courent de 1794 à 1814.

En outre, ces emblèmes, sceaux, étendards, armoiries présentent une filiation. J'ai étudié leur généalogie et ai rencontré, là aussi, ce sentiment de tradition.

(1) Un belge établi à Paris, l'artiste dramatique Crawey, a réalisé une importante collection de statuettes de soldats portant les uniformes et les drapeaux des régiments d'autrefois. *Plaisirs de France* de janv. 52 en a reproduit 64 en une page.

Bien mieux, dans l'emploi de ces symboles, parfois modestes, souvent éclatants d'une richesse et d'un art concentré, j'ai senti vibrer l'âme, non seulement des chefs, mais de la masse, comme on devine le sang qui circule sous la peau claire ou hâlée. Ces étendards m'ont redit les vertus de notre race, courage et fidélité. Il leur est même arrivé de crier clairement leur devise, comme celle de Malines : « in fide constans ! » fidèles à Dieu et au devoir, fidèles au « prince naturel » et au pays qu'il représente ; ou dans cette médaille frappée par les États en 1581 : « antiqua virtute et fide » : courageux et fidèles comme nos aïeux, devise qui est l'abrégé magnifique de toute notre histoire. Il arrivera d'ailleurs que, pénétrés de ces idées, de simples citoyens dressent spontanément ce sentiment comme un drapeau, et dressent ce drapeau lui-même face à l'étranger, comme ce fut le cas en 1830, et combien plus douloureusement en 1914, en 1939. Toute cette histoire est, par dessus tout, une histoire « d'honnêtes gens », honnêtes jusqu'à l'héroïsme quand il le fallait.

De ces emblèmes que nous employons ou rencontrons journellement, j'ai été heureux de signaler l'antiquité, qui s'allie à leur sens actuel et les rend plus vénérables. J'aurais donc pu intituler ces pages : « A la gloire du drapeau belge ».

*
* *

Dans mon récit, les phases de notre histoire se présentent en chapitres inégaux de dimension, car la documentation s'est rencontrée inégalement. Le champ des archives et autres souvenirs du passé est trop vaste pour que des découvertes ne s'y fassent pas souvent par occasion, par chance ; et l'on récolte plus un jour que l'autre, plus dans un domaine que dans un autre ; mes 88 ans me conseillent de ne pas attendre que ces lacunes soient comblées ; de plus jeunes auront, je l'espère, l'envie de remplir les vides, d'en modifier des énoncés que leurs découvertes montreraient inexacts. Je leur souhaite bonne chance.

Fil conducteur à travers cette étude.

Les anciens symboles romains (aigle, dragon, etc...) de forme plastique, et des signes nouveaux (croix) associés au vexillum, vont se reproduire sur le drap (drapeau) de celui-ci.

(1) Ou comme les héros de l'antiquité, — car nous sommes à la Renaissance.

Le petit fanion rouge (vexillum, gonfanon) employé comme instrument de tradition du pouvoir (inféodation) aux grands seigneurs, est aussi l'étendard de leur section de l'armée.

Les ducs, comtes, etc..., se distinguent entre eux, ainsi que leur armée, par l'adjonction de certains signes ou de marques particulières (exemple : Flandre ancien, gironné d'azur et d'or, chargé d'un écu de gueules).

Et ces (anciens) grands fonctionnaires de l'Etat, devenant par la féodalité de grands vassaux, des princes territoriaux héréditaires, trouvent dans ce gonfanon pourvu de marques caractéristiques leur symbole personnel, celui de leur dynastie, de leur Etat, signes qui passent sur leur sceau et (pourvus de leurs couleurs) sur leur Ecu, leurs « armes » ou armoiries.

Quelques dérivations principales :

- de gueules et d'or : Liège.
- de gueules et d'argent : Etendard à la Croix de l'Empire, Suisse, etc... ;
Etendard à fasces d'argent en Lothier, et ensuite blasons meublés (lion) en Brabant, Limbourg, Luxembourg.
- de sable et d'or : Prédominance dans l'Empire de l'autre symbole impérial ancien (aigle) et des couleurs adoptées pour lui (sable et or).
— en Brabant, Flandre, Hainaut, etc.
— Lion de Hollande.

Sous nos princes bourguignons, leur symbole dynastique (croix de Saint-André) usité dans chacune de nos provinces, devient, ainsi généralisé, pavillon national.

Le Lion aussi devient symbole national.

Pavillons maritimes brabançon, flamand ; celui-ci devient général sous les princes espagnols et autrichiens.

Drapeaux de régiments.

Crise du pavillon national : le pavillon autrichien imposé par Joseph II.

La cocarde brabançonne devient nationale.

Révolution brabançonne.

1815-1830.

PREHISTOIRE DE L'HERALDIQUE

Nous rechercherons donc ce qui, avant l'héraldique, a pu avoir avec elle quelque rapport, quelque similitude; car en Histoire pas plus que dans la nature, il n'y a de génération spontanée.

Or, à ces époques lointaines il existait des insignes et des bannières militaires. « Ces insignes généraux de l'armée consistaient en une représentation plastique portée au bout d'une lance, avec une étoffe carrée de couleur variable, étoffe souvent riche, suspendue en-dessous de l'insigne ».

Ce morceau de drap — d'où drapeau — pouvait devenir le principal de l'insigne. « Il reçut la représentation brodée du signe plastique qui le dominait ».

« Au cours du XII^e siècle on les appelait, en Italie, signa ou vexilla, et c'était le symbole qui assumait toute signification civile, militaire ou religieuse du groupe qui les suivait. »

« Par la suite, l'insigne et les couleurs en vinrent à orner différentes pièces de l'armure et spécialement l'écu (scutum : bouclier). Dès lors, le mot « armes » servit à la fois pour désigner les armes au sens originaire et les armes ou armoiries au sens héraldique. C'est dans la première moitié du XII^e siècle qu'on voit apparaître ce second sens. »

« Les figures qui ornaient les armes de ces groupes sont généralement les mêmes pour tout le groupe, puisque ce sont des signes permettant de distinguer ami d'ennemi dans les combats corps à corps qu'étaient alors les batailles. »

« Mais dans une armée, il y avait plusieurs étendards, l'un commun à toute l'armée, les autres pour chaque division de l'armée et dans ce cas le signe commun était peint ou brodé sur le casque ou sur le pennon de la lance ou sur l'extérieur de l'armure. »

Voilà comment, dans la grande Encyclopédie italienne (article Araldica - p. 926), M. G. Sabini décrit les bannières primitives et le passage de celles-ci aux blasons.

De ce résumé, l'étude qui va suivre nous permettra de vérifier l'exactitude. En même temps, nous suivrons les étapes historiques de la transformation des principaux signes utilisés dans notre Occident, spécialement le Lion, l'Aigle, la fleur de lys, la Croix, et occasionnellement quelques autres; bref, ceux qui par eux-mêmes

ou par leurs couleurs influencèrent nos étendards provinciaux et nationaux.

*
* *

Longtemps avant l'Héraldique, il y avait des Emblèmes.

Certains d'entre eux, même à des époques reculées, ont avec les nôtres des ressemblances troublantes. M. Godefroid Goosens, dans une étude remarquable non encore publiée, a produit un lion combattif d'un cylindre ceau mésopotamien du XXII^e siècle avant Jésus-Christ; et une aigle à deux têtes datant du XIV^e siècle avant notre ère. Auraient-ils quelque rapport avec nos insignes ?

Sans remonter si loin, commençons ce travail par les emblèmes usités dans la Rome antique, car une étude attentive a permis d'établir la continuation de leur forte influence sur les symboles militaires, préludes de l'Héraldique.

Dans la République Romaine, tandis qu'une main signalait le manipule (1) ou escadron de cavalerie, la légion et ses divisions appelées cohortes avaient comme insignes l'aigle, le dragon ou minotaure, le loup, le cheval, le sanglier. L'aigle primait.

Puis on prit l'habitude de ne porter au combat que l'aigle, les autres insignes demeurant au camp. Marius abandonna complètement ceux-ci, et à son second consulat il attribua l'aigle à la légion comme telle (Plin. Hist. Nat. X. 4). Cet usage se maintint sous l'Empire au témoignage de Tacite, vers 125, et d'Ammien Marcellin vers 360, et après 395 tant en Orient qu'en Occident (XX.V.I. et XXVI 2 sq. Leipzig 1835).

(Romanis aquilam legionibus C. Marius in secundo consulatu suo proprie ducavit. Erat et antea prima cum quattuor aliis; lupi minotauri equi aprique singulos ordines antebant; paucis ante annis sola aquila in aciem portati coepta est, reliqua in castris relinquebantur; Marius in totum ea abdicavit. Ex eo notatum, non fere legionis unquam hiberna esse castra, ubi aquilarum non sit jugum. [C./J. V. Müller - Handbuch der Klass. Altertumswissenschaft Bd 4 abt I (Munich 1873), pp. 231-4] et [Av. Domarzenski Die Fahnen un röm Heere, Wien 1885] [5 H. der Abhandl des archäolog. epigr. Seminäre an der univ. Wien].)

(1) Rappel de la hotte de foin, enseigne primitive de Romulus.



Enseigne au dragon, d'après un manuscrit de St-Gall — IX^e siècle.

Végèce, vers 390 (Epir Rei Milit. L. II c 6 et 17, Recension Lang. Leipzig 1869) dit que l'aigle est le principal insigne dans l'armée romaine et l'enseigne principale de toute la légion; pour le combat, chaque cohorte faisait porter un dragon par un draconaire. Enfin, les centuries ont chacune un vexillum sur lequel des lettres indiquaient à quelle cohorte chaque centurien appartenait et sa place dans la cohorte. L'ordre des insignes était le suivant : aigle, dragon, vexillum, flammes, aigrettes, plumets.

(Aquila est praecipuum signum in Romano exercitu et primum signum totius legionis, dracones per singulas cohortes a draconarius feruntur ad praelium; centuriones singula vexilla cohortium, ita ut ex qua cohorte vel quora esset centuria in illa vexillo litteris esset adscriptum. Id. L III cv — Muta signa sunt aquilae, dracones, vexilla, flammulae, iufae, pinnae.)

Nous retrouvons ces dragons encore usités et dépeints dans un manuscrit de Saint-Gall du IX^e siècle : C'était une œuvre plastique avec une longue queue en étoffe verte flottante (1).

Sur la colonne Trajane les Daces ont le Dragon comme enseigne (Brockhaus). A la tapisserie de Bayeux c'est le symbole des Normands, et par la suite des rois d'Angleterre.

« L'aigle d'airain, primitivement argentée pour être mieux aperçue de loin, puis dorée (sous l'Empire), tenait dans ses mains, un foudre en or, parfois aussi une couronne (dans les légions qui en furent honorées); d'autres marques d'honneur, les phalerae, disques en métal, ornés souvent de portraits impériaux, pouvaient être fixées à la hampe.

» Revenant aux usages d'avant Marius chaque légion adopta, en plus de l'aigle, devenu symbole général de l'Empire, un ou plusieurs emblèmes particuliers (divinité, animal) qui pouvaient servir de lien aux divers détachements. Sur 32 légions dont on connaît les signes particuliers, 9 ont le capricorne, 4 le sanglier, 1 l'éléphant, certaines, dans des régions marines, un vaisseau; 6 avaient le lion; la 4^e et la 16^e Flavia, 5^e Macedonica, 9^e Augusta, 13^e et 21^e Gemina.

» Le vexillum (ou petit velum) avait survécu à la suppression des enseignes par Marius. Il était attaché à une antenne suspendue

(1) On en retrouve un semblable, en métal, au sommet du Beffroi de Gand.

au bout d'une pique très haute, généralement en travers, parfois le long de la hampe. C'était une étoffe carrée ayant de 50 cm à 1 m de côté, généralement de couleur rouge d'où le nom de *rosseum*) avec de lourdes franges triangulaires en or (sous l'Empire). A côté pendaient des bandes terminées par une feuille de lierre en argent; on en compliqua l'arrangement quand il fallut distinguer les corps de cavalerie. Pour la même raison, on donna aux vexilla des couleurs différentes (Greg. de Naz. in Jul. I 75), spécialement le bleu de mer (*caerulea*) seul, ou associé au rouge (*bicolora*) ou argentea quand des feuilles de lierre en argent y sont suspendues; autrefois déjà en cas de « tumultus », un vexillum rouge placé sur la citadelle, à Rome, appelait les fantassins; le bleu appelait les cavaliers. » Telle était la situation sous l'Empire. (Daremberg et Saglio Dictionnaire des Antiqu. Rom. et Gr. 4^e Vol. I^{re} Partie pp. 1309 sq.)

L'Empire Chrétien plaça au-dessus de ces signes le labarum, monogramme du Christ. La croix restée objet d'horreur pour les païens, s'introduisit lentement, par une barre additionnelle.

Les enseignes militaires des légions de plus en plus peuplées d'étrangers appelés barbares, furent aussi les enseignes de ceux-ci en troupes auxiliaires (*auxilia*) et ne changèrent pas quand ces mêmes troupes germaniques furent les maîtres de l'Empire. Celles-ci leur donnèrent ainsi une survie qui nous les fera retrouver dans le haut moyen âge.

A fortiori continuèrent-elles dans l'Empire Romain d'Orient qui cependant les « orientalisa ».

En plus de son emploi militaire, l'aigle était aussi un symbole d'ordre civil, car il terminait le bâton ou sceptre consulaire; les empereurs cumulant titres et fonctions consulaires continuèrent d'en employer les insignes : ainsi, sur une pierre précieuse taillée représentant l'Empereur Auguste, gemme incorporée à cette croix dite de Lothaire, qui entra dans le trésor d'Aix-la-Chapelle sous Othon III. Cette représentation (et sceptre à l'aigle) se retrouve sur les monnaies d'Aurelius Probus (276-282), de Dioclétien (284-305), de Constance Chlore (292-306), de Galère (305-311), de Constantin (305-337) et de même en Orient : Tibère Constantin (574-584), Maurice Tibère (582-602), et sur un ivoire d'Anastase (491-518), où l'Empereur, en costume de consul, porte un sceptre terminé par un aigle. Cela nous rappelle que dans les statues le

représentant, Jupiter, père des dieux, est accompagné de l'aigle (d'après du Cange et les cabinets des monnaies de Berlin) (1).

Une sorte de continuation, purement nominale, de l'autorité impériale sur l'Occident se marque par la frappe des monnaies mérovingiennes de type et d'inscription byzantines; par des titres de Consul ou même de Patrice accordés au roi franc; en 754, c'est le Pape qui donne à Pépin le Bref ce titre purement honorifique.

Le royaume franc et spécialement les descendants de Pépin et d'Arnulf, ancêtres de Charlemagne, étaient entrés en relations de plus en plus intimes avec Rome et son évêque, le Pape, souverain en fait du duché de Rome vu l'éloignement et par suite l'inertie de l'Empereur fixé à Byzance.

Charles Martel avait, à Poitiers, éloigné d'Occident le danger musulman; vis-à-vis des Lombards qui cherchaient à dominer toute l'Italie, le Pape n'avait aucune envie de tenir le rôle de chapelain de la Cour, rôle que remplissait le Patriarche à Constantinople.

D'autre part, il avait rendu, à Pépin, le grand service de légitimer son accession et celle de sa famille au trône royal des Francs.

L'onction conférée au Roi à la manière de l'ancien testament par les évêques, puis par le Pape, venu en personne, avait créé entre ces deux pouvoirs, le Roi et la Papauté, une entente d'autant plus étroite que pour les populations germaniques la royauté, dans son origine, existait « par la grâce de Dieu ».

L'abandon au Pape de l'exarquat de Ravenne et des villes de la Pentapole dont les clefs furent déposées par Pépin le Bref sur le tombeau de Saint-Pierre, ne put que renforcer cette entente. Aussi, en 796, le Pape envoyait-il à Charlemagne le *gonfanon de la Ville de Rome* avec les clefs de la « confession » ou tombeau de Saint-Pierre. Nous ignorons le détail de cet étendard, dont le Carmen de Carolo Magno, parlant des étendards d'armée dit seulement : *vexilla levata coruscant* (vers 477 Mom. Germ. Hist. Script. II 402). Nous allons à des confusions dans l'autorité sur Rome et de même dans les interpénétrations de leurs symboles.

Il ne manquait que le titre impérial pour autoriser une domination analogue à celle de Rome antique, allant de la Grande-

(1) A.B. Conk : « Zeus » 2 band., Cambridge 1914-1925.

Il reste de ce moment historique un monument contemporain. Dans le triclinium du Palais de Latran, ce même Léon III (796-815) fit placer deux mosaïques : dans l'une, Saint-Pierre remer « aux deux moitiés de Dieu », le Pape et l'Empereur (comme dit Victor-Hugo), agenouillés devant lui, au Pape une deuxième



Vers 1631 ce dessin a servi de frontispice à plusieurs ouvrages, dont celui du père Famiano Strada s. j. dans son histoire romanesque à la Tite Live du Bello Belgien.

étoile, symbole de juridiction spirituelle, à *Charles un étendard*. — Pour autant qu'on puisse s'en rendre compte cet étendard est vert avec des anneaux rouges et blancs. Quant aux drapeaux d'armée de Charles, le *Carmen de Carolo Magno* dit seulement : *vexilla levata coruscant* (vers 477 d. Mon. Germ. Hist. Scriptores II 402). Ce gonfanon est-il *le droit et le devoir de protéger la Sainte Eglise* comme étaient censés l'avoir fait Constantin et Théodose ? L'imprécision qui est à la base de cette cérémonie brusquée existe aussi pour son symbole. Il semble bien que le second sens soit le vrai, mais ceci va nous montrer combien mêlés sont les deux concepts de souveraineté universelle et de protection de l'Eglise qui furent certainement ceux de Charlemagne. *Ce double but, domination suprême et protection de l'Eglise se manifestent mieux dans deux signes, également impériaux tous deux, l'un romain : l'aigle, l'autre chrétien : la croix.*

Jusqu'ici, nous avons suivi une opinion assez traditionnelle.

Mais une autre interprétation est proposée par Gust. Desjardins, op. cit.

Il existe au triclinium de Latran, une seconde mosaïque à qui l'on donne d'ordinaire comme titre « la Donation de Constantin » (au Pape). D'après Gustave Desjardins, celle-ci aurait pâti d'une soi-disante restauration au XVII^e siècle, sous l'influence du Cardinal Barberini (1) et d'une tendance (guelfe) à éliminer tout pouvoir direct de l'Empereur dans Rome. L'inscription *Constantinus* daterait de là, tandis que le nimbe carré, réservé aux vivants et la similitude du portrait avec celui (évidemment de Charlemagne) dans l'autre mosaïque et avec celui qui est à Sainte-Suzanne, militeraient pour une seconde représentation de Charlemagne. D'après cela, le premier tableau dirait la réhabilitation du Pape faussement accusé, qui reçoit une nouvelle étoile, et la remise de l'ordre dans la Ville dont Charles a reçu (du Pape Hadrien) le drapeau vert orné de roses (*vexillum urbis* ?), en même temps que les clefs de « la confession de Saint-Pierre ». Léon X fit exécuter pour les Stanze, par Raphaël, la double représentation de ces mêmes faits, alors que les mosaïques susdites n'avaient pas encore été endommagées.

(1) C'est aux « libertés grandes » prises avec les monuments antiques qu'est dû ce dicton : « quod non ficerant barbari ficerant Barberini. »

Cette discussion est secondaire pour nous. Même la seconde hypothèse serait encore plus favorable à notre thèse.

Le drapeau rouge serait plus nettement impérial d'origine, plus apparenté au *vexillum* antique, même au *labarum* de 313. Et avec la division des pouvoirs donnés par le Seigneur : pouvoir spirituel à saint Pierre, *pouvoir temporel à l'Empereur*, nous aurions pour celui-ci l'*inféodation suprême donnée par le Christ* à Charlemagne, et la tradition du pouvoir par le *vexillum orbis*. Le Pape Léon III illustre ainsi le texte de saint Paul « tout pouvoir vient de Dieu ». Les *drapelets rouges* (de l'Evangélaire d'Otton III au Dom d'Aix-la-Chapelle) qui sont l'insigne des ducs (lesquels sont aux deux côtés d'Otton III) *marqueraient à leur tour une dérivation de ce pouvoir venu de Dieu.*

Nos drapeaux nationaux en gardent un reflet.

Je ne prétends pas choisir entre ces témoignages augustes et antiques. C'est peut-être un insigne dérivé de ceux-là qui accompagnera la tradition de pouvoirs dérivés. De même, le gonfanon d'inféodation, que ce soit celui de Saint-Denis, de Saint-Lambert, ou d'autres, rappellerait l'origine lointaine mais divine, du pouvoir des princes féodaux. Ceci serait-il *une façon illustre de matérialiser cette parole et ce principe de saint Paul ?*

Il était nécessaire que nous nous étendions sur les origines de ses conceptions du pouvoir, pour mieux comprendre le sens de ces deux symboles, car *de leur développement historique*, sortiront pour une bonne part *les emblèmes nationaux de notre pays*. Ceux-ci emporteront ainsi *un rappel des plus grands événements du monde occidental antique.*

*
* *

Symbole et souvenir romain, *l'aigle* que nous allons trouver chez les Carolingiens, *est bien celle de la Rome des Césars*. Son origine païenne déplaira à certains écrivains ecclésiastiques (deux termes qui sont presque synonymes à cette époque-là); peut-être est-ce pour cela qu'on n'en trouve pas dans les documents strictement de l'époque d'indication formelle, et que nous devions la déduire de l'ensemble des textes et monuments. Pourtant Alcuin (*De partibus, regibus et sanctis Euboracensis ecclesiae* - Mon. Germ. Hist. Poetae lat. méd. aevi I 170) y fait allusion en parlant

des « victrices aquilae olympi ». Cette origine est plus formellement présentée par Ernold Nigellus (*Carmen in honor Ludov. Pii* p. II 476 sq.) quand il compare à l'aigle « armiger Jovis », la rapidité de Louis le Pieux luttant contre les Maures. Derrière ce texte nous entrevoyons l'aigle, roi des airs et attribut de Jupiter, père des dieux, cette aigle qui surmonte le sceptre du Jupiter de Phidias.

Sans doute Charles fut-il couronné selon le cérémonial antique « more antiquorum principum » (*Annales Regni Francorum* ad. ann. 801) mais à la Cour carolingienne on manquait de traditions et Byzance était hors d'atteinte, qui en eût facilité la copie. Mais il y avait à Ravenne des restes de cette restauration qu'avait tentée Théodoric. Charles fit transporter à Aix-la-Chapelle, et placer devant son palais, la statue équestre de Théodoric. Voulant imiter en Occident les splendeurs impériales d'Orient, Charles ne put que copier Ravenne, dernier chef-lieu des exarques de Byzance. Architectes et ouvriers, marbres et colonnes, partirent de là vers Aix, la nouvelle capitale du vieux pays franc, de la *Vieille France, chez nous* (Eginhard *Vita K.M.C.* 26). Le palais et la Chapelle de Charles furent le centre de l'idée impériale romaine et chrétienne. Là aussi furent transportés les insignes impériaux. Et une *aigle d'airain* fut placée au sommet du palais, du côté de l'Orient, nous disent les auteurs du X^e siècle (Thietmar, *chronicon*, vers 1015 - ed. Kurz 1889 - III p. 52 - et Richer de Saint-Remy (995-998) *Liv.* III c. 71).

En 978, l'Empereur en lutte contre le roi des Carolingiens (notre pays), tourna cette aigle vers l'ouest, vers nous.

Pépin le Bref avait employé pour son sceau une ancienne gemme. Charles se contenta d'y faire graver : « Christe protege Carolum imperatorem » ; et ce sceau servit à son fils, après lui.

La possession de Rome, lors du partage de 843 à Verdun, semble entraîner le titre impérial. Lothaire I suivra les traces de son père et de son aïeul. Un portrait de 840 dans la « Bible de Lothaire » le montre en costume byzantin avec la couronne et un long bâton d'or allant jusqu'à terre, entre un porte-glaive et un guerrier (Représ. par Bastard, *Peinture et ornem.* de Ms. Paris 1831-1848). Ce bâton est bien le *baculus* ou *virga* « Sceptrum nostrum quod pro significatione regiminis nostri aureum ferre solemus » du moine de Saint-Gall (*Gesta Karoli magni.* Mon. Germ. Hist. VI. 747).

De même, Charles II le Chauve, dans l'Évangélaire de Paris. Ce qui confirme les *Annales Fuldenses* pour 876 disant de Charles III le Gros, celui qui avait réuni l'Empire dans ses mains, mais pour peu de temps : *omnem enim consuetudinem Francorum contemnens Graecas Glorias optimas arbitrabatur* (Muhlbacher *Urkunde caroling.* p. 115 - Wien 1870). Il fut déposé à la diète de Tribur.

Ce sceau de Charles III le Gros le représente de profil avec lance et bouclier, comme était déjà le second sceau de son père Louis le Germanique ; mais cette fois *la lance a un drapelet*. De même en est-il pour son neveu Arnoul (de Carinthie) qui le remplaça ; les *Annales de Fulda* (continuation de Ratisbonne, p. 120 de l'édition Kurz de Hanovre 1891) parlent des *Signa Arnulfi manu praeferentis* *contra signa horribilis Normannorum* à la bataille de Louvain en 891.

Les écrivains vont d'ailleurs nous signaler les symboles impériaux : sceptre (*baculus, virga*), couronne et glaive, et enfin la sainte lance dont nous allons parler.

Henri I et Otton I le Grand en lutte contre les Hongrois arborent un ange : *hoc enim vocabulo effigieque signum maximum erat insignitum / penes quem victoria*. C'était l'étendard principal à côté des « *signa victricia* » des divisions d'armée. (Widukind *L. III* 435 et 458), mais Gritzner remarque que cet auteur, étant ecclésiastique, a peut-être transformé en ange une aigle éployée, car il regarde comme païen l'étendard des Saxons païens où l'aigle surmonte le lion et le dragon.

Retenons donc l'existence, dès les temps lointains des derniers carolingiens (Charles le Gros) et des Empereurs saxons (Otton III), d'un *vexillum rouge* : qui sert ordinairement d'instrument symbolique *de tradition du pouvoir aux ducs* : *Consuetudo est ut regna per gladium, provinciae per vexillum tradantur*.

On en suit l'emploi à travers plusieurs siècles.

De même à Ferrare, en 1453, et jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles.

Dans le *Rolandslied* du poète Conrad de Heidelberg (ins. du XII^e siècle) Charlemagne investit Roland de la Marche d'Espagne au moyen de l'Étendard (Ms. Palatin Germ. 112 à la bibl.

univ. de Heidelberg; (voir plus loin la tradition liégeoise du Gonfanon donné à Liège par Charlemagne).

Dans l'évangélaire donné par l'abbé Liurharius à Otton III (au trésor du Dom d'Aix-la-Chapelle), ce prince siège entre deux ducs porteurs de ce drapeau rouge, insigne de leur autorité.

Auprès de lui viendront le drapeau à la Croix, l'aigle, la bannière d'assaut (Sturmfahne).

En 1438, la Reformatio Sigismundi traite en 26 chapitres des drapeaux du Reich et des armes du roi élu.

- 1) Es ist ze wissen umb das wappen das er führen sol und was der adler an des Reichs baner bezeichnet und das Crutz das da enmitten aufrecht geführt sol werden.
- 2) Das ersten den Reiches Zeichen der adler in sinem gulden Veld bezeichnet got des herren des sunnen clar scheint.
- 3) Der adler bezeichnet.
- 4)
- 5) Das Crutz das mit dem Zeichen getragen wird bezeichnet die hohe Marte Christi.
- 6) Das dritt zeichen das zu der glungen seiten geführt sol werden ist plaw hymelfar, der grossen Tail getailt enmiten mit einem golden Strick, oben mir zwei Léonköpfen, unden mit einem.

Le drapeau ou vexillum rouge qui servait de signal pour engager la bataille (vexillum proponendum, dit César, avant la bataille de la Sambre (BG II) était encore en usage dans la marine anglaise; c'était un signe de défi.

Des marins en révolte contre l'amirauté britannique en 1798 hissèrent ce signe. C'est son premier emploi comme emblème révolutionnaire. (M. God. Goossens).

Après sa victoire au pont Milvius due à l'apparition du Labarum (monogramme du Christ) Constantin reconnut officiellement l'Eglise romaine. Sa mère, sainte Hélène, née à Trèves, capitale d'une Belgique plus étendue alors, acheta la vaste demeure du Sénateur Latéranus et la donna au Pape, saint Sylvestre. Cette

princesse belge fut la première logeuse de la papauté sortant à peine des catacombes, et ce fut saint Jean de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises du monde, mater et magistra, comme vient encore de le dire le pape Jean XXIII.

Longtemps après, c'est encore à des princes de chez nous, que s'adressa le Pape Léon III pour rester indépendant des Lombards. Ceux-ci vaincus furent internés à Liège, où les vieux plans de la ville situent leur demeure devant le grand portail de la cathédrale Saint-Lambert.

Charlemagne déposa les clefs, de Rome cette fois, sur la tombe de saint Pierre.

Il reste de ces faits un immortel souvenir.

Au tricinium du Latran subsistent les deux mosaïques de Léon III dont je parle ailleurs rappelant la confirmation céleste de ces donations.

Mille ans plus tard des fils de chez nous accoururent à Rome pour défendre cette donation faite par leurs princes de jadis, ce furent les Zouaves pontificaux.

Pour solder les frais de cette petite armée, le denier de saint Pierre fut fondé à Gand. Pendant plus de vingt-cinq ans Guillaume Verspyen en fit le rapport annuel.

En 1867 la contribution du diocèse de Liège s'élevait à 83.000 F. Cette somme en pièces d'or fut placée dans une bourse qu'un délégué vint déposer aux pieds de Pie IX, il fut annoncé au Pape par un autre Belge, Monseigneur de Mérode, pro-ministre des armes, par ces mots : Saint Père c'est un des gentilshommes des princes évêques de Liège qui vous apporte la contribution de son diocèse.

Pie IX prit un petit chapelet en argent et corail, le bénit et le donna à mon père, car c'était lui le délégué. De ce chapelet j'ai entouré ses doigts raidis par la mort et il l'a emporté dans sa tombe à Robermont.

L'ORIGINE DES COULEURS LIEGEOISES LE GONFANON DE SAINT-LAMBERT,

comparé à l'Oriflamme de Saint-Denis et à d'autres

Pour nos anciens historiens liégeois, c'était une opinion traditionnelle que le gonfanon de Saint-Lambert, emblème et palladium de l'Etat liégeois, avait une origine carolingienne et même romaine.

Une étude détaillée, entreprise sans idée préconçue, m'a permis de préciser cette conclusion. Je ne donne ici qu'un bref résumé de ce que j'ai exposé précédemment dans la Préhistoire de l'Héraldique (ce chapitre devant paraître séparément à Liège).

On peut suivre, en effet, à travers le haut moyen âge, la persistance et l'évolution de certaines enseignes militaires de la Rome des Césars.

Jadis Marius n'avait, des cinq emblèmes de la Légion, gardé que l'aigle, laissant toujours les autres au camp (loup, minotaure, cheval, sanglier).

Longtemps après, vers 390, Végèse nous signale qu'outre l'aigle attribuée à la Légion, des draconnaires portent devant chaque cohorte un dragon; une enseigne (vexillum) marque, pour chaque centurie, la cohorte à laquelle elle appartient et sa place dans celle-ci.

Le Dictionnaire de Daremberg et Saglio indique pour 32 légions, avec le nom de chacune, un emblème spécial tel que lion, sanglier, éléphant, vaisseau ou image de divinité, en plus, toujours de l'aigle. Un vexillum ou petit velum, flottait d'ordinaire en dessous de l'aigle. C'était un carré d'étoffe rouge (bleu pour certaines légions cantonnées en zones maritimes) de 50 cm à 1 mètre de côté, parfois suspendu à une petite vergue transversale, parfois attaché directement à la hampe. La forme offrait des différences que nous révèlent les monuments anciens (voir le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio - 4^e Volume, 1^{re} Partie, p. 1309 sq - et aussi Guhl et Koner, reproduits par l'Encyclopédie Britann.).

Tandis que les invasions des peuples germains encore frustes raréfient les indications qui nous sont parvenues pour l'Occident, la tradition romaine put se perpétuer dans l'empire romain d'Orient et en refluer sur nos régions.

Un manuscrit de Saint-Gall du IX^e siècle nous reproduit le dragon porté en avant d'un groupe de cavaliers.

Une aigle d'airain est placée, au IX^e siècle, sur le palais impérial d'Aix-la-Chapelle; les conquérants venus de l'Est, et plus tard de l'Ouest le tournent vers l'Ouest, puis la détournent vers l'Est (925), en marque de domination sur ce pays.

C'est un étendard que le Pape envoie au roi franc pour marquer sa domination sur toute l'Italie (796).

Au triclinium du Palais de Latran, deux mosaïques représentent, l'une, la remise par saint Pierre à Charlemagne d'un étendard, et au Pape Léon III (796-815) d'une seconde étoile; l'autre, la remise d'un autre étendard rouge par le Christ à un personnage (Constantin ? Charlemagne ? Ce destinataire est l'objet d'une controverse). Ce drapeau pourrait être la marque d'une « inféodation suprême » rappelant que toute autorité vient de Dieu, la temporelle pour l'Empereur, la spirituelle pour le Pape.

L'Evangélaire donné à Otton III par l'Abbé Liutharius (au trésor du Dom d'Aix-la-Chapelle) renferme une miniature où l'Empereur siège en majesté entre deux ducs porteurs du vexillum rouge, insigne de leur dignité, et drapeau essentiel de l'autorité du Duc dans sa section (Cunéus) d'armée impériale, laquelle deviendra l'armée ducale.

C'est par un drapelet de ce genre que se fera, pendant des siècles, la tradition officielle du pouvoir par le roi ou l'empereur aux grands feudataires, ducs ou comtes. On peut suivre cet usage jusqu'en 1414 pour des Princes-Evêques de Liège et de Wurzburg, des Comtes de Juliers-Gueldre, etc., plus tard encore pour d'autres. Le glaive est l'instrument de tradition des royaumes, le drapelet celui des provinces. « Consuetudo est ut regna per gladium, provinciae per vexillum tradantur. »

Des ornements y seront parfois ajoutés par la suite, tels que flammes (d'or : oriflammes) ou franges (d'or, à Liège, de sinople (vert) en Auvergne, etc.), mais aucune représentation proprement dite n'y figure, dit le poète Guiart.

Comme l'existence de cet emblème d'autorité suprême se retrouve dans les deux ou trois grandes divisions issues de l'Empire de Charlemagne, nous sommes fondés à lui attribuer une origine au moins carolingienne.

L'étude qui va suivre montrera que sa forme a varié au cours des âges. Comme le disait déjà, en 1721, le Père Daniel (*Histoire de la Milice Française*) « ces étendards n'étaient pas faits de matière incorruptible » et quand on devait remplacer le gonfanon usé, on le faisait selon l'usage du jour, de même qu'à l'époque gothique on n'aurait pas eu l'idée de restaurer ou compléter une cathédrale romane par une ajoute romane, style périmé, et remplacé par son perfectionnement (croyait-on); il en fut de même à la Renaissance. L'archéologie appliquée aux constructions date du XIX^e siècle; il en était sans doute de même pour les étendards.

D'autre part, certains ornements, d'origine religieuse ou autre, ont pu s'adjoindre puis s'incorporer à l'étendard. Un roi carolingien de Bourgogne avait placé au sommet de la hampe de son petit vexillum un clou de la Passion, ce qui fit une terminaison en Croix à cet étendard appelé « de la Sainte Lance ». Cet emblème fut pris et adopté par le roi carolingien de l'Est (l'Empire). *Cette croix étant reproduite en blanc sur le drapelet, celui-ci devint la caractéristique du Saint-Empire*, fut même appelé Saint-Empire tout court.

Ces deux couleurs, *rouge et blanche*, parurent à certain chroniqueur (Gerhob de Reichensperger) essentiellement impériales, puisque le Christ porta le manteau rouge chez Pilate, la robe blanche chez Hérode, symbolisme outré sans doute, mais qui veut affirmer que ce sont bien des couleurs impériales.

De là sortiront chez nous d'autres drapeaux, grâce à l'adjonction de signes différenciant entre eux les Ducs ou Comtes et leurs étendards d'armée.

Laissons de côté, pour le moment, ces signes lotharingiens et revenons au gonfanon d'inféodation proprement dit.

Voulant rechercher les origines du très ancien étendard de l'Etat liégeois je devais les comparer à celles d'autres bannières antiques.

On ne s'étonnera pas si je traite d'abord celles dont l'histoire est plus courte. Celle-ci éclairera l'autre, dont j'ai surtout à m'occuper, celle du gonfanon liégeois. Je m'attacherai donc d'abord à l'oriflamme de Saint-Denis.

N'oublions pas qu'à l'origine celui-ci n'était pas représentatif du Roi de France. Il ne l'est devenu que par suite d'une

occasion féodale. Primitivement c'était le drapeau d'un grand feudataire ecclésiastique, l'abbé de Saint-Denis près Paris.

De même faut-il nous défaire de certaines idées usuelles de nos jours. Étant par essence l'instrument de tradition du pouvoir, et la marque de celui-ci le gonfanon était unique; il était d'une importance extrême; on ne pouvait le multiplier ni le vulgariser.

La coutume de pavoiser au moyen de drapeaux nationaux est récente. Jadis cela était sévèrement interdit.

Enfin n'imaginons pas qu'il eût les vastes dimensions que prendront, bien plus tard, nos drapeaux. A nos anciens historiens qui ont encore vu le gonfanon il apparaît comme un « manipule de cavalerie » assez petit pour ne pas gêner le cavalier qui le portait. Ceux de la Renaissance furent frappés de sa ressemblance avec le vexillum romain représenté sur des monuments antiques.

On a longtemps prétendu que sous les Mérovingiens, la Chape bleue de Saint-Martin servait d'étendard national. Le Comte de Bouillé le dit encore en 1875, dans son livre « Les Drapeaux Français ». « Il s'avance beaucoup », dit Gust. Desjardins (*op cit*) lequel en fait bonne justice.

Sans doute, les rois se faisaient accompagner à la guerre, par des Chapelains portant la chape de Saint-Martin. Celle-ci était-elle bleue? couleur réservée aux « confesseurs »? D'autre part, l'Abbé de Saint-Martin avait une enseigne que le Comte d'Anjou devait lever contre tous ennemis, sauf le Roi de France. D'après le sceau du porte-enseigne en 1205 (sceau retrouvé par le P. Daniel), c'est un gonfanon à trois queues, qui ne ressemble aucunement à une chape. Que la couleur bleue fût réservée aux Confesseurs n'est pas un argument suffisant pour déclarer que ce gonfanon était bleu.

Quant à l'oriflamme rouge de Saint-Denis, Gustave Desjardins lui trouve une parenté avec celle de Charlemagne. Aussi, se demande-t-il si l'étendard de Charlemagne ne serait pas demeuré dans le Trésor de Saint-Denis.

Raoul de Presles n'affirme-t-il pas qu'il a vu, sur l'autel de Saint-Denis, deux bannières rouges, dont l'une était appelée la bannière Charlemagne. « Mais cet auteur est du XIV^e siècle, et tout le monde sait qu'à cette époque, c'était la coutume d'attribuer à Charlemagne tout ce qui n'était pas contemporain. » (Gust. Desjardins.) De même en était-il à Liège.

Le premier titre qui fasse mention de l'oriflamme de Saint-Denis est de 1124: c'est l'enseigne féodale de l'Abbaye de Saint-Denis, et le Comte du Vexin avait la charge de la porter en guerre. Elle était rouge (comme celle de Charlemagne, disions-nous, si nous voyons celle-ci dans la seconde mosaïque du Latran, citée par nous).

L'association des deux drapeaux, qui ne peut s'expliquer par les faits, est venue de la légende. C'est l'épopée, surtout la Chanson de Roland (que l'on chantait avant les batailles), qui a conservé dans les souvenirs populaires, sous le nom d'oriflamme, l'étendard suprême du grand Empereur. Et Desjardins cite à ce propos, divers textes.

D'après un sceau de Guillaume le Conquérant, contemporain du plus ancien texte connu du poème carolingien, nous avons là un gonfanon de 1069).

Pour l'oriflamme de Saint-Denis, la plus ancienne représentation, et la seule qui ait un caractère d'authenticité, est celle que nous ont conservé les vitraux de la Cathédrale de Chartres (dans le transept méridional). (Description par l'abbé Balteau - Chartres 1850 - p. 208.)

C'est un gonfanon rouge, porté par Henri, Maréchal de France, Sire d'Argentan et du Mez, chevalier. Gaignières (t. I, p. 90, B.N.) publie un sceau de ce Seigneur, sceau qu'il a trouvé au bas d'une charte de 1263. Cet étendard a cinq queues, le reste comme celui de Guillaume le Conquérant. C'est sans doute celui qui a succédé au gonfanon demeuré entre les mains des Sarrazins, au combat de Mansourah.

Il a été pris lui-même, par les Flamands, à Mons-en-Puelle en 1304.

La chronique de Flandre, en 1346 (bataille de Cassel) dit : « Messire Miles de Noyers était monté sur un grand destrier, couvert de hauberge et tenait en sa main une lance à quoi l'oriflamme était attachée, d'un vermeil samict, à guise de gonfanon à trois queues et avait entour houpes de soie verte ».

En 1534, elle était dans le trésor de l'Abbaye de Saint-Denis : « Estendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu, en façon d'un gonfanon, fort caduque, enveloppé autour d'un baton couvert d'un cuivre doré, et un fer longuet et aigu au bout ».

L'oriflamme de 1534 n'ayant que deux queues, n'est plus la même que celle du temps de Philippe de Valois qui déjà n'existerait plus au XIV^e siècle. Dans le ms. de Froissart à Louis de Bruges, l'enseigne de Saint-Denis n'a jamais que deux pointes. Comme le dit le P. Daniel (Histoire de la Milice Française, Paris 1721, t. I, p. 500), cet étendard n'était pas fait de matière incorruptible, et il s'usait comme les autres.

En résumé, on connaît trois variantes de l'oriflamme, l'une a cinq queues au XIII^e siècle, l'autre en a trois au XIV^e siècle, la dernière deux aux XV^e - XVI^e siècles. Sous Henri IV, on la vit encore.

Elle avait été arborée par un Roi de France, en 1124. Louis-le-Gros, dans une Charte de 1124, déclare qu'il est allé la chercher, à Saint-Denis, en qualité de représentant du Comte du Vexin, porte-enseigne de cette abbaye.

Le cérémonial de la levée de l'oriflamme était auguste : les reliques de saint Denis étaient exposées sur l'autel de l'Eglise abbatiale (à partir du XIV^e siècle, on y mit aussi celles de saint Louis); le Roi venait, sans chaperon et sans ceinture, se prosterner devant elles. Après qu'il leur avait rendu cet hommage, l'Abbé prenait sur l'autel l'oriflamme, pliée sous les corporaux (qui avaient touché l'hostie) et la lui présentait. Le roi la recevait et la remettait à un chevalier renommé pour sa bravoure. Il le baisait sur la bouche et lui faisait prier : « Vous jurés et promettés sur le précieux corps Jhesuscris sacré à présent, et sur le corps de Mgr saint Denis et de ses compagnons que loyalement en votre personne tendrés et gouvernerés l'oriflamme du Roi, nostre syre, qui cy est, à l'honneur et profit de lui et de son royaume. Et pour doubte de mort ni d'autre aventure qui puisse a venir ne la delaisserés, et ferés partout votre devoir comme bon et loyal chevalier doit faire envers son souverain et droicturier seigneur » (tiré d'un ms du XV^e siècle, par Du Cange).

Dans le ms, on voit au-dessus de cette formule, une miniature qui montre le roi assis; à côté de lui, un évêque tient un ciboire. Agenouillé devant le roi et tête nue, un chevalier armé de toutes pièces, porte l'oriflamme. C'est un étendard rouge à deux pointes; semé de soleils d'or, qui est plutôt une enseigne à la devise de Charles VI, qu'une oriflamme.

Le 30 août 1465, Louis XI l'ayant fait venir par l'Archevêque d'Albi, abbé commend, de Saint-Martin, la reçut après

avoir ouï la messe au Val des Ecoliers; — il allait combattre « les Bourguignons » (notre pays). Mais n'était-ce pas un étendard rouge semé de soleils et d'étoiles que le ms de Dupuy donne comme étant l'oriflamme ?

Le Chevalier tenant l'oriflamme avec les marques du plus grand respect, la donnait à baiser aux hommes de guerre présents. Puis, il la suspendait à son cou et marchait ainsi devant le roi, jusqu'à ce qu'on fût devant l'ennemi. Sur le champ de toute bataille, il l'arborait au bout de sa lance et prenait la tête de l'armée. Galland, Du Conge et les historiens de l'abbaye de Saint-Denis fixent à 1415, la dernière levée de l'oriflamme (1).

On l'appelait l'oriflamme, à cause des flammes ou étoiles d'or dont elle était parsemée. D'autre part, elle est ainsi décrite par un poète du XII^e siècle, Guillaume Guiart :

« une bannière
aucun foi plus forte que guimple
de cendal renjoyans et simple
sans portraicture d'aucune affaire. »

(le cendal est une sorte de taffetas de soie) — (Cité par Em. van den Bussche dans la Revue « La Flandre » (1881) T. XII, p. 181 - Bruges, Daveluy).

Son origine pourrait peut-être s'éclairer par comparaison avec des choses de chez nous.

Cette appellation de Chape de Saint-Denis ne viendrait-elle pas d'une confusion populaire (due à la forme et à la couleur) entre l'ornement liturgique employé pour l'office religieux de Saint-Denis, martyr, d'une part, et, d'autre part, une bannière antique d'inféodation dont le sens premier aurait été oublié ?

*
* *

Remplaçons saint Denis par saint Lambert, martyr lui aussi; et le Comte du Vexin avoué de Saint-Denis par le Sire d'Aigremont avoué de Hesbaye, et nous avons devant nous le gonfanon

(1) Philippe de Hurgues, dans son voyage à Liège, etc., signale que l'on attribuait au gonfanon une origine romaine.

de Saint-Lambert, étendard et Palladium de la Principauté de Liège.

Une légende prétendait qu'il avait été donné à Liège par Charlemagne, venu de sa double résidence de Herstal-Jupille, assister aux fêtes de Pâques à la Cathédrale et reçu chaleureusement par les Liégeois. C'était en 770 ou en 799. Légende peut-être. Mais quoiqu'il en soit de « Charles, l'Empereur Magne », il est vraisemblable que nos Evêques, en recevant l'immunité qui les rendaient égaux aux Comtes, ou du moins que Notger en recevant le Comté de Huy (985) et celui de Brugerion ($\pm$ 988), furent investis de ces dignités au moyen du vexillum rouge dont nous avons parlé; quand des textes nous précisent cette forme de tradition du pouvoir, il s'agit d'un usage immémorial. (D'autre part, on en suit l'application pour le Prince-Evêque de Liège jusqu'en 1444.)

Il s'en faut de peu de siècles pour que nous retrouvions des textes formels affirmant l'existence de cet étendard de Liège. Lorsque Albert de Cuyck (+ en 1200) remet aux Liégeois codification et accroissement des privilèges déjà accordés, cette charte célèbre donne pour l'emploi de cet étendard des règles qui s'appliqueront jusqu'en 1790 : en cas de danger extérieur, les Liégeois armés doivent assister le Prince sous le commandement de l'avoué de Hesbaye. Celui-ci va alors recevoir du corps capitulaire de la Cathédrale, l'étendard, et jurer de ne l'abandonner qu'en 1444.)

Pour ce chapitre, je suis ordinairement Th. Gobert, (T. III - p. 461 - note 3) dont le grand ouvrage « Liège à travers les âges » est conçu d'après une sérieuse critique historique, ce qu'on ne pourrait dire de la monumentale histoire de la « Cathédrale Saint-Lambert et son Chapitre », du Comte Van den Steen de Jehay (1880).

D'après Van den Steen, le gonfanon aurait été exposé au dessus de l'autel de la Trinité; cette chapelle passait pour être exactement sur l'emplacement de l'édicule où fut assassiné saint Lambert (peut-être la Chapelle des Saints Cosme et Damien dont parlent certains chroniqueurs); le corps de saint Lambert, dans sa « fierte » ou châsse, y reposait depuis le 17 septembre 1197, mais on a la certitude pour certaines époques, la probabilité pour les autres, que le gonfanon était soigneusement conservé dans une armoire de la Sacristie avec les bijoux précieux : car

en 1724, le chapitre fit faire des armoires pour renfermer l'argenterie et le gonfanon (le mot y est) — (Gobert cite Cath. Do 1724 - 1727 fol. 17).

Abry (1720) décrit le cérémonial de sa remise à l'Avoué de Hesbaye, quand l'armée entrait en campagne (voir plus loin). D'autre part, nous savons que cette mise en marche entraînait des obligations féodales et des redevances coutumières pour le service du vin et pour les chars à quatre chevaux destinés au transport des armes et des bagages; ces chars devaient être fournis par des « masnuyers et tenanciers » de la mense épiscopale, à Ans, Tihange, Ramioul (Poncellet Bull. Inst. Arch. Liège, T. 32 - p. 115).

Cet étendard ne tomba jamais aux mains de l'ennemi. Il ne fut pas détruit à la Bataille de Brusthem (1467) comme le pensait Van den Steen, car le Prince-Evêque Louis de Bourbon, l'arborait encore sur le marché l'année de la mort du Téméraire, et de même en 1480 et 1481 (Adrien d'Oudenbosch - pp. 280 et 298).

Le 29 août 1482, Jean de Hornes (avec Louis de Bourbon) le prit en allant combattre Guillaume de la Marck et il fut ramené (Adr. d'Oudenbosch - p. 303). Sauvé alors, il ne fut plus porté, mais subsistait (Placentius Catal. Antist. Léod. - p. 392 - Jean de Looz - p. 82 - ds P. de Ram : Bergeron voyages - p. 110).

Une charte de 1585 en parle encore. En 1666, il est dans le Trésor de la Cathédrale (Lobbet Gloria Eccl. Léod. p. 66) et n'avait pas disparu au XVIII^e siècle. Abry en donne un dessin (Bull. Biblioph. Liège, T. 1 - p. 58) et en 1724, comme nous l'avons dit, il se trouve dans les armoires nouvelles de la Cathédrale.

Comme le gonfanon ne devait être déployé qu'en cas de dangers extérieurs, ainsi que le prescrit la grande charte d'Albert de Cuyck, et comme ceux-ci cessèrent après les luttes contre les princes de la dynastie bourguignonne, on ne s'étonnera pas qu'il ait été peu à peu perdu de vue.

Lors de la révolution liégeoise, commencée le 17 août 1789, l'Empereur donna à des Princes appartenant comme Liège au cercle de Westphalie mandat de rétablir l'ordre dans la principauté. Ce fut le Roi de Prusse qui s'en chargea en sa qualité de Duc de Clèves; les troupes prussiennes envahirent donc la Principauté. Le 24 mai 1790, le Conseil Municipal requit les États

d'ordonner que l'étendard soit retiré de la Cathédrale et que « ce signal antique, bien propre à rappeler la gloire et le triomphe de nos aïeux, fût porté à l'armée ». Le même jour, les États voulurent que l'étendard fût exposé d'abord à la Cathédrale puis, en l'absence de l'avoué de Hesbaye, remis au Comte de Blois de Canenbourg. On ne le trouva point (Polain Bull. Inst. Arch. Liège, 35/190). La Municipalité fit faire un nouvel étendard sur la forme de l'ancien, « dont l'histoire et les monuments existants (peut-être le dessin d'Abry, 1720) nous ont transmis le modèle ». Celui-ci portait d'un côté : « Etre libre ou mourir » et de l'autre : 17 août 1789. Béni solennellement le 30 mai dans la Cathédrale, il fut remis au Comte de Canenbourg, qui jura de ne l'abandonner qu'avec la vie (Journal patriotique IV 150 - L'Ami des Belges - p. 93).

*
* *

Mais ce n'était pas l'ancien gonfanon; aussi, lors du rétablissement du pouvoir princier en 1791, le chapitre fit enlever du temple le « soi-disant étendard de Saint-Lambert » (Ms Gossuart 1152 - p. 489).

Pour nous représenter le gonfanon original, nous avons les points suivants. D'abord il est hors de doute, dit Gobert, qu'il était rouge. En outre, il n'était pas très grand pour ne pas gêner les mouvements du cavalier qui le portait.

Placentius dans son Catalogus Antistitum Léodiensium le décrit comme un manipule de cavalerie « manipulus equestratus ». Enfin, le dessin d'Abry (1720), même s'il a été fait de mémoire, ne devait pas s'écarter beaucoup de la réalité.

Voici d'ailleurs les textes par lesquels Abry décrit l'étendard et les cérémonies de sa remise à son porte-drapeau héréditaire.

Il y revient à plusieurs reprises; dans son grand Recueil héraldique des bourgmestres de Liège, in folio édité à Liège en 1720, aux premières pages (1 - 5); dans son recueil héraldique du Conseil Ordinaire de la Principauté de Liège reproduit par Poswick en 1884; et aussi dans son étude « Les Seigneurs d'Aigremont » Hauts-Voués de Hesbaye, reproduite en 1882 par M. Poncellet, dans le Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois (1^{er} Volume, Liège, Grandmont).

J'intercale des passages de ces deux derniers dans le récit du premier ouvrage :

« Nos historiens disent aussi que Charlemagne donna un étendard à la Ville de Liège, que l'on a nommé l'étendard de Saint-Lambert parce qu'il était gardé par le Collège des Chanoines (de Saint-Lambert). Le Haut-Voué de Hesbaye avait seul droit de le porter dans les guerres et batailles par une prérogative attachée à sa charge (quand il s'agissait de prendre les armes pour la défense de l'Eglise et du Pays; pour quel effet le dit voué se trouvait dans ladite Cathédrale où on l'habillait de blanc sous la grande couronne (de lumières) de cette Eglise avec beaucoup de cérémonies); et après avoir prêté serment de le rapporter au péril de sa vie ou de sa liberté. Après quoi on le conduisait sur le marché pour monter un cheval blanc aussi » (Voir le P. Fisen. T. I. Fol. 108, cf. Bull. Biblioph. II, 1867 - p. 270)

« Les anciens Comtes d'Aygremon, Hauts-Voués de Hesbaye, et en cette qualité Seigneurs des Awirs, Fexhe, Streel, passé plus de 500 ans possédaient Aigremont; ils ont pris origine de la famille des Prez qui ont possédé longtemps cette Vouerie et l'ont laissée par alliance à la famille de Walcourt, aussi descendue des Comtes de Rochefort Ceci se prouve par un Rousse de Walcourt qui porta le grand étendard de l'Eglise de Liège en cette qualité de Voué en l'an 1213 à la fameuse bataille de la Warde de Steppes, gardée par une parrie des Seigneurs de la Cathédrale et autres Seigneurs de marque comme il se voit par l'histoire. »

« Guillaume de la Marck et d'Aremberg, Seigneur de Lumay, d'Awirs et de ses dépendances fut aussi Haut-Voué de Liège, premier ministre de l'Evêque Louis de Bourbon et son Chambellan grand mayer de Liège, institué en l'an 1477, Seigneur aussi de Serain-le-Château et mambour des Eglises du Pays, Gouverneur de Franchimont et de Longne » (et Seigneur de Neuchâteau en Ardenne). Ce fut le Sanglier des Ardennes (Bull. Soc. Bibl. Liég. - Les Sires d'Aigremont - pp. 31-33 - Liège, 1882).

Comme l'on voit, les Hauts-Voués de Hesbaye étaient de puissants vassaux. Après son exécution à Maestricht, sa Veuve, née Jeanne de Schoonhoven-d'Aerschot, fût appelée Haute Voueresse de Liège dans une lettre de 1489.

Le gonfanon-ersatz de 1700 ne portait donc pas les effigies de Notre-Dame et de Saint-Lambert. Comme il ressemblait fort à



l'ancien, il est malaisé d'attribuer à celui-là ces représentations de Notre-Dame et de Saint-Lambert, ainsi que le fait Jean d'Outremeuse, si fertile en inventions romancées (Gobert, III, 378).

Nous sommes ainsi ramenés au type du vexillum d'inféodation — je ne dis pas seulement au type de la bannière antique, car il doit se recommander d'un titre supérieur à la simple antiquité pour mériter une telle vénération, un véritable culte, rendu au symbole et à l'incarnation de la patrie liégeoise — comme celui de Saint-Denis représenta la royauté française.

* *

Ce type ancien, nous allons en trouver une représentation presque identique dans le blason d'une des plus anciennes familles de la Principauté, celle de Dommartin, et dans celui des Warfusée qui en héritèrent et le placent en 1^{er} et 4^e quartiers. Cet écu est d'or à la bannière de gueules frangée d'azur.

J'ai trouvé ces armes des Dommartin dans un manuscrit héraldique, dont les dernières notations sont de 1633. Il donne les blasons des plus anciennes familles liégeoise, et juxtapose un autre blason des Dommartin, où la bannière est remplacée par l'écu qui en dérive et devient un cadre, entourant un écusson d'argent à trois burelles d'azur. (A comparer avec les écus des grands feudataires français; il y aurait lieu de vérifier les rapports de cette famille avec les Comtes de Genève.) — Le ms en question ayant appartenu à M. Guinotte de Mariemont, fut vendu en avril 1951, sous le n° 61 par l'expert Simonson à Mme de Nobele, à Bruxelles.

Il en est de même des armes des Comtes d'Auvergne qui sont d'or à la bannière de gueules frangée de sinople. L'écusson de ces Comtes représente uniquement cette bannière.

Ne pouvons-nous donc inférer avec vraisemblance pour le gonfanon liégeois, comme pour l'oriflamme de Saint-Denis, et la bannière placée sur l'écu d'Auvergne, que nous avons à l'origine la bannière d'inféodation (bannière du sang disait-on en Allemagne) depuis les Empereurs Ottoniens. Nous pouvons même dire depuis les Carolingiens, puisqu'elle fut usitée aussi en France.

C'est aux crépines d'or du gonfanon que serait due la seconde couleur des drapeaux liégeois ultérieurs.

Des étendards de ce genre ont été remis aux grands vassaux comme insigne de leur pouvoir pendant plus de 500 ans (nous le montrons ailleurs); il ne faudrait pas s'étonner que les Suzerains aient laissé des variantes se produire dans le dessin ou la coupe au cours des siècles.

* *

La Cité de Liège avait aussi son étendard propre.

Narrant la victoire de Steppes en 1213, un contemporain, Richer, Moine de Saint-Jacques, place le drapeau des Bourgeois à la tête des combattants.

En 1430, la bannière des bourgmestres est à la tête de l'armée liégeoise luttant contre le Duc de Bourgogne. Adrien d'Oudenbosch dit qu'en 1477, l'étendard de la cité fut déployé sur le marché, le Prince-Evêque Louis de Bourbon y arborant aussi le sien; de même en 1482 (Paris Hist. XV^e S. - pp. 159, 273, 280, 298).

En avril 1436, les Liégeois allèrent poursuivre les « barbares Croates », sous le pavillon liégeois rouge et jaune, ayant en dessus pour enseigne Notre-Dame et Saint-Lambert séparés par le Perron.

Quant au *blason liégeois* : il était primitivement « de Gueules, sans entresengne » d'après Jacques de Hemricourt (Miroir des Nobles de Hesbaye). Celui de Bruxelles aussi.

Jean d'Outremeuse (T. II - p. 391) dit aussi que « les armes de Liège sont roiges ».

Dans le Recueil Héraldique des Bourgmestres de Liège, Louis Abry (1720) rappelle que « selon plusieurs de nos historiens les armes de la Cité auraient consisté d'abord uniquement en champ de gueules; ... que la couleur rouge était destinée à rappeler la sanglante immolation de Saint-Lambert, fondateur de Liège, et que enfin celles-ci l'étaient déjà sous Saint-Hubert; mais Abry n'en croit rien; l'usage est bien postérieur dit-il. Quand à la fin du XIV^e siècle, J. de Hemricourt écrivait la préface de son Miroir des Nobles de Hesbaye, il n'y avait pas 200 ou 240 ans que la

plupart des Nobles du Pays de Liège avaient des blasons fixes. Auparavant, ils avaient des enseignes jolies et envoies, selon leur bon plaisir (bouclier orné tantôt d'une façon, tantôt d'une autre quand ils se présentaient dans les jeux d'armes ou à la guerre) (Gobert I - p. 143).

Les armoiries, au sens actuel du mot, n'ont apparu qu'en la deuxième moitié du XII^e siècle.

Nos historiens rapportent que, peu après, la Cité ajouta au champ de gueules une bordure d'or — qui sont encore les couleurs de sa livrée (et troisièmement, elle a ajouté un perron d'or soutenu par trois lionceaux et accompagne des lettres L.G., le tout d'or, lesquelles armes la Cité continue de porter (Abry — id.).

Le perron fut adopté comme *emblème* distinctif par le Prince d'abord (dès le XI^e siècle peut-être) pour ses propres monnaies; il est sur des monnaies liégeoises du XII^e siècle. Il ne fut adopté comme emblème de la Cité qu'au début du XIV^e siècle. Les bonnes villes, sauf exceptions, ne constituèrent leurs armes qu'au XV^e siècle. En tant que monument, Huy avait déjà son Perron avant 1235. A Liège, il est de beaucoup antérieur.

Mais la question de sa composition, dit Gobert, n'a jamais été soulevée sous la Principauté; encore moins tranchée. En dehors de la pièce principale, sa conformation et son ornementation étaient laissées à la libre initiative et au pur caprice des artistes. Aussi, a-t-il varié suivant le temps, les préférences ou la nationalité des artistes.

Les trente-deux métiers avaient aussi chacun leur bannière. Jean d'Outremeuse écrivant au milieu du XIV^e siècle, signale que primitivement toutes étaient rouges et chargées d'insignes brodés d'or. Fisen les dit rouges avec perron d'or en 1303.

En 1408 après la bataille d'Othée Jean de Bavière et ses alliés confisquèrent et anéantirent ces emblèmes (Gobert I - p. 147).

Quand les métiers eurent perdu leur caractère militaire, Jean de Bavière, en 1416 dans son Régiment (= Règlement) des 13, décréta l'institution de douze compagnies formées par les métiers; il veut qu'elles aient chacune « une certaine bannière vermeille en laquelle arait tout emmy une peron d'or ».

En 1565, l'étendard des maçons comportait six aunes de drap changeant rouge, une aune de frange verte; un brodeur avait été chargé de la façon du drapeau, et un peintre de talent y avait représenté en couleurs et or le blason du métier et l'image du patron de la Corporation.

En 1595, on paie 50 florins de Brabant, somme considérable pour l'époque, pour chaque bannière de compagnie militaire (R.C. 1. reg. 1593-1595, fol. 20-5 Vo; Gobert I 147).

On sait l'importance que ces bannières avaient pour les métiers et compagnies. Elle n'en avait pas moins pour les Princes et les adversaires.

En 1467, Charles le Hardy (le Téméraire) fit apporter les bannières des métiers arborées sur le marché et les livra aux flammes. Les métiers les remplacèrent en 1477. En 1649, Ferdinand de Bavière se les fit remettre; on les restitua en 1672.

Le rouge prédominant dans les armoiries, forma d'abord à lui seul la livrée des fonctionnaires de la Ville. Rouges sont les manteaux officiels des Bourgmestres et de tous les hauts-officiers de la ville, comme des subalternes.

Au XVI^e siècle, les hommes d'armes de la Cité sont vêtus de rouge et de jaune à l'entrée d'Ernest de Bavière, puis de son neveu Ferdinand. Elles resteront les couleurs de la livrée de la Cité, rarement associées au bleu pour suisses, archers et autres agents inférieurs. Un édit du 24 avril 1789 indique : écarlate et drap jaune pour manteaux de cinq secrétaires, habit et veste de trois archers, soit 749 florins de Brabant.

En 1790-91, 41 écharpes en soie jaune et rouge, et 500 cocardes en crin rouge et jaune pour la troupe qu'allait lever la nouvelle municipalité (après la Révolution du 17-VIII-89) (Recueil des Recès de la Municipalité 1789-1790 - p. 61).

De même, les cocardes de la garde patriotique, commandée par de Chestret et le Comte de Lanoy. Les cocardes apparaissent presque en même temps qu'à Bruxelles et à Paris.

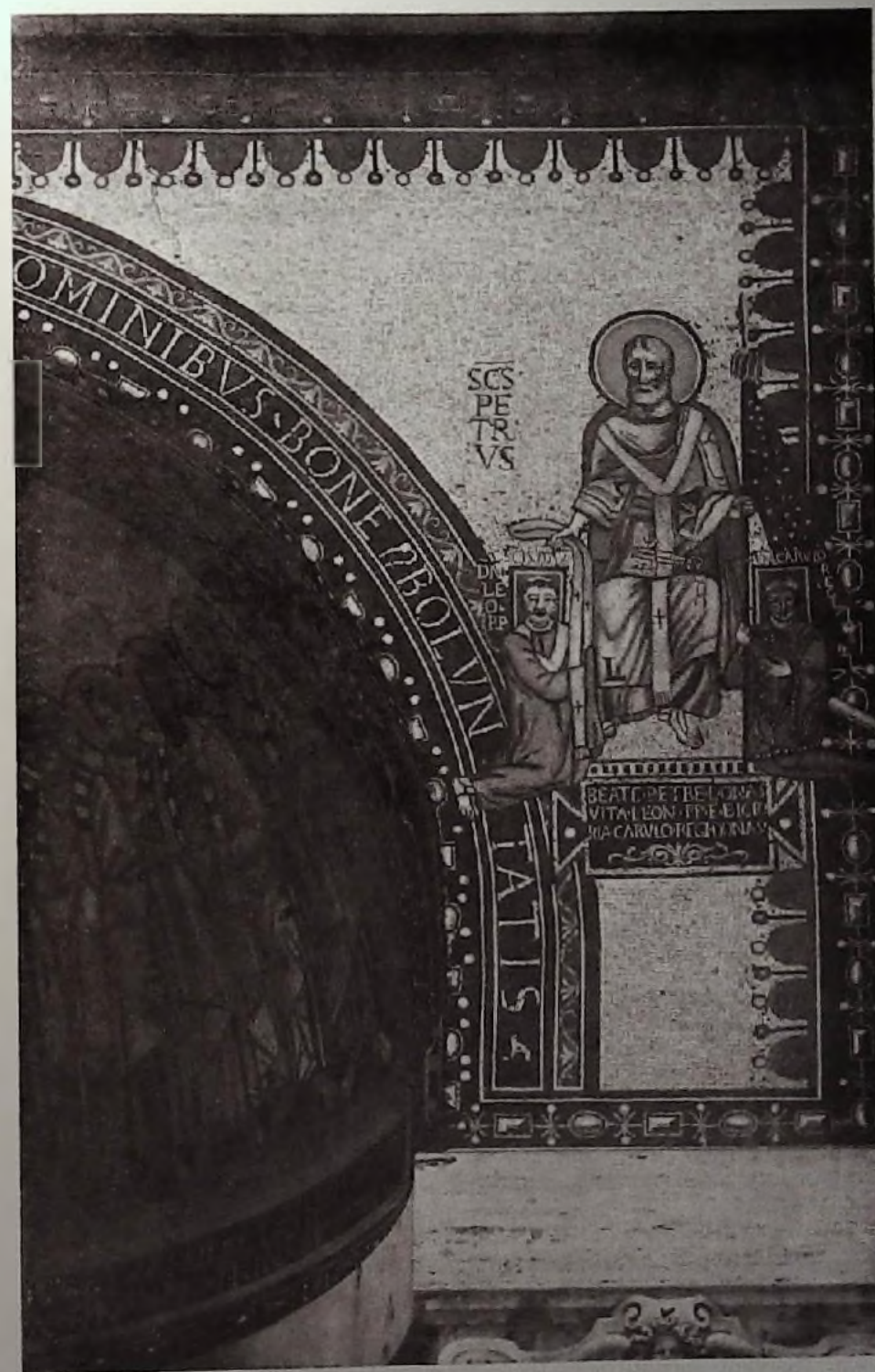
L'uniforme du Régiment national liégeois était jaune; de là, leur surnom de canaris. Ce régiment sous Jean Théodore de Bavière (XVIII^e siècle), avait un drapeau rouge portant, d'un côté les armes du Prince avec supports, au revers le grand chiffre du Prince surmonté de la couronne ducal, cordon et floches en



Tout pouvoir vient de Dieu, le pouvoir spirituel est donné à saint Pierre, par la remise des clés.

Le pouvoir temporel à l'empereur Charles par la remise de l'étendard rouge, instrument d'inféodation suprême d'où dériveront toutes les autres.

Les dramelets rouges, insigne des ducs, diront la dérivation de cette autorité divine.



Saint Pierre remet une seconde étoile au pape Léon III rétabli dans ses dignités par Charlemagne;

Il remet à celui-ci l'étendard vert de la protection du Saint-Siège (vexillum Urbis).

soie jaune et rouge, bordure à carreaux jaunes et rouges avec un carré vert et blanc dans les quatre coins (Poswick : Les troupes liégeoises - p. 16).

Selon la coutume du temps (voir le drapeau blanc de chaque compagnie colonnelle en France), la compagnie spéciale, dite colonnelle, avait un drapeau distinct; il était vert et portait, brodées en soie et en argent, l'image de Notre-Dame d'un côté, celle de Saint-Lambert de l'autre : les deux patrons du régiment. Les carreaux de bordure étaient verts et blancs (Poswick - id.).

Les cordons auxquels appendait l'un des plus anciens sceaux de la Cité, datant du 29 novembre 1244, étaient de soie rouge et jaune; ils restèrent tels désormais, pour recevoir le sceau des actes publics importants.

Voilà donc la question des couleurs bien établie, et leur antiquité attestée.

* * *

Mais que penser d'un drapeau liégeois usuel, tel que nous le voyons maintenant ? C'est bien simple; il n'existait pas — jusqu'en 1789 du moins. La coutume de pavaiser n'était pas née chez nous.

Pour les fêtes, la réception du Prince, etc..., il y avait des guirlandes, des « mais » (arbustes verts et branchages dressés), des draperies somptueuses, mais pas de « drapeaux » du genre usité de nos jours.

Bien mieux, on peut les considérer comme interdits en temps de paix, si bien qu'il ne semble pas y avoir eu, pour nos ancêtres, grande différence entre « lever un étendard » et lever l'étendard de la révolte.

La Paix de Vottem (10 juillet 1331) prévoit une peine « pour quiconque courrat alle banclocke (cloche du ban) ou az banniers ».

La lettre de Saint-Jacques (1^{er} juin 1333) édicte : « que nuls sans congiets (permis) des maistres (bourgmestres) de nostre dicte Cité... ne puisse courir la banclocke ne porter bannières ».

Hocsem signale que les métiers mettaient leur bannière à la fenêtre lors de déclarations de guerre. Au XVI^e siècle, à Liège,

parmi les trois cas de sédition punissable, il y a « quand quelqu'un porte hannièrre ou étendard déployé sur le marché ou ailleurs » (Gr. s. T. 177 fol. 2 - ds Daris Histoire du Diocèse de Liège. XVI^e siècle - p. 227).

Quand Delemme promenait, en 1830, un drapeau liégeois, il s'inspirait du drapeau hollandais pour placer les deux bandes perpendiculaires à la hampe, le jaune au-dessus.

Ce drapeau a été donné au Musée Archéologique par le curé de Saint-Jean, M. Duvivier de Streel.

Selon les règles héraldiques, la couleur du fond (rouge) doit être à la hampe, et le jaune flottant.

LE PERRON LIEGEOIS

D'après Th. Gobert — Liège à travers les âges - T. I 140 sq — « qui dit perron, dit croix »; telle est l'expression de notre meilleur numismate, le Baron J. de Chestret. C'est ainsi que les armes parlantes de la ville de Péronne ne sont autre chose qu'une croix élevée sur trois degrés.

D'après lui, la croix haussée des monnaies mérovingiennes, dont on peut suivre les transformations sur les « saigas » qui précéderent immédiatement le règne des Carolingiens, est le prototype du perron.

J. Demarteau se demande si les rois Mérovingiens, Clovis III entre-autres, n'avaient pas simplement copié, suivant leur pratique constante, les Souverains du Bas Empire, Justin notamment, ou Tihère Constantin.

De là, la tradition reportant l'institution du perron liégeois à cette nuit d'hiver où saint Lambert réfugié à Stavelot, alla prier au pied d'une croix élevée, dans le jardin du Couvent.

La forme (style du XVI^e siècle), croix haussée sur une colonne à fût cannelé, rappelle la plus ancienne représentation connue de ce Perron en nos régions, celle trouvée sur une monnaie de l'Evêque Henri de Leyen (1145-1165). La Croix y repose sur une colonne ouvragée et supportée par trois montoirs.

A côté de cette croix, apparaît la légende « Signum salutis », preuve péremptoire de la signification religieuse qu'on lui attribuait dès lors.

Désignait-on alors cet emblème sous le nom de Perron ? L'affirmative est évidente. Dans les monnaies de ce même XII^e siècle, de la frappe de Rodolphe de Zaeringhen (1167-1181) et de Simon de Limbourg (1192-1195), où domine la même croix haussée, celle-ci est accotée d'une inscription explicative ainsi conçue : « Peru voc (or) » — Je m'appelle Perron.

A cette époque, Perron était devenu chez nous, synonyme de croix et il en fut de la sorte durant plusieurs centaines d'années après.

La preuve existe que le Perron n'était pas un attribut exclusif de la Principauté. A la fin du XIV^e siècle encore, certaines Abbayes ou des Collégiales ayant droit de juridiction temporelle, plaçaient au milieu de leur préau de semblables croix. Elles étaient « à manire d'un Perron », dit Jean d'Outremeuse (II - 344). Effectivement, quand en 1299, Hugues de Châlons, Evêque de Liège, érigea en collégiale l'Eglise de Sittard, une colonne de pierre surmontée d'une croix devait être au Centre du Préau des cloîtres, comme symbole des églises collégiales « selon la coutume » (Charte reprod. par Ernst Hist. du Limbourg - VI/43). De même à Namur.

Quand aux lettres L.G., Foulon croyait y voir (XVII^e siècle) les lettres signifiant Liège ou Legia. A Saint-Trond, autour d'un perron, les lettres sont S. T., initiales du nom. Au XVI^e siècle, les plus anciennes vignettes des publications donnent le mot Lié - ge partagé aux côtés du vieil emblème. De même Ly - ge sur une cheminée du premier quart du XVI^e siècle à l'ancienne abbaye Saint-Laurent.

Les lions sont récents; les paillards des deux sexes qui virent le jour à la fin du moyen âge — remplacés au XVII^e siècle par les trois grâces — ne figurent sur aucune monnaie antérieure au XVI^e siècle, de même que les faisceaux de verges, ajoutés au Perron du Marché en 1433 au dire d'Abry (Rec. Hérald. des Bourgmestres de Liège - p. 188).

La pomme de pin est récente. Jusqu'au premier quart du XIII^e siècle, la croix reposait directement sur le sommet ou enroulement de la colonne, soit sur une simple boule. Sous Jean d'Ans (1220-1238) seulement, on la fait sortir d'une sorte de grappe

écaillée, prototype de la pomme de pin. Au XVI^e siècle, Ernest de Bavière l'avait bannie du Perron. Elle n'a pris place définitivement qu'au XVII^e siècle.

Le mot « Perron » vient d'un type « petronem » tiré du latin petra. Au XV^e siècle, en France et chez nous, perron signifie une pierre quelconque; au XI^e siècle, dans la Chanson de Roland, le même mot orthographié perron désigne une série de montoirs en pierres diverses, aboutissant à une plate-forme. Au moyen âge, dit Littré, le perron est comme un signe de puissance, de juridiction; c'est là que se tiennent les Suzerains pour recevoir leurs vassaux. Les Hôtels de Ville avaient aussi des perrons, d'où les Prévôts rendaient la justice.

Depuis des temps extrêmement reculés. Liège également eût un perron semblable. Ici toutefois, dès le principe, la croix se dresse au-dessus de ces gradins de pierre. De très bonne heure le nom du piédestal passa chez nous à la croix qui était la pièce capitale. Les croix de pierre n'avaient pas chez nous autrefois l'aspect qu'on leur donne de nos jours; la croix était petite, souvent en simple relief sur un fond, et posée sur socle allongé. Il existe encore un bon nombre de ces vieilles croix le long des chemins des deux Luxembourgs. Contrairement aux perrons étrangers, le nôtre formait le symbole permanent des libertés, franchises et privilèges dont jouissait le peuple liégeois. Voilà pourquoi celui-ci se montrait si fier du glorieux emblème.

D'après Kurth, primitivement le Perron n'était autre qu'une croix de juridiction : et comme, dans l'origine, la juridiction appartenait tout entière au Prince et à ses Echevins, le Perron servit à la publication des volontés princières et des sentences scabiales.

La proclamation des actes judiciaires se faisait au Perron; l'écho en est dans la Charte du 7 janvier 1252 (C.E.S.L. II 18). Le « Cri du Perron » vient de la Loi murée de 1286 (n° 21).

Avant d'être entré dans les armes, le Perron joue un rôle notable et est devenu le symbole des franchises de la commune.

Après l'incendie de 1468, le cri du Perron est : « Personne ne peut crier en la Cité, si ce n'est Vivent les Liégeois, et ne porter un signe si ce n'est le Perron (Fairen Cartul. de la Cité).

Les Princes, en des temps différents, la Cité au XIV^e siècle et ultérieurement encore, substituant l'autorité propre à celle du Souverain, concéderont à diverses bonnes villes et à d'autres

localités (Voir Kurth, Cité de Liège II 141 Bull. Inst. Arch. Liég. 32 (86-7) 40 (23 ?) le droit d'installer un Perron sur leur place publique. Cela marquait en général pour ces localités, le droit de s'administrer elles-mêmes et la possession d'autres libertés. Beaucoup eurent cet emblème dès le XIV^e siècle. Huy dès 1235, Verviers en 1750. Quand les moines d'Orval créèrent la « cité ouvrière » de Gerouville, en 1258, ils l'affranchirent selon la loi de Beaumont et plantèrent sur la place réservée au marché une « Croix de Liberté » comme c'était l'habitude. (Abbaye d'Orval par le Comité de reconstr.)

Des symboles analogues étaient employés par d'autres pays pour marquer leur prise de possession. Ainsi la France au Canada, le Portugal en Afrique : Quand, en 1484, Diégo Cam découvrit le Congo, il dressa près de son embouchure, une croix de pierre très élancée et chargée de l'écusson portugais. C'est ainsi que le grand fleuve Africain entra dans l'histoire sous le nom de Rio do Padrado, fleuve du patronage. Une reproduction de ce « perron » existe au Musée de Tervueren.

*
* *

Comme les faits le montrent, la Principauté de Liège était ecclésiastique et religieuse jusque dans ses emblèmes. Ayant, par son Evêché transféré, hérité du titre de Cité, qu'avait déjà Tongres sous l'Empire romain; née du sang de Saint-Lambert répandu sur son sol, grandie autour de son tombeau et faisant de sa cathédrale le noyau de sa vie patriotique, Liège ne cessera de revendiquer le patronage du Saint aux heures difficiles. C'est au cri « Liège Saint-Lambert » que des Liégeois monteront à l'assaut de Jérusalem. Quant la forteresse de Bouillon leur résistera, ils iront chercher, non seulement des renforts, mais surtout la chässe du Saint, qui viendra ainsi en personne défendre son bien, celui de son Eglise, et c'est au cri de « Notre-Dame et Saint-Lambert » qu'ils entreront dans ce château-fort. C'est sous ce même cri de ralliement qu'ils combattront à la Warde de Steppes (1213), victoire qui garda le nom de « Triomphe de Saint-Lambert »; à Brusthem, à Othée où la moitié des leurs périt sur le champ de bataille, 25.000 sur 52.000.

L'hymne et l'antienne de Saint-Lambert seront leurs chants de marche et resteront jusqu'à la Révolution leur chant national, avec le « Magna vox » par lequel débute l'office créé au X^e siècle

par l'Evêque Etienne et le Moine Huchald (1). Aussi, rien d'étonnant à ce que des auteurs du moyen âge, se souvenant du rayonnement de ses écoles ecclésiastiques des X^e - XI^e siècles et témoins de la fervente piété dans ses innombrables églises, lui aient donné ce surnom qui l'identifie et la glorifie à la fois, celui de Cité Sainte : Sancta Legia.

*
* *

L'autre principauté ecclésiastique de chez nous, celle de Stavelot-Malmédy, avait aussi son « perron ». Il était porté par des loups en souvenir d'une légende de Saint-Remacle. Il n'a pas influencé son blason qui réunit ceux de ses trois parties ou posteleries : celles de Stavelot, de Malmédy et du Comté de Logne.

*
* *

Il exista, en Royaume de France un Régiment Royal Liégeois formé de volontaires enrôlés dans notre pays, avec permission du Prince-Evêque.

Il avait deux drapeaux — comme d'ordinaire alors — dont l'un était celui de la compagnie d'élite ou colonelle. Celui-ci était blanc, orné d'une croix blanche (l'emblème essentiel des Bourbons) parsemée de fleurs de lys; il portait au centre les armes liégeoises. L'autre était rouge bordé de noir, avec une croix blanche parsemée de lys et les armes de Liège au Centre (Paloit Bull. Inst. Arch. Liég. 1905 - p. 220). Ces drapeaux figuraient dans l'état coté A.VI.12 au ministère (fr.) de la guerre sous Louis XV mais n'y figuraient plus en 1757 ni en 1781.

Il y eut encore deux autres régiments liégeois en France.

— L'un était le régiment de Horion, dont le drapeau était rouge, orné de losanges blancs et bleus, croix blanche, coupant les bords de l'orle; au milieu le perron liégeois (« colonne d'or, posée sur trois marches et portant globe et croix »).

— L'autre était le régiment de Vierset, écartelé : 1 et 4 losangé bleu et blanc (rappelle un Prince-Evêque de la Maison de Bavière); 2 et 3 rouge à perron liégeois d'or, croix blanche.

(1) La notation musicale du Magna Vox a été donnée par M. Marnet dans le Bull. Inst. Arch. L.; de 1906.

En outre, un Royal wallon est écartelé jaune et rouge; croix blanche fleurdelysée; au milieu lion au naturel.

Ces drapeaux de régiments sont signalés à la page 144 de l'appendice aux « Recherches sur les drapeaux français » (de Gustave Desjardins - Paris 1874).

Il y eut aussi un régiment liégeois au service de l'Espagne.

Son drapeau pris à la bataille de Rocroi fut gardé au Château de Chantilly jusqu'à la Révolution française; volé alors, restitué par l'intermédiaire d'un prêtre, il est de nouveau au musée de Chantilly.

C'est un étendard de 2,55 de long sur 2,35 de haut (dimensions usuelles alors). Il est en soie jaune, décoré d'une aigle impériale bicéphale en soie noire ailes déployées becs jaunes ouverts, langues dardées rouges. Entre les deux têtes une couronne rappelant la couronne impériale avec fond rose bordures d'or et bleues. L'aigle tient d'une serre un sceptre, dans l'autre un globe rouge cerclé d'or avec cabochons bleus et croix gammée. Au cœur de l'aigle un médaillon ovale bordé d'or porte sur un fond rose une pomme de pin verte supportée par un chapiteau corinthien d'or (ceci est le seul rappel de Liège). Le drapeau est bordé de flammes en forme de triangles ondulés alternativement bleus et jaunes. La hampe de la lance est surmontée d'une pique en cuivre en forme de cœur, pointe en l'air avec l'aigle impériale tenant le sceptre et l'épée. Sur la poitrine de l'aigle C VI et au-dessus, à la pointe de la pique G.B. (Polain. Bull. I, Ste. Arch. Liég. 1905 - p. 106.)

*
* *

Les couleurs liégeoises firent une réapparition officielle en 1830. Cela nous montre comment la révolution, d'abord localisée strictement à Bruxelles (voir le rôle des agitateurs français), se propagea insensiblement en province, et comment le drapeau liégeois céda la place au drapeau belge.

Les événements du 26 août à Bruxelles n'étaient guère connus à Liège, que des autorités supérieures, telles que le Gouverneur de la Province. Celui-ci, le Conseiller d'Etat Sandberg, connaissant l'état d'esprit des populations, voulut intéresser au maintien de l'ordre les personnes les plus considérables de la Ville. Dès le

27 août, il nomma une commission de quatorze membres, pris dans le parti d'opposition et chez les fabricants. Ils devaient, de concert avec la Régence (le Conseil Echevinal), prendre les mesures relatives au maintien de l'ordre.

En même temps (dit la proclamation), la Régence allait s'occuper de l'établissement d'une garde bourgeoise, chargée de veiller sur l'ordre public, de concert avec la garde communale (la police) et l'autorité militaire. La commission de sécurité entra de suite en fonctions et, dès le 28 août, prit une première mesure. Le matin du 28 août, des habitants avaient arraché la cocarde à des membres de la garde communale. La commission décida que la garde communale prendrait les couleurs de Liège « qui rappellent les glorieux souvenirs de nos ancêtres ».

« Elle a pu adopter cette mesure, parce qu'elle est purement communale, mais elle doit vous remontrer que ce n'est point en signe de scission; si c'en était un, notre conscience, notre devoir nous eussent défendu de nous en servir » (p. 222).

« A l'instant où nous sommes (dit le journal « Le Politique » du 29 août), des rubans de ces deux couleurs ont été arborés par les gardes et par la plupart des citoyens. Le drapeau rouge et jaune, accueilli avec transport par un peuple immense, flotte en ce moment à l'Hôtel de Ville et sur les principaux monuments publics. »

Ces couleurs qui flottaient en ville dès le 28 août, étaient purement communales et sans opposition (on le précise) aux cocardes oranges des militaires « qui sont au service du royaume, et non d'une province ».

Un certain Delemme (appelé aussi le Chevalier Delemme) fut le premier à promener le drapeau liégeois par la Ville (d'après ce qu'il dit d'abord); par la suite, il se vanta d'avoir attaché le drapeau au Perron. M. Eug. Polain a raison de ces vantardises; la gravure possédée par le Dr Alexandre, vient d'un cuivre plus ancien, truqué à dessein d'épauler ses dires; d'ailleurs, ce drapeau paraît, sur la gravure, être tricolore, bande claire entre deux foncées. (Voir la discussion de ce faux dans l'étude de Polain.)

Le 4 septembre, une délégation liégeoise partit pour Bruxelles, sous la conduite de Charles Rogier, avocat français, né à Saint-Quentin, établi à Liège. D'après les journaux du temps (Polain), le drapeau liégeois flottait devant eux. (Je note cepen-



Différentes enseignes des légions.



L'anion à la croix porté devant une troupe.
Bas-relief à la Porte romaine de Milan (± 1171).
Tiré de G. F. Giuliani : Mémoire dans la Grande Encyclopédie Italienne.
Page 926.

dant que, d'après une tradition de famille, M. Paul de Bournonville dit que c'était un drapeau français que portait là son grand-oncle, Mathieu Dodémont, alors âgé de 17 ans.)

Le 19 septembre, le gouvernement provisoire (à Bruxelles) n'avait pas pris de décision concernant les couleurs belges.

Le 16 octobre, un règlement d'organisation militaire ordonne que les Officiers, Sous-Officiers et Soldats porteront la cocarde rouge jaune et noire; néanmoins, les couleurs provinciales ou communales pourront être portées par les gardes urbaines de chaque localité.

Le 30 octobre, un règlement complémentaire, article 3, dit que cette cocarde sera portée par toute l'armée.

Chaque légion correspondant à peu près aux quatre quartiers principaux de la Ville (Nord, Est, Ouest, Sud), avait un drapeau aux couleurs liégeoises, sur lequel étaient les mots : « Sécurité, Ordre Public ». C'étaient les mêmes mots qu'en juillet 1830, à Paris, pour les drapeaux d'une garde analogue.

La dernière mention officielle de nos couleurs liégeoises est du 2 janvier 1931. Un particulier d'Outremeuse avait arboré un « tout petit drapeau français », dit le « Journal de Liège et de la Province ».

« Cet acte ne pouvait être toléré; il était hostile envers le gouvernement établi, il pouvait troubler l'ordre. »

« Que rien ne ternisse le nom liégeois; soyons fiers de le porter, et que les couleurs de notre belle Cité nous soient toujours chères. »

(Eug. Polain — Le drapeau belge à Liège en 1830 - p. 231 — ds Bulletin Inst. Arch. Liég. 1906.)

*
* *

Quand vint en discussion, au Congrès de 1831, la proposition de Vilain XIIII d'adopter comme couleurs nationales le rouge le jaune et le noir, le député de Liège Raikem fit remarquer, en Commission, que les couleurs liégeoises y étaient incluses.

C'est ainsi que Liège, la dernière de nos principautés a conservé son indépendance et son drapeau fondit l'une et l'autre dans l'Etat belge comme dans ses étendards.

(A suivre.)

Marches d'Entre-Sambre-et-Meuse et d'ailleurs

FLEURON DE NOTRE FOLKLORE NATIONAL.

par

Pierre SCHROEDER et Bernard HENRY

AVANT-PROPOS

DEPUIS les temps reculés se renouvelle, ou mieux, se continue une tradition qui constitue un fait marquant dans la vie des habitants de certaines régions de la Belgique. Nos compatriotes se sont habitués à ce point aux activités soldatesques à travers les siècles — uniformes rutilants, défilés, parades, manœuvres, roulements de tambours, sonneries de cuivres, cliquetis d'armes, etc. — que depuis des temps immémoriaux le « militaire » est ancré, sous sa forme la plus spectaculaire, dans l'âme de la population.

Puisque ces expressions de l'âme populaire qui se perpétuent sont dénommées « militaires », elles doivent logiquement avoir une origine similaire. Leur mission est, en principal, d'accompagner la procession, « de marcher » dans le cortège. C'est la raison pour laquelle on leur a donné simplement l'appellation « Marche Militaire ».

Les événements historiques ou légendaires, qui justifient l'assistance de groupes en uniforme (compagnies) aux cérémonies locales, leur perpétuité et probablement leur entrée dans l'immortalité, la manière dont sont constitués ces groupes, comment se recrutent leurs effectifs, la raison qui nous fait remonter jusqu'à la domination romaine et au moyen âge, tout cela est décrit le plus fidèlement dans le texte qui vous est présenté en lecture.

La compétence reconnue de Pierre Schroeder dans tous les domaines de notre Folklore Vivant, fruit de longues années de recherches, a rendu possible la réalisation du présent travail.

Puisse le trésor de notre patrimoine folklorique, grâce à cette brève vue d'ensemble, se présenter sous un angle plus favorable que ne se l'imaginent beaucoup. Nos « Marches Militaires » n'en constituent quand même qu'une des nombreuses facettes !

Bernard HENRY,
*Secrétaire général de l'Union Belge
des Ecrivains du Tourisme.*

TEL DANS UN REVE...

PASSENT DES SOLDATS

DE TOUTES LES ARMEES

I. — « LES MARCHES »

EVENEMENTS FOLKLORIQUES SANS PRECEDENT.

Chaque région a ses coutumes, son expression propre qui se trouvent dans toutes les circonstances de la vie et dont l'ensemble forme le folklore le plus riche, le plus varié qu'on puisse imaginer.

Au nombre des manifestations les plus spectaculaires, les plus populaires de notre pays, figurent certainement les « Marches ».

Par Marches on désigne les processions locales ou régionales escortées de « Compagnies Militaires » dont les membres n'ont en fait de militaire que les signes extérieurs : l'uniforme et les

armes, parfois, une monture, suivant le régiment dont ils ont revêtu la tenue, ou le grade qu'ils occupent dans la Marche.

A ne considérer que le côté spectaculaire de ces manifestations, on dirait « de grands enfants qui jouent au soldat ». Mais dans l'esprit des habitants de la région où elles sont fortement ancrées dans la coutume, ces démonstrations, à première vue fantaisistes, ont une toute autre signification.

Elles méritent bien plus que d'être signalées au hasard de leur apparition au cours de l'année. Elles méritent d'être connues de tous, aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Le mot « Marche » désigne également ces mêmes « Compagnies Militaires » dont le prestige est rehaussé par les uniformes les plus variés, anciens ou modernes.

Les hommes d'une « Marche » n'escortent pas simplement — rendant les honneurs et tirant des salves — les processions de la Fête-Dieu ou de la fête du patron de la paroisse, elles paraden aussi à l'occasion d'autres festivités locales ou régionales : réception d'un nouveau bourgmestre ou du nouveau desservant, noces d'or, jubilé, etc.

Ces militaires d'occasion sont appelés « Marcheurs » et le fait de participer, en armes, aux manifestations traditionnelles ou occasionnelles, se dit « marcher ». « Marcher » constitue pour l'habitant de ces localités un événement de la plus haute importance, auquel il ne faillira pour rien au monde. Il le considère comme un honneur tout particulièrement envié. Depuis l'âge le plus tendre (il y a des « Marcheurs » âgés de 3 ans à peine) jusqu'au jour où les jambes menacent de trahir le « Marcheur » vaincu par l'âge.

Les années de prestation des « Marcheurs » vétérans sont reconnues par des distinctions honorifiques.

Si à Binche « on fait le Gille », là on « marche » et la coutume fait partie inhérente de la vie locale.

Pour ne relever qu'une seule preuve, parmi tant d'autres, de la popularité des « Marches », disons qu'on trouve dans les localités où se rencontrent des « Marches », des « Marcheurs » sans distinction d'opinion, ni de parti qui « marchent » à l'occasion de toutes les manifestations aussi bien religieuses que profanes. Ils considèrent leur participation avec leur « Marche » comme une obligation, comme une marque insigne de respect, d'honneur et

de dévotion rendue à celui — saint ou laïc — à l'intention duquel est organisée la manifestation qu'ils rehaussent par leur présence. Pour rien au monde ils ne voudraient s'y soustraire. On a vu des « Compagnies de Marcheurs » escorter l'image du Saint vénéré dans la paroisse, sans la participation et malgré l'opposition du clergé local.

II. — ORIGINES DES « COMPAGNIES MILITAIRES ».

Avant d'entrer dans plus de détails au sujet des « Marches » en tant que « Compagnies Militaires » et des « Marches » en tant que processions, nous envisagerons les circonstances qu'on suppose avoir pu donner naissance à cette coutume d'escorter militairement les processions.

En l'absence de données précises quant à la date et aux circonstances ou causes ayant fait naître les « Marches » on a recours aux suppositions.

La coutume d'escorter militairement les processions remonterait aux temps les plus lointains. Certains affirment qu'il faut en chercher l'origine au temps où les soldats romains, après Constantin, devaient accompagner les premières processions dans un pays qui venait de s'ouvrir à la religion prêchée par les évêques missionnaires, nos premiers évangélisateurs. Cela dans le double but de protection et d'escorte d'honneur.

D'autres rappellent l'usage qui existait dans nos régions de faire escorter les processions et autres cortèges, par les serments d'archers, d'arbalétriers en armes. Dans les statuts de ces serments, de St-Georges, de St-Sébastien, etc., on retrouve de multiples citations, prescrivant aux membres, sous peine d'amende, l'assistance en armes, à la procession du Saint-Sacrement ou de la fête patronale. C'était simplement une manière d'en rehausser l'apparat. Mais pour les serments c'était une occasion exceptionnelle de parader, de faire étalage de leur uniforme chamarré, de leurs drapeaux aux couleurs chatoyantes et autres insignes, même de leurs géants.

D'autres enfin croient y voir une réminiscence de la protection dont le clergé se voyait obligé de faire entourer les processions escortant les reliquaires et trésors sacrés, contre les bandes de traîtres, de radeurs de grand chemin, malandrins de toutes espèces

qui infestaient les routes, voir même contre la rapacité des seigneurs pillards qui ne se faisaient pas faute de s'approprier les trésors religieux passant à proximité de leurs terres.

D'autres suppositions sont encore avancées, comme la figuration des « Mystères » à l'occasion ou au cours de la procession.

Il est généralement admis que c'est dans un but de sauvegarde que des gens en armes escortaient les processions. Mais on pourrait répondre qu'autrefois, comme de nos jours, lorsqu'il y avait danger et que les chemins étaient peu sûrs, par faits de guerre, d'émeute ou autres difficultés, des processions n'avaient pas lieu et ne nécessitaient par conséquent pas une protection spéciale.

Nous inclinons à penser qu'en ces temps, comme aujourd'hui encore, l'armée escortait les processions pour rendre les honneurs et en rehausser le prestige par sa présence. Là, où il n'y avait pas d'armée régulière on faisait appel à des volontaires, voire même des habitants se constituaient en compagnies armées pour leur donner plus de solennité.

Reconnaissons que si pour des occasions semblables nos troupes revêtaient les anciens uniformes des grenadiers et les gendarmes à cheval leur tenue d'avant 1914, leur présence revêtirait bien plus de solennité. Ne citons comme exemple que l'Escorte Royale et les parades en usage d'autres pays. L'uniforme ne manque pas de prestige.

C'est tout simplement ce que nous voyons dans les localités où existent des « Compagnies de Marcheurs ».

Quel événement a dicté lors de la création ou de la résurrection d'un de ces corps de volontaires, le choix de leur uniforme ? Car ces « Compagnies Militaires », comme toute organisation, naissent et meurent.

Chaque fois qu'une nouvelle apparaît, sa présentation semble inspirée par le goût, l'inédit et l'original. Mais les « Marches » en tant que processions se perpétuent, quelle que soit leur escorte, sous un même aspect folklorique et traditionnel.

Les « Marches Militaires » se développèrent surtout au début du XVII^e siècle, alors que nos régions étaient décimées par la peste, la plus meurtrière qu'on ait connue chez nous. D'autres doivent leur origine à un vœu fait pour enrayer d'autres désastres

ou à une procession organisée pour obtenir la cessation de certaines calamités.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'étude des « Marches » les plus spectaculaires.

Au cours de recherches dans un tout autre domaine, un heureux hasard vient de nous faire mettre la main sur des documents faisant mention d'escortes militaires. Il s'agit de la procession de Notre-Dame des VII Douleurs à Mouscron instituée le 3 septembre 1527.

Les comptes seigneuriaux renseignent en 1580-82 : Item payé le jour de la procession 86 au tambourin des harquebousiers XXIII^e 1583-85. Item payé le dit jour à Daniel Maton pour les despens des *souldatz harquebousiers* le jour de la procession 87 XXI^e 1589-95 Payé à la procession de Mouscron à Jean Van Daele pour le nombre de *quarante livres de poudre pour les harquebousiers* allans à la décoration de la procession à XXII^e la livre vient XLIII^e Pour le portage de la dite poudre XX^e.

Autre témoignage :

A Lessines où l'on vénère saint Mansuète, petit martyr de douze ans on peut lire dans les documents relatant l'arrivée des reliques le dernier dimanche de l'avent, 23 décembre 1685 : Le clergé de Lessines s'en fut prendre le Saint Corps à l'église abbatiale St-Adrien à Grandmont. Un autel avait été dressé à l'entrée de Lessines. Ceux d'Accre et d'Everbecque étaient allés à la rencontre du cortège. « Et après qu'on eut chanté quelques réponses » en l'honneur de saint Mansuète reposant sur le dit autel et « que tous ceux qui étaient en avant eurent faits leurs décharges, » on monta avec le saint Corps dans la ville de Lessines.

« ... puis en l'église paroissiale y ayant chanté le Te Deum, » les trompettes jouèrent et ceux qui étaient en avant firent leurs « décharges par diverses fois, puis on prêcha en l'honneur du martyr et... »

La chronique nous apprend que dix-sept villages vinrent y concourir avec leurs *cavalcades*.

A Lessines, pas plus qu'à Mouscron, on n'a encore songé à réorganiser cette « marche ».

III. — SOUVENIR DE LA GRANDE ARMÉE.

Quand on fait allusion aux « Marches » on a coutume de dire les « Marches Militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse ». Est-ce à tort ou à raison ? S'il est vrai que c'est dans le triangle formé par les deux fleuves, la Meuse et la Sambre, qu'on les rencontre en plus grand nombre — presque chaque localité a « sa », si pas « ses » Compagnies de Marcheurs — on ne doit pas perdre de vue que la coutume de faire escorter les processions par des « Compagnies Militaires » a existé ou existe encore ailleurs dans notre pays.

A moins qu'on ne veuille mettre l'accent sur les uniformes de parade qu'endossent les « Marcheurs ». Uniformes qui leur confèrent un cachet régional et un caractère historique incontestable. Certains évoquent l'Epoque Napoléonienne : grenadiers, sapeurs, voltigeurs, mameluks, etc. Les fameux régiments de Sambre et Meuse, la marche en avant des troupes de Napoléon par les routes d'Entre-Sambre-et-Meuse vers la plaine de Waterloo, sont certainement pour quelque chose dans le choix de ces uniformes. Le déploiement des compagnies et les airs de fifre et de musique qui scandent leur marche sont autant de souvenirs de la même époque.

Il est curieux de constater qu'en aucune localité, même là où existaient d'anciens serments, une compagnie ait été reconstituée sous forme de serment. Le fait de faire parler la poudre y est peut-être pour beaucoup.

Les feux de peloton, de salve, etc., contribuent indubitablement au prestige dont cherchent à s'entourer les diverses compagnies. Les archers, les arbalétriers, moins bruyants, fut-ce même les arquebusiers, y feraient piètre figure à certains moments de la journée traditionnelle.

Toutes ces localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont leur compagnie de « Marcheurs ». Ces compagnies ne se bornent pas à accompagner leur procession locale, mais vont renforcer les « Marches » des localités voisines. Mieux encore, elles y vont avec leur fanfare — car bon nombre d'entre elles se font précéder de leur propre fanfare ou bien de musiciens dont ils louent les services.

IV. — RÔLE DE LA COMPAGNIE AU COURS DE LA MARCHÉ.

Les « Marches » (processions) sont l'occasion de démonstrations indescriptibles : défilés, parades, évolutions, tirs de salves, etc., etc.

Les hommes des Compagnies défilent soit au pas ordinaire, soit au pas accéléré, soit au pas de charge, dans un ordre dicté par la tradition, sur 2 ou 3 rangs.

Mais le moment le plus pathétique, le plus impatiemment attendu par les Marcheurs, comme par les spectateurs, est incontestablement l'instant où ils déchargent leurs armes.

Chaque compagnie le fait à tour de rôle. Les décharges se font aux arrêts importants de la procession : devant les reposoirs, les chapelles et l'église.

Le feu de file a également les faveurs du public et des militaires occasionnels. Il consiste en une décharge exécutée à tour de rôle et séparément par chaque « Marcheur ». C'est habituellement le dernier hommage rendu, lors de la clôture de la procession.

Très spectaculaire également est la formation du « bataillon carré » (toujours des réminiscences de la « Grande Armée » qui a passé par l'Entre-Sambre-et-Meuse) c.-à-d. des salves tirées par plusieurs compagnies qui forment le carré, face tournée vers le centre où se trouve le commandant, les personnalités et l'image du Saint en l'honneur desquels la salve est tirée.

V. — BREF COUP D'ŒIL SUR CES « COMPAGNIES MILITAIRES ».

Nous ne reprendrons pas par le détail les diverses « Compagnies Militaires » qui participent à ces manifestations. Cela nous mènerait fort loin, si nous considérons qu'il n'y a pas moins de soixante localités qui ont chacune au moins une « Marche ».

Au hasard d'un programme, nous citerons quelques-unes d'entre elles pour faire ressortir leur diversité, leur fantaisie et attirer l'attention sur la vérité, la richesse des couleurs et la beauté des démonstrations que peut offrir le spectacle d'une « Marche ». Une « Marche » en tant que procession n'est pas le simple défilé de troupes, aussi multicolores, aussi variées qu'elles

soient, quant au nombre et à leur uniforme. Loin de là. C'est une armée dont chaque compagnie a ses gradés, qui manœuvre sous les ordres d'un commandement unique, d'un état-major. Ceci n'est pas peu dire.

Nous avons constaté précédemment, chez les anciens, le souvenir des armées de Napoléon, soit qu'ils y aient servi, soit que les grognards soient passés par leur ville ou village, soit encore que d'autres épisodes aient imprégné un caractère indéniable aux « Marches d'Entre-Sambre-et-Meuse ». D'autres événements ont sans nul doute séduit l'imagination des organisateurs de ces « Marches ». Elles ne sont pas immuables et chaque année voit l'une ou l'autre défection, comme aussi l'une ou l'autre nouvelle-venue.

On remarque fréquemment : de vieux ou de jeunes Mameluks, des sapeurs, des voltigeurs, des grenadiers de l'Empire, des zouaves. Des chasseurs : alpins et autres régiments de « chasseurs à pied » de 1914. Des marins, matelots, hommes de la marine : américains, français, belges, anglais, russes. Des tirailleurs sénégalais, dahoméens, algériens. Des coloniaux, des turcs, des arabes, des montagnards, des mexicains, des garibaldiens, des mousquetaires à cheval.

Les « Jockeys de Roux » participent depuis 1816 à la « Marche de la Madeleine » à Jumièges. Cette Compagnie, à titre d'ancienneté, a l'honneur d'ouvrir la « Marche ». De même à Walcourt, la « Compagnie de Daussois » (petit village voisin de Walcourt) qui dès avant 1815 prenait part à la cérémonie, a le privilège d'ouvrir la « Marche de Notre-Dame ».

Ainsi, partout et toujours la tradition se renoue fidèlement.

VI. — CONSTITUTION DES CADRES.

Comme les « Compagnies Militaires » ne sont généralement pas des sociétés permanentes — bien que ceux qui en font partie soient chaque année les mêmes — il faut les reconstituer à l'occasion de la sortie « Marche » (procession) locale. Là où la continuité de la « Marche » (société) n'est pas assurée par une organisation locale, ayant comité, statuts, assemblée, le « Capitaine de la Jeunesse » ou « Maître Jeune Homme » avec ses « officiers » en assure les premières démarches et la mise en train. Dans ces localités toutes les manifestations, comme la ducasse, réception de personnalités, etc., sont confiées à la « Jeunesse ».

Ces associations ont leurs règles, obligations et droits traditionnels auxquels nul ne peut se soustraire. C'est à elles qu'incombe donc traditionnellement l'organisation de la « Compagnie Militaire ».

On enrôle en tout premier lieu les « officiers » qui d'habitude sont des hommes mariés. Comme partout, là aussi, le nerf de la guerre (l'argent) est indispensable. Pour se le procurer on a recours à des procédés traditionnels : les grades sont mis aux enchères; de même les rôles de porte-drapeau, de tambour-major, de garde-drapeau, voire même celui de cantinière. Qui brigue un grade y va de ses deniers et parfois, selon divers échos, des sommes non négligeables entrent en caisse. Certains grades sont attribués moyennant une contribution de dizaines de milliers de francs.

C'est qu'il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour entretenir une telle armée et la conduire à travers le soleil, la poussière, la fumée de la poudre. Les gosiers des troupiers seront souvent secs, bien plus souvent encore ceux des musiciens.

Dans diverses localités l'attribution des grades se fait au cours d'une cérémonie appelée « le cassage du verre ». Cela se passe dans un café où les hommes de la localité ont été convoqués par le « Capitaine de la Jeunesse » et ses « Officiers ». Vu l'importance, le public — amateurs et curieux — est très dense. Le « Capitaine de la Jeunesse » juché sur une table tient en main un plateau sur lequel sont posés autant de verres remplis qu'il y a de grades à conférer. L'honneur revient à l'ancien c.-à-d. au détenteur du grade lors de la « Marche » de l'année précédente. S'il se refuse, la place est mise à prix, l'acquéreur prend un verre sur le plateau, le lève, le vide d'un trait, puis le brise à ses pieds. A tour de rôle les grades s'enlèvent jusqu'à ce que le plateau soit vide.

Le cadre est formé. Tous les postes sont occupés. Il s'agit à présent de recruter les hommes.

VII. — RECRUTEMENT DES EFFECTIFS ET FORMATION DES COMPAGNIES.

C'est aux gradés qu'incombe la tâche de recruter leurs hommes. Cela se fait à coup de petits verres et de grandes chopes.

Et les exercices d'entraînement vont commencer et se pour-

suivre jusqu'au dimanche avant la sortie traditionnelle, en vue de laquelle toute la localité sera sur pied de guerre pendant des semaines et des mois. Il s'agit de faire bonne figure, le grand jour venu, ainsi que lors des grandes visites aux « Marches » des localités voisines.

L'ordre généralement adopté est le suivant : d'abord un groupe de sapeurs, commandé par un sergent-sapeur coiffé d'un colback à plumet monumental et portant la masse d'armes. Ainsi le cortège est précédé comme cela se voyait jadis d'un massier. De temps à autre on voit encore la barbe postiche. Les tabliers de cuir d'autrefois sont remplacés par des tabliers de toile artistement brodés. Les sapeurs sont porteurs d'outils divers, bêches, haches, pelles, etc.

Viennent ensuite le fifre et les tambours commandés par un tambour-major armé de sa canne et suivis de la musique qui joue des marches de circonstance. Le fifre et les tambours scandent le pas caractéristique de la compagnie. Suivent les grenadiers, les voltigeurs, les zouaves, etc., précédés de leurs officiers respectifs, à cheval, suivant le grade et aux uniformes chamarrés. Ces officiers sont nombreux : généraux, colonels, lieutenants-colonels, capitaines, etc., car c'est le gros appoint de la caisse de l'officier-payeur.

L'effectif d'une compagnie se monte ordinairement à 80 jusqu'à 120 hommes.

Le drapeau de la compagnie avec ses gardes, la cantinière entourée des siens sont naturellement placés au centre de la compagnie.

Quand toute cette armée, après des efforts méritoires et de multiples exercices, est à même de figurer honorablement dans une « Marche » bien stylée, bien dressée, sachant tirer des salves avec un ensemble plus ou moins parfait et « former le carré », le grand jour de la première sortie n'est plus fort éloigné.

Ordinairement le dimanche qui précède la grande solennité, a lieu la « Bénédiction des Armes » par le desservant de la paroisse. C'est la première sortie officielle et l'occasion tant attendue de faire ses premières armes en vue de la nouvelle saison de « Marches », dans la localité d'abord et chez les « confrères » des « Marches » voisines ensuite.

C'est aussi l'occasion de rendre visite aux autorités locales, de tirer des salves en leur honneur. A cette occasion le commandant de la compagnie présente son épée à la personnalité, la priant de commander la décharge. C'est l'occasion d'offrir un petit verre et d'alimenter encore la caisse de la compagnie.

VIII. — QUELQUES MARCHES PARMI LES PLUS SPECTACULAIRES.

Voyons à présent, ces troupes à l'œuvre, en visitant quelques-unes des grandes « Marches » traditionnelles.

Toutes les grandes « Marches » (processions célèbres) sortent à une date immuable et ont une origine différente, basée tantôt sur un événement historique, parfois légendaire, transmis par la tradition. Toutes voient se dérouler au cours de leur sortie, des épisodes différents, autant de réminiscences historiques ou légendaires.

Ajoutons que la plupart de ces démonstrations durent toute une journée, débutant le matin, parfois très tôt, par une messe votive, pour se clôturer dans l'après-midi, voire même au début de la soirée.

Elles se déroulent toujours à la bonne saison, les premières dès le lundi de Pâques, quand le soleil (s'il daigne se montrer) en augmente le prestige et fait ressortir la diversité des uniformes, mais ne ménage pas les pauvres troupiers, peu accoutumés à de tels accoutrements.

Notons en passant que les « Marches » ont lieu par n'importe quel temps. La tradition le veut ainsi, ni le soleil, ni la pluie modèrent l'ardeur des troupes mobilisées. Parfois, cependant la chaleur aidant, la soif joue un bien vilain tour à l'un ou l'autre troupier imprudent.

C'est ce qui vaut à la « Marche de Saint-Véron » à Lembeek, près de Hal, le surnom peu flatteur de « Zatte Processie » (procession des souldards). Mais ceci est de l'histoire ancienne, car depuis longtemps ces démonstrations se déroulent dans le calme et la dignité. D'autant plus que les distributions de boissons aux carrefours des routes se font de plus en plus rares, la boisson (les petits verres) étant d'un prix à considérer par deux fois, même si on l'offre à un « Marche de Saint-Véron »...

« LA MARCHÉ » DE LA TRINITE A WALCOURT.

I. — UN PEU D'HISTOIRE.

Une histoire longue de plusieurs siècles mentionne à chaque page une cité sise dans l'étroite vallée où se rassemblent et jaccassent de multiples ruisselets clairs et limpides pour former deux petites rivières, celles de l'Eau d'Heure et l'Eau d'Yves : Walcourt.

D'où que vienne le voyageur, de Charleroi, de Dinant, de Chimay, de Maubeuge, son regard est fasciné par le clocher bulbeux, immense calice de tulipe, qui surmonte la collégiale dressée au sommet d'un coteau escarpé.

Dès avant le IV^e siècle, alors que saint Materne y eut construit un oratoire à la Mère de Dieu, dont il aurait taillé lui-même une image dans le bois, les chroniqueurs y supposent l'existence d'un centre habité. Mais c'est à partir de l'année 1026 qu'on possède des documents certains sur l'existence du sanctuaire en la terre de Walcourt.

Si les dévastations, les incendies, les pillages, les épidémies, les sièges, l'occupation par les armées étrangères ne lui furent pas épargnés, dont le célèbre sanctuaire eut particulièrement à souffrir, les dons princiers, en temps de paix et de prospérité, contribuèrent grandement à son enrichissement qui le classe au nombre des plus fastueux et des plus réputés. Nous ne citerons en exemple que le magnifique jubé dont Charles-Quint le dota en 1531.

II. — ORIGINE DE LA PROCESSION.

En 1304, un incendie, ni le seul, ni le dernier, allumé par la malveillance, se déclare à la collégiale. On vit alors, rapporte la tradition, la sainte Image de la Vierge, sortir au milieu des flammes et escortée par les anges se poser sur un arbre à quelque distance de la collégiale, dans un endroit appelé « Le Jardinnet ».

Malgré toutes les tentatives pour l'en tirer, la statue miraculeuse demeura sur l'arbre jusqu'au jour où les habitants réclamèrent l'intervention du comte Thierry de Rochefort, seigneur du lieu. Celui-ci sortit de la cité à cheval, suivi de son écuyer. Thierry voulant se diriger vers l'arbre vit son cheval, par trois fois, cloué sur place, de sorte qu'il lui fut impossible de s'en approcher.

Il descendit de sa monture et alla s'agenouiller au pied de l'arbre mystérieux. Il fit vœu de rétablir la collégiale incendiée et de fonder un monastère en ce même endroit de la vallée.

Aussitôt, à la stupéfaction générale, la statue quitta son refuge et descendit entre les bras du Seigneur qui s'empressa de la rapporter triomphalement à Walcourt.

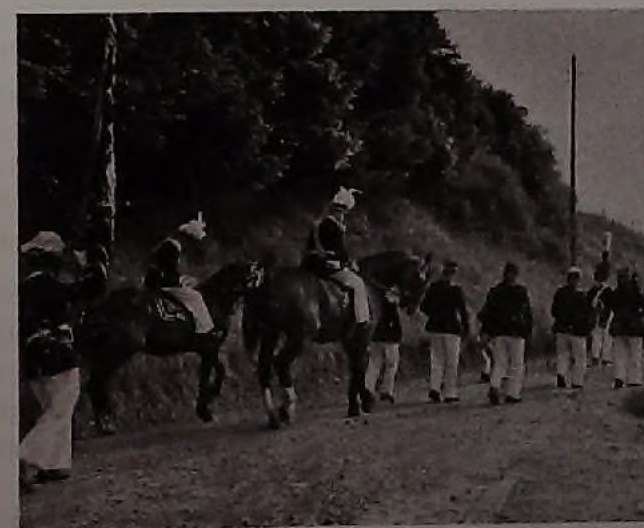
C'est en mémoire de ce fait miraculeux qu'a lieu, chaque année à la Trinité, la grande et solennelle procession, escortée de nombreuses compagnies de « Marcheurs ». Cette procession, ou « Marche de Notre-Dame de Walcourt », est une des manifestations les plus curieuses de notre folklore.

Ajoutons qu'au cours de cette procession célèbre est reconstituée la scène du « Jardinnet ».

On estime à 30 et 40.000 personnes, les curieux et les pèlerins qui viennent de partout participer à cette solennité.

III. — QUELQUES PRECISIONS SUR « LA MARCHÉ ».

Autrefois, Walcourt, comme la plupart des cités dotées d'une muraille de défense, avait ses serments d'archers, d'arbalétriers,



*Marche de N. D. de Walcourt :
fifre et tambours sont suivis d'officiers à cheval.
(Photo C.G.T.)*

plus tard d'arquebusiers, ayant pour mission de veiller à la sécurité de leur cité et de la défendre en cas de besoin. Ces compagnies faisaient également escorte aux dignitaires lors des cérémonies civiles et religieuses.

Au XVI^e siècle, d'après des documents officiels, la statue miraculeuse de Notre-Dame était escortée par des compagnies militaires et des musiciens.

Au XVII^e siècle, la « Compagnie de Walcourt » se composait de 7 officiers et tambours, de 41 porteurs de mousquets, de 43 porteurs d'arquebuses ; 34 piqueurs escortaient la statue de Notre-Dame lors de la procession de la Trinité.

La Compagnie de Walcourt n'accompagnait pas seule la procession de la Trinité ; d'autres venaient chaque année des localités avoisinantes faire escorte à la Vierge Miraculeuse.

Ainsi on signale qu'en 1815, malgré la déroute générale, la Compagnie de Saussois délégua pour la représenter à Walcourt, un caporal et quatre hommes en sarrau, porteurs d'un bâton en guise de fusil. Ce fut, cette année-là, la seule escorte de la procession de Notre-Dame.

Depuis lors, les gens de Daussois ont le privilège — dont ils sont jaloux, soit dit en passant, — d'ouvrir la marche, lors de la procession de la Trinité.

Leur « Marche » y participe sans interruption depuis plus de 148 ans.

IV. — RECONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA « COMPAGNIE DES MARCHEURS » DE WALCOURT.

Chaque année, le lundi de Pâques, débute les festivités pour la reconstitution de la « Marche ».

Le garde champêtre, muni d'une clochette, convie les habitants de la localité à participer, à l'Hôtel de Ville, à l'adjudication des charges. Cette séance se tient le lendemain. Tous les grades et fonctions : le corps des officiers, major, adjudant, porte-drapeau, tambour-major, sergent-sapeur, cantinière, etc., y sont mis aux enchères.

Le produit, qui atteint parfois des sommes considérables, en est versé à la caisse de la Compagnie.

Chaque « Marche » est commandée par un ou plusieurs majors à cheval.

En tête marche l'imposant et majestueux sergent-sapeur. Il est coiffé d'un énorme bonnet à poils surmonté d'un plumet monumental et tient des deux mains l'emblème de son commandement : une massue en cuivre ornée de piques, arme particulièrement redoutable.

Il est suivi des vieux sapeurs, qu'il commande. Ceux-ci brandissent leurs pelles, haches, bûches, etc. Ils portent pantalon blanc, tunique bleue avec passementerie et boutons d'or, épaulettes rouges et... un superbe petit tablier blanc bordé de dentelle, précieusement repassé et agrémenté au-dessous de chaque épaule d'un bouquet de fleurs ou de rubans.

Les sapeurs sont également coiffés d'un lourd et massif bonnet à poils, aplati sur le dessus, avec une large flamme rouge tombant sur le côté.

Suivent la batterie des tambours et le fifre que dirige un prestigieux tambour-major, également coiffé d'un gigantesque bonnet à poils, comme un temps de l'empire. Il fait tournoyer dans les airs sa canne enrubannée.

Souvent un corps de musique accompagne la « Marche ».

Puis viennent les voltigeurs, les grenadiers, les turcos, les zouaves, etc. Tous sont encadrés d'officiers de tous grades, revêtus d'uniformes rutilants, sahré au clair.

Rien n'y manque, ni le porte-drapeau, avec son escorte d'honneur, ni l'accorte et gracieuse cantinière portant son tonnellet sous le bras.

Les « Marcheurs » avancent à très petits pas, avec solennité et conjonction, au son assourdissant des tambours et des fanfares.

Les Compagnies se succèdent en un interminable défilé des plus attrayants et des plus pittoresques.



Marche de N.-D. de Walcourt : Sur les traces des « anciens ».
(Photo C.G.T.)

V. — LA « MARCHE MILITAIRE DE NOTRE-DAME DE WALCOURT.

Le Départ.

Les cérémonies de la matinée qui dès les premières heures ont attiré à l'église une foule immense, sont enfin terminées.

Quand vers 13 h l'image miraculeuse paraît sur le parvis de l'église, les pèlerins se bousculent afin de porter la statue, d'autres essayent de la toucher, ne fut-ce que du bout de leur parapluie et ainsi tout le long du parcours.

Des enfants infirmes sont assis tout autour de la statue. Ils seront, ainsi cahotés, tout le tour qui se déroule sur un parcours d'environ 10 km à travers la campagne, par monts et vallées, autour de la ville.

Sur la place, les Compagnies sont alignées attendant le signal du départ.

Au commandement de leurs officiers, les roulements de tambours éclatent et une salve tirée par toutes les Compagnies fait résonner tous les échos des alentours.

Comme il est dit précédemment, la Compagnie de Daussois, par priorité, prend la tête du cortège, les autres suivent très nombreuses, très variées, par ordre d'ancienneté. Celle de Walcourt vient en dernier lieu, suivie immédiatement de la statue miraculeuse. Une foule nombreuse de pèlerins leur emboîte le pas.

Le comte de Rochefort flanqué de deux écuyers figure également dans le cortège.

Tout le long du parcours, près de 40 chapelles, se présentent à la dévotion des pèlerins.

Des décharges se répètent aux reposoirs devant certaines de celles-ci : celle des Trois-Mages, au Grand Bon Dieu, à l'Assomption de la Vierge, à celle de Notre-Dame de Walcourt, etc. Les hommes s'allignent sur un rang, bourrent leurs vieux fusils de poudre à canon et au commandement de leur major tirent des salves, qui se répètent aux alentours.

Quand arrive le moment de gravir la côte de Gerlimpont, côte assez raide, tous les pèlerins se donnent la main pour former une longue chaîne de chaque côté du chemin. Et ainsi ils entraînent les porteurs de la statue et c'est en courant que l'on fait l'ascension de ce raidillon.

La procession suit alors le chemin sur les hauteurs. Elle a parcouru environ la moitié de son itinéraire. Elle descend par la ferme de l'antique Abbaye fondée par le comte Thierry de Rochefort et dont il ne reste plus trace, pour aboutir au «Jardinet».



Marche de N. D. de Walcourt : Le major à cheval en tête de la compagnie.

(Photo C.G.T.)

Au Jardinnet.

En cet endroit se renouvelle chaque année depuis des siècles, la scène qui est à l'origine de cette procession merveilleuse.

Un bouleau est planté en terre sur lequel à l'aide d'un ruban est fixé une Vierge, celle du trésor de la collégiale.

A ce moment, le Comte de Rochefort fait avancer son cheval, en adressant sa prière à la Vierge. Mais sa monture par trois fois « refuse » d'avancer et s'éloigne de l'arbre. Finalement, ainsi que cela se passe autrefois, le Comte met pied à terre et à genoux récite une prière traditionnelle qui n'est connue que de sa famille. Tout aussitôt la Vierge est descendue et reçue dans les bras du seigneur de Walcourt. Il la confie à un de ses écuyers qui s'en charge jusqu'au retour à la collégiale.

Tout aussitôt, spectacle indescriptible : la foule se précipite sur l'arbre qui en un instant est réduit en autant de pièces qu'il y a de mains pour le saisir. Chacun veut emporter un morceau du bouleau comme gage de bonheur.

Suit alors une halte de près de 2 heures que les « Marcheurs » et pèlerins mettent à profit pour se reposer et se désaltérer. Entretemps l'image de la Vierge est exposée à la vénération des fidèles. Puis le long cortège se reforme dans le même ordre pour achever son itinéraire.

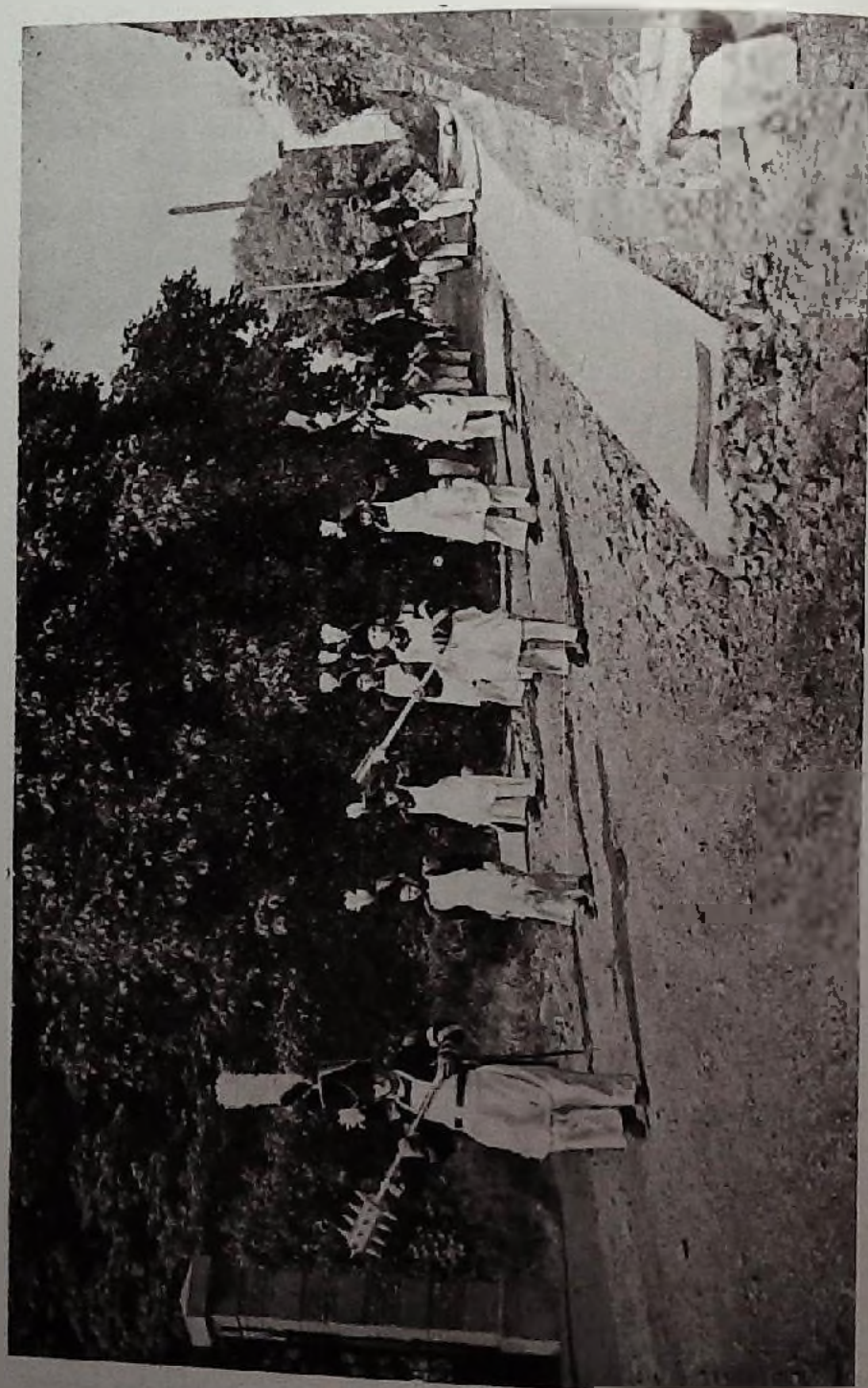
Le Retour.

Le cortège reformé, la pieuse et folklorique pérégrination se poursuit.

L'écuyer du Comte de Rochefort, aux côtés de son maître, porte en bandouillère la Vierge qu'il donne à baiser aux nombreux pèlerins et spécialement aux petits enfants que les mamans rendent à bout de bras vers la Madone.

Par les Bergeries, les Quairelles, le quartier Saint-Donat, le grand tour se poursuit de l'autre côté de la ville, pour arriver vers 7 h au Calvaire, près du cimetière, lieu traditionnel de rassemblement pour le retour solennel à la collégiale.

La statue de la Vierge est parée de ses plus beaux atours, manteau royal, couronne d'or, celle du couronnement de juillet 1875; placée sur un dais triomphal elle est portée par des jeunes filles tout de blanc vêtues.



Marche de N. D. de Walcourt : Les sœurs précédées du sergent-major

(Photo C.G.T.)

Après avoir tiré l'une après l'autre une dernière salve, rendant ainsi un dernier hommage avant la rentrée, chaque Compagnie défilera. Rentrée triomphale de Notre-Dame de Walcourt à travers les rues noires de monde, au son des tambours et des fanfares, des salves des mousquets et du chant de cloches.

Le religieux est terminé, il fait place au profane — c'est la tradition. La foule va envahir le champ de foire, où se continue la cacophonie d'une kermesse qui bat son plein.

Et quand la nuit sera tombée depuis longtemps sur la ville, quand tout bruit aura cessé, on ne sera pas surpris d'entendre quelque vieux grognard, harassé de fatigue, le bonnet de poils sur l'oreille, traînant le pas et son fusil, faire sa rentrée très peu triomphale.

C'est que pour lui la dévotion était trop forte.

Mais il « marchera » à nouveau à la première occasion, tant qu'il faudra.

Addendum.

Les « Marches » ne participent pas uniquement aux grandes manifestations. Elles escortent également la procession de la Fête-Dieu, qui se déroule simultanément dans chaque paroisse le dimanche de la solennité, c'est-à-dire le dimanche suivant la Trinité.

Chaque Compagnie fait en conséquence sa sortie chez elle.

On rapporte qu'à cette occasion celle de Walcourt va tirer dans l'après-midi un feu de file en l'honneur de « Cupidon », qui est considéré comme « le plus ancien citoyen de Walcourt ».

C'est une vague statue en pierre, encastrée dans le mur de soutènement de la terrasse entourant l'église. On la dit statue d'une divinité païenne, à laquelle s'attachent différents usages, dont entre autre celui d'y mener les nouvelles mariées, où elles vident un verre qu'elles brisent ensuite au pied de la statue.

Ceci en signe de renoncement aux libertés du célibat.

« CHEVAUCHEE » ET « MARCHÉ » SAINT ELOI A LANEFFE

Jadis, Laneffe, près de Philippeville, avait, à l'exemple de la plupart des localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ses hauts fourneaux et formait un centre métallurgique assez important.

Dès lors, rien ne doit nous surprendre de voir saint Eloi, patron des « fèvres » c'est-à-dire des ouvriers du fer, entouré de la vénération et de la confiance des habitants. Les hauts fourneaux de Laneffe furent supprimés en 1818.

Quand en l'année 1633, une maladie pestilentielle décima les habitants de la localité, le curé d'alors, sire Remy de Terne, et le seigneur Henri de Campenne eurent recours à saint Eloi, vénéré en l'église paroissiale, dont il est déjà question en 1290, et érigèrent une « Confrérie » en son honneur. Elle devait s'appeler « Confrérie des Charitables de Saint-Eloi » à la suite de son affiliation, le 26 juillet 1643, à celle de Béthune et de Beuvry en France, qui date de l'année 1188.

Le règlement de ces deux confréries est identique et les « Charitables » s'y conforment scrupuleusement. Son but consiste principalement en œuvres de miséricorde, tel que visiter les malades, enterrer les morts en temps d'épidémie. Semblable « Confrérie » s'imposait en 1635, alors que la peste ravageait la région.

En même temps qu'ils érigent une « Confrérie », les deux personnalités de Laneffe, s'engagent également à organiser en l'honneur de saint Eloi, une procession escortée militairement. Une « Marche » telle qu'elles se rencontrent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse; elle sortirait chaque année le dimanche après le 25 juin, jour de la commémoration de la Translation des Reliques de saint Eloi, appelé par le peuple la « Saint-Eloi d'Eté » en opposition avec la « Saint-Eloi d'Hiver » plus propice aux cérémonies et fêtes intimes, à l'atelier et dans la forge.

Les « Confrères Charitables de Saint-Eloi » s'occupent également de l'organisation et de l'administration de la procession-marche. Leurs statuts comportent de nombreux articles d'ordre intérieur qui ne manquent pas d'intérêt et de saveur.

Le Saint figure également au nombre des protecteurs de la race chevaline. Quoi de plus naturel que les populations rurales

de la région se rendent à cette procession avec leurs montures, ce qui donna lieu jadis à de belles « chevauchées » alors que les chevaux étaient encore visibles et non dissimulés sous le capot d'une x-chevaux.

Ainsi que toutes les « Marches » de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la procession de St-Eloi est mi-profane, mi-religieuse. Et à Laneffe, elle diffère encore des autres « Marches » séculaires, du fait qu'un nombre imposant de cavaliers y participaient — souvent groupés par localité.

C'est ainsi qu'on signale tout spécialement Fosse, dont la « Compagnie à cheval » fit présent à saint Eloi d'un « guidon » ou drapeau et ce le 30 juin 1726 (dimanche après la St-Eloi d'été). Dorénavant ils auront la priorité pour figurer dans la procession. Cet exemple a été suivi par d'autres : le 29 juin 1727 c'est Florennes qui offre également un fanion, puis c'est Thuin, Walcourt, etc.

Suivant la promesse faite, Laneffe devait faire escorter « militairement » l'image et la relique de saint Eloi. Nous savons ce que cela veut dire. Par conséquent Laneffe devait organiser à l'occasion de la procession du dimanche après le 25 juin, une ou des « Compagnies Militaires ». En dehors des localités des environs qui enverront bien leurs hommes pour « marcher » en l'honneur de saint Eloi.

Ainsi donc, selon une vieille tradition, quelques semaines avant le grand jour « on distribue les grades ». Cette formalité se déroule dans un cabaret de la localité. « Distribuer » n'est pas le terme exact... on les vend aux enchères c'est-à-dire on les confère au plus offrant. Et la dignité se paie parfois très cher.

L'argent ainsi recueilli servira à payer des rafraîchissements aux soldats « d'occasion ».

Le plaisir de paraître durant quelques heures devient une charge honorifique et entraîne bien d'autres frais : la location de l'uniforme, des accessoires, parfois même de la monture; puis les rafraîchissements aux « Marcheurs » sous les ordres du gradé, grèvent considérablement le budget du dignitaire.

Mais c'est une chose que nous ne pouvons pas comprendre, parce que nous n'avons pas été élevés dans ce milieu où la « Marche » est sacrée et le grade éphémère un honneur appréciable pour « l'officier d'occasion », parfois même pour ses descendants !!!

Après la distribution des grades, tel ou tel « qui marchera officier » réunira le dimanche précédent la « Marche », les hommes placés sous ses ordres, pour leur faire faire des exercices et des répétitions. Il importe que tout se déroule militairement... autant qu'il se peut. Le tir des salves est certainement le cauchemar de tous les hommes de la compagnie et... peut-être aussi de leurs épouses.

Trois groupes se distinguent dans les exercices et cérémonies qui se greffent sur la « Marche de St-Eloi » à Laneffe.

Tout d'abord « La Confrérie Charitable de St-Eloi », puis la « Compagnie des Marcheurs » de Laneffe et celles des environs, et finalement les pèlerins pédestres et équestres — ces derniers qui jadis formaient des compagnies et constituaient pour beaucoup l'élément attractif de cette manifestation.

Voyons d'abord le rôle joué par les membres de la « Confrérie » au nombre de 21 dont les dignitaires portent le titre de Prévôt, de premier et second Mayeur, de premier et second Charitable, etc.

Quelques jours avant la grande parade, les membres impriment les drapelets appelés « bannières » de St-Eloi, en forme d'un triangle-rectangle de 0,30 x 0,20 représentant saint Eloi, un cheval, une église. C'est cette « bannière » ou « drapelet de Pèlerinage », que les pèlerins pédestres et équestres emportent comme souvenir.

Le prévôt reçoit de la « Confrérie » la farine nécessaire à la confection de petits pains de la grosseur d'un œuf de poule. Ces petits pains seront distribués aux pèlerins. Ils ont la vertu de se conserver indéfiniment.

Le jour de la procession les membres de la confrérie se rendent à l'église à 6 h du matin pour la bénédiction des pains et des bannières. De là ils vont assister à la bénédiction de la « Fontaine St-Eloi », chacun portant sa bannière; le « prévôt » tient le marteau en argent, et le « Mayeur » le « Cierge » — qui occupe également une place importante dans l'origine de la « Confrérie ».

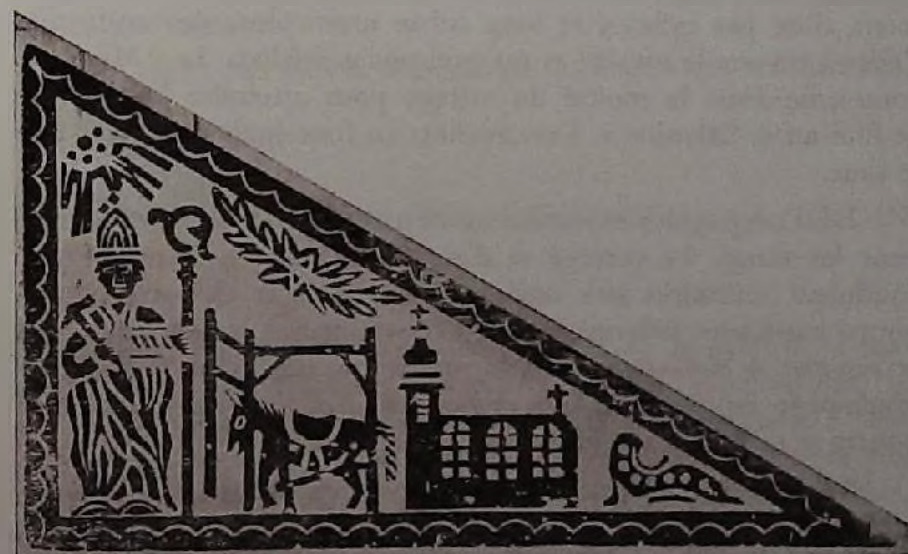
La « Fontaine St-Eloi » est alimentée par la « Fontaine al Cloke » ainsi appelée parce que à l'époque de la Révolution les paroissiens y cachèrent les cloches.

Un des membres de la Confrérie, un des « 8 premiers charitables » prendra place auprès de cette fontaine. Muni d'un seau, il donnera à boire aux chevaux des pèlerins et leur aspergera le flanc droit et le poitrail.

Plus loin le « Prévôt » marque d'une croix les chevaux au front et à la poitrine à l'aide du marteau en argent. Il est chargé de distribuer les « bannières » qu'on attache à l'oreillère du cheval.

Le « premier mayeur » se poste à côté de l'autel de St-Eloi. Il présente la relique du Saint Patron à baiser aux pèlerins qui font trois fois le tour de l'autel. Il distribue également des bannières et les petits pains.

Un « deuxième mayeur » est en permanence à la chapelle St-Eloi, érigée en 1861, au lieu dit « Calvaire »; il est chargé d'allumer les chandelles offertes par les pèlerins et de recevoir les autres offrandes.



Drapelet de Laneffe.

Et voici comment se déroulent les cérémonies qui durent à peu près toute la journée.

Dès après la bénédiction de la « Fontaine St-Eloi » l'animation monte dans les rues de la localité, habituellement si calmes. Des soldats, des gradés, des cavaliers, des tambours, des musiciens —

car chaque « Compagnie » tient à avoir sa musique — déambulent affairés.

Les pèlerins à pied ou à cheval font leurs dévotions, qui débutent par « le petit tour » c'est-à-dire « trois fois le tour extérieur de l'église ». Ils passent par la « Fontaine » où le « premier Charitable » les attend et remplit son rôle décrit plus haut. Les pèlerins à pied se lavent les mains, la figure. Il en est aussi qui boivent de l'eau de la Fontaine.

Plus loin le « Prévôt » remplit également son office.

Petit à petit les « Compagnies » — sapeurs, grenadiers, zouaves, etc. — se sont rangées autour de la place. La grand'messe est terminée. Quand paraît l'image de St-Eloi, les pelotons exécutent à tour de rôle, un feu d'ensemble. Précédés des cavaliers et suivis du clergé et de la procession proprement dite, les « Compagnies », au son du fifre, des tambours, ou de la fanfare, qui scandent leur marche, s'ébranlent. Lentement, fièrement, dignement, d'un pas cadencé le long ruban multicolore des uniformes s'étire à travers la localité et ses environs immédiats. La « Marche » contourne ainsi la moitié du village pour atteindre la chapelle St-Eloi au « Calvaire ». Les cavaliers en font également trois fois le tour.

Les Compagnies exécutent un nouveau feu de peloton et rompent les rangs. Le cortège se disloque et tout ce monde, où se coudoient militaires aux uniformes barriolés et chamarrés, tambours, musiciens, pèlerins à pied, à cheval, jeunes et vieux, hommes et femmes se répandent dans la prairie qui dès le matin a été littéralement envahie par des échoppes, des buvettes où chacun pourra se rafraîchir et s'alimenter.

C'est un relâchement de deux heures environ, le tambour bat le rappel. La « Marche » se réorganise. Au pas cadencé, toujours scandé par le fifre (chaque Compagnie a le sien), le roulement des tambours et les accents de la musique, les Compagnies avancent, traînant derrière elles la procession des pèlerins qui se sont déplacés à cette occasion.

Vient la rentrée à l'église. Les Compagnies s'arrêtent et forment la haie pour laisser passer l'officiant et la statue de St-Eloi. Les pèlerins s'engouffrent dans l'église.

Puis les Compagnies exécutent une dernière décharge. Les hommes des Compagnies étrangères vont recevoir un « drapeau »

et un « pain de St-Eloi », puis revenus sur la place, on forme le « bataillon carré » en guise d'apothéose de la journée.

Comme toute cérémonie traditionnelle qui se respecte, cette « Marche de St-Eloi » ne peut se terminer sans réjouissances... et on ouvre le bal.

* * *

Le lendemain, lundi, est réservé aux « Marcheurs » de Laneffe. Après l'assistance à la messe, qui est généralement offerte à l'intention des anciens « Marcheurs » défunts, les hommes se placent sur deux rangs et rendent les honneurs au curé par un impeccable « présentez-armes ». Puis chacun reçoit un petit pain et un drapelet de St-Eloi qui leurs sont remis par les dignitaires de la « Confrérie St-Eloi ».

Pour clôturer la journée, ils vont exécuter des décharges aux demeures des personnalités et des officiers pour leur rendre un dernier honneur.

Ceci ne va pas sans la dégustation du petit verre traditionnel.

« MARCHE-PROCESSION DE SAINT-ROCH » A THUIN

Historique.

Thuin, agréablement située aux bords de la Sambre, a une histoire très mouvementée. Construite sur un promontoire, la ville était par excellence un lieu de refuge. Etant exposée à tous les vents des batailles et des calamités, les sièges ne lui furent pas épargnés. Elle fut prise, reprise, rasée, relevée au cours des siècles, changeant de maître suivant les fantaisies des traités.

La masse sombre de son beffroi, bâti en 1638, jadis tour de la collégiale Ste-Marie et St-Théodard, fut rasée en 1811; depuis 1667, elle est tour communale, le chapelain et le bourgmestre ayant chacun le droit d'en posséder une clef. A son pied s'étale la ville traditionnelle, c'est-à-dire la Ville Haute, qu'il faut atteindre par rampes et escaliers et la Ville Basse, surnommée « l'Vaux » qui s'étire dans la vallée et dont l'église était à l'origine une chapelle servant aux offices de la communauté thudinienne des moines de Lobbes.

Sous prétexte que l'église était située hors de l'enceinte, en un lieu désert exposé aux rôdeurs et aux malandrins, les moines transférèrent le siège de la paroisse dans la collégiale. La vieille église ne fut cependant pas complètement abandonnée. En 1803, après bien des avatars dûs aux événements, elle redevint église paroissiale. Comme principale héritière du Chapitre de Thuin, elle était devenue propriétaire de multiples trésors malheureusement disparus. Il nous reste cependant l'autel de Notre-Dame d'El Vault, patronne de la paroisse, sauvée durant la révolution et l'autel de St-Roch, qui joue un grand rôle dans la vie de la cité.

Les anciens Thudiens honoraient tout spécialement saint Roch. N'avait-il pas aussi une chapelle à l'église de l'Hôpital Ste-Elisabeth à la Piraille; une autre au « Tienne Trappes » et une troisième au « Tienne St-Roch » ? Dans l'église de la Ville Basse existait autrefois, sous le patronage de saint Roch, une Confrérie très riche.

Des foules de pèlerins vinrent le vénérer au cours des siècles.

Origine de la « Procession de St-Roch ».

Vers la fin de l'année 1653, le comte de Duras, sur l'ordre du prince de Condé, vint mettre le siège devant Thuin. On rapporte qu'il se recueillait fréquemment devant l'image de Notre-Dame de Hal, abritée dans une modeste petite chapelle de la vieille et étroite rue St-Jacques.

Malgré la violence des attaques — un bombardement de dix-sept jours et de combats acharnés — la ville résiste. Finalement, comme d'un côté de petits groupes harcelaient les assiégeants, d'un autre de fréquentes sorties causaient grand dommage aux hommes et au matériel — entre autres sortie du 15 janvier 1654 — l'armée du Prince de Condé, abandonna furtivement le siège, après avoir perdu plus de 400 hommes.

La ville fut sauvée et Maximilien Henri de Bavière, prince-évêque de Liège (Thuin dépendait de la principauté de Liège, depuis 888), pour perpétuer le souvenir de la valeur des défenseurs de Thuin, accorda aux bourgeois des lettres de noblesse, le privilège de porter l'épée au côté et d'autres droits et avantages.

... Tout cela valait bien une belle procession à saint Roch !...

Certains voudraient attribuer l'origine de la « Marche Saint-Roch » à cet événement.

Cependant, on sortait en armes à Thuin, avant ce siège, lors des processions de la dédicace ou du St-Sacrement. Des arquebusers et des archers y figuraient longtemps avant cette date.

Qu'on ait institué une procession spéciale de reconnaissance à saint Roch à l'occasion de la levée du siège, et l'échec du comte de Duras, personne ne le conteste. Mais qu'on ne confonde pas la « Marche » avec la « Procession ».

D'autres, moins ambitieux et plus sages, disent que les habitants de Thuin continuèrent à vénérer saint Roch, qui par sa protection arrêta les ravages du choléra, lors de l'épidémie de 1700 ou 1800.

Mais on rappelle qu'entre temps, la « Marche » fut supprimée par la Révolution. Cependant le 13 août 1803 (samedi avant le 15 août, jour traditionnel de la procession de St-Roch — sa fête tombant le 16 août) la jeunesse de Thuin demanda au maire de la République l'autorisation d'escorter la procession en armes. Le maire après s'en être référé au Préfet et au Sous-Préfet autorisa la démonstration pour le 28 thermidore de l'an XII, soit le 15 août 1803. Manifestation au sujet de laquelle le maire n'eut qu'à faire, le lendemain, un rapport élogieux.

Pendant les guerres du Premier Empire, la jeunesse ne fut pas autorisée à sortir en armes et la procession du 15 août sortait sous le vocable de Notre-Dame d'El Vault.

Saint Roch fut bel et bien oublié. Mais en 1866, le choléra fit son apparition dans un des quartiers de la Ville Basse.

Dans leur terreur les Thudiens, se rappelèrent saint Roch et le sortirent de sa cachette pour le promener solennellement dans les rues de la cité. Le choléra devait bientôt cesser. Ainsi, dès 1867, la tradition de la « Marche » et de la « Procession » se trouvait restaurée, et cette fois pour de bon...

Préparatifs et défilé.

A peine les derniers échos de la vallée Thudinienne ont-ils cessé de résonner du bruit des détonations de la fameuse « Marche St-Roch » que déjà l'on pense à la prochaine... qu'on attend avec impatience.

Pendant des semaines et des semaines, tambours et clairons s'entraînent... les vieux uniformes sont sortis de leur boîte du coin de l'armoire, désodorisés des produits antimites, révisés, rafistolés en vue du prochain grand jour.

Les gradés rassemblent leurs hommes pour les exercices habituels. Au fur et à mesure que mai s'avance, l'effervescence monte.

Enfin le soleil se lève sur le 3^e dimanche de mai... curieux et pèlerins ont déjà envahi les rues des vieux quartiers de Thuin.

Là-haut, les cloches du Beffroi sonnent à toute volée. Partout roulement de tambours, sonneries de clairons, partout des guerriers en uniforme, des officiers à cheval.

« Le Chant des Oiseaux », esplanade aux arbres séculaires, située aux portes de la cité, ressemble à un vaste camp militaire où une à une les « Compagnies » se rassemblent.

13,30 h... Chant des cloches; détonations de « campes » tirées du haut des remparts. La « Marche » s'ébranle au rythme des tambours.

Les sonneries des clairons, les airs des fanfares, le piaffement des chevaux, les pétarades des mousquets s'enchaînent et se confondent par les rues tortueuses de la Ville Haute pour aller prendre en l'église de la Ville Basse, la statue de saint Roch. Elle sera portée par les Zouaves Pontificaux, en uniforme gris-bleu, qui lui serviront également de garde d'honneur.

Les « Chasseurs-Pompiers » de la Ville Basse, précédés de leur clique, se joignent au cortège. Le clergé et les pèlerins suivent la statue et ferment la marche.

C'est à partir de ce moment que la « Procession-Marche » est constituée et va entamer le périple traditionnel, déroulant le ruban multicolore des uniformes de centaines de soldats de régiments d'autrefois, le long des chemins et des sentiers, par monts et par vaux.

Une magnifique compagnie de sapeurs barbus, bonnet à poils, tablier de peau, hache sur l'épaule et de Grenadiers de l'Empire, culotte blanche, guêtres noires, précédés d'un tambour-major géant qui dirige la clique, ouvrent la « Marche ». Tandis que des officiers supérieurs à cheval, coiffés de gigantesques bonnets à poils caracolent fièrement : Zouaves français en uniforme écarlate, bonnets à gland; Mameluks de Jumet; Mousquetaires de Thuin; Zouaves d'Aiseau; Volontaires de Gozée; Troupes de Ste-Gertrude de Roux; sans oublier les Pompiers Volontaires de la Ville Haute et de Waibes, sociétés parmi lesquelles figurent des groupes centenaires.

Durant plusieurs heures défile au long des rues escarpées de Thuin et des environs, le cortège aux couleurs vives, aux uniformes chatoyants.

De temps à autre paraît une pimpante et accorte cantinière au tonnelet pansu. Toutes ces Compagnies sont précédées de leur clique, ou de leur fanfare, entourées de leur état-major galonné d'or; sociétés locales, sociétés étrangères. Tous ces uniformes charmants jettent une note originale et pittoresque; et toujours le roulement des tambours, la pétarade des mousquets.

Le parcours mesure près de 15 kilomètres.

Au lieu dit « Waibes » le cortège fait une halte d'environ 45 minutes, pour permettre aux participants de se désaltérer.



Marche Saint-Roch à Thuin : Les Grenadiers de l'Empire.

Il repasse ensuite par la Ville Basse dont il parcourt les diverses rues, grimpe à La Maladrerie (ancienne léproserie) où un nouveau repos de 15 minutes permet aux « Marcheurs » de casser la croûte...

Vient enfin le défilé final devant la Chapelle St-Roch, but de cette mobilisation. Cette chapelle fut édifée par souscription publique après l'épidémie de 1866.

Un par un, chaque homme escalade à son tour le petit sentier étroit qui mène à la chapelle. Spectacle hallucinant qui revêt un caractère de sincère grandeur. Bruit assourdissant des camps, sonneries ininterrompues des cloches du beffroi.

Et toujours dans le même ordre, c'est le retour triomphal vers la Grand'place de la Ville Basse.

Il est 20 heures.

Les « Marcheurs » se dispersent. Le beffroi illuminé domine la ville assombrie.

Le Champ de Foire fait la joie des jeunes et des vieux.

LUNDI

Tous les « Marcheurs » de Thuin, en grande tenue, clairons et tambours en tête, se rendent à l'église du Val, où une grand-messe en musique, ponctuée de roulements de tambours, de sonneries de clairons assourdissants que se renvoient les voûtes de l'édifice, est célébrée.

À l'issue de l'office religieux, toutes ces troupes se rendent à nouveau à l'antique chapelle, pour un dernier hommage à saint Roch. Sapeurs, Grenadiers, Zouaves, Mousquetaires, Pompiers, fanfares et harmonies escaladent le raidillon traditionnel, conduisant au pieux édicule. Toujours on tire des salves.

Puis dans le même cérémonial qu'à l'aller, on revient au centre de la ville où se termine la participation officielle des « Marcheurs ».

Par petites étapes, coupées de nombreux arrêts pour étancher la soif, les Compagnies, toujours au son des tambours, des clairons et aux déflagrations des mousquets, gagnent leur local repétitif, où les festivités se clôturent par des agapes fraternelles, des rires et des chansons. C'est le traditionnel et fastueux banquet, tant attendu lui aussi, qui aura les derniers honneurs.

LA « SOLDATENPROCESSIE » A LEMBECQ

S'il est généralement admis que les « Marches » sont spécialité de l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous ne devons pas perdre de vue que jadis, au temps des « Serments » et des « Milices Communales » celles-ci escortaient avec force démonstrations et en grande

pompe, les processions d'autres cités. Et il convient d'admettre que les escortes militaires s'étaient généralisées et que si elles ont été supprimées par la force des choses, elles se sont relevées en maints endroits et, pour des raisons qui nous échappent, ont été remises en vigueur avec plus de conviction dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

En folklore, comme partout ailleurs, l'exception confirme la règle et nous rencontrons encore en maints endroits du pays des Compagnies militaires d'occasion, escortant les processions : à Renaix, lors de la sortie du « Fierrel », à Rochefort, tous les sept ans en l'honneur de Notre-Dame de Foy. La procession de la Ste-Croix à Marbais, en Brabant, est escortée de sapeurs ayant à leur tête commandant, major et autres gradés, revêtus des uniformes napoléoniens et précédés de tambours. Ils avaient jadis un canon appelé « l'esponsaul » monté sur un traîneau attelé d'un cheval. On tirait des salves à l'arrivée et au départ dans les communes où l'on passait : Villers-la-Ville, Tilly, Wagnelée, Brye. On possède une copie datée de 1739 réglementant cette procession que chaque habitant devait accompagner l'arme au poing. A Lembecq, près de Hal, se déroule depuis des années une procession de militaires, fantassins et cavaliers, qui ne manque pas de pittoresque.

Cette dernière diffère cependant des « Marches » ; d'ailleurs elle n'est pas désignée sous cette dénomination dans la région. C'est ou bien le « Tour » de St-Véron, dénomination que nous expliquerons par la suite, ou la « Soldatenprocessie », ou encore la « Zatte processie »...

S'il y figurent beaucoup de militaires de tous les régiments — peut-être le plus de l'époque d'avant 1914 —, des musiques, des tambours, des clairons, des gradés, nous n'y trouvons cependant pas ce qui fait l'élément distinctif des « Marches » particulièrement de celles d'Entre-Sambre-et-Meuse, c'est-à-dire les manœuvres des compagnies, les décharges de mousquets, salves, feux de file, bataillons carrés, ni le pas sautillant de ces troupes, etc.

Tout cela a certainement son caractère particulier et la participation des militaires au « Tour » St-Véron de Lembecq n'est pas à dédaigner, ni la longueur du parcours, ni l'importance que les habitants de la région attachent à cette manifestation populaire, folklorique, à laquelle tout homme de là-bas se fait une joie de participer.

QUI EST SAINT VÉRON ?

Les hagiographes ne sont pas très loquaces à son sujet. Et tout ce que l'on peut trouver n'est que la répétition d'une « vita » plutôt légendaire et apocryphe. Faute de mieux, faisons comme le bon peuple de la région, n'essayons pas de comprendre puisque les choses vont toujours bon train.

On dit que Véron, fils de Louis le Germanique et neveu de Charles le Chauve (donc arrière petit-fils de Charlemagne) aurait quitté la maison, disons mieux, le palais paternel, parce que ses parents voulaient le forcer à se marier. Il avait alors 16 ans. Il se mit à parcourir le monde et échoua à Lembecq, près de Hal, où il s'engagea comme valet de ferme, au domaine de Pergate. Il y vécut en saint, aimé de Dieu et des hommes, et y mourut en 863.

Avant de quitter le toit paternel, Véron aurait fait part à sa sœur Vérona (!) du signe par lequel elle serait informée de son trépas : une violente tempête renverserait les arbres de la drève donnant accès au palais, et la direction de leur chute indiquerait où elle devrait se rendre pour retrouver ses restes.

Sur ces indications, l'événement étant survenu, la sœur se mit en route vers l'ouest, vers le Brabant. Arrivée à Berthem ses chevaux s'arrêtèrent et une voix lui apprit qu'elle devait se rendre à Lembecq, où à l'église elle trouva effectivement le tombeau inviolé de son frère.

Par la suite le souvenir du saint s'effaça jusqu'en l'année 1004, quand Albert de Gembloux — sur les indications de saint Véron — retrouva à nouveau — dit-on — et fit tout particulièrement honorer sa tombe. De nombreux miracles s'y produisirent et le culte de saint Véron se répandit dans la région. Il est invoqué contre le typhus, la migraine, les névralgies et les fièvres.

Non loin de l'église paroissiale, se trouve une fontaine appelée « Fontaine St-Véron ». Le saint l'aurait fait jaillir en plantant son bâton en terre.

Comme documentation hagiographique ce n'est pas très touillé. Quoi qu'il en soit, saint Véron fait l'objet d'une vénération toute spéciale qui nous vaut la manifestation curieuse du Lundi de Pâques. Car ne dit-on pas que si la région et tout particulièrement Lembecq furent préservés de la peste, c'est à l'intervention de ce saint, qu'on le doit ?

LUNDI DE PAQUES.

L'origine de l'escorte militaire qui fait classer le « Tour de St-Véron » au nombre des « Marches » remonterait à l'année 1012 durant le siège de Louvain, alors que les reliques du saint avaient été mises en sûreté à Mons, confiées à la garde de Renier IV, comte de Hainaut. Elles furent ramenées à Lembecq sous escorte militaire.

De temps à autre, il arriva aux Lembecquois d'oublier leur protecteur et il semble que ce soit à partir de l'année 1840, que refleurirent sa vénération et les manifestations qui s'y rapportent.

Vers 4 heures du matin, les clairons postés aux quatre coins de la localité sonnent le réveil et déjà sur toutes les portes on voit apparaître des hommes en uniforme de fantassin ou de cavalier, gradé ou simple soldat. On met une dernière main aux préparatifs du grand jour.

Les différentes « Compagnies » sont totalement indépendantes les unes des autres : cavalerie, infanterie, gradés, clairons et musiques. Toutes sont composées d'habitants de la localité.

Ce n'est que vers 8 heures, après s'être rassemblés pour assister à la remise des drapeaux par les autorités communales, que les militaires escorteront la châsse portée par les pèlerins précédée du clergé : cortège religieux qui parcourt la partie centrale du village.

Dès la sortie du village, alors que le cortège devient une escorte sans aucun caractère religieux, le vrai « Tour » commence.

Un prêtre en surplis porte dans un reliquaire en argent, le bras de saint Véron et le donne à baiser aux curieux massés tout le long du parcours. Jadis ce prêtre était à cheval.

L'escorte va passer par sept communes : Braine-le-Château, Clabecq, Tubize, Saintes-Brages, Hondzocht (hameau de Hal). Cette pérégrination, contrairement aux localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où cette coutume porte le nom de « Marche », est appelée ici « Tour » ou « Grand Tour » par opposition au « Petit Tour » que les pèlerins font trois fois autour de la tombe du saint ou autour de l'église.

A bien considérer les choses, il n'existe pas de Compagnie militaire proprement dite, appelée « Marche » à Lembecq. Tout

le village est costumé en militaire pour escorter la chasse du saint patron et figurer à la procession de clôture.

Ainsi de hameau en hameau, de village en village, passe le cortège.

L'escorte s'arrête parfois, dépose la chasse à l'église paroissiale de Clabecq et de Tubize où des pèlerins viennent la vénérer. Pendant ce temps les militaires se désaltèrent. Le soleil tape dur et la poussière du chemin dessèche la gorge.

Ailleurs une simple halte est prévue sur le parvis ou devant le portail de l'église.

A Hondzocht l'arrêt est particulièrement long. C'est là que les hommes et les bêtes se restaurent.

Puis l'on se prépare pour le retour : un dernier ajustement de l'uniforme, des accessoires. Sonneries de clairon, et les hommes se redressent, cambrent le torse, pour faire digne figure dans le défilé que des milliers de curieux et de pèlerins viennent admirer.

A mi-chemin entre Hal et Lembecq, le cortège religieux vient au-devant de la « Marche » et prend la tête de celle-ci.

Vers 5 heures, c'est le retour triomphal, au chant des cloches sonnant à toute volée qui se mêle aux accents des fanfares.

Les habitants de la région ont coutume, en parlant de cette « Marche » ou « Tour » de St-Véron du lundi de Pâques, de l'appeler « Zatte Processie » (Procession des Saoulards).

Ainsi que nous venons de le voir, le défilé dure toute la journée, avec de fréquents arrêts, prévus ou non. Tout le long du parcours on aura l'occasion de se rafraîchir et jadis, les fermiers devant la porte desquels passait le défilé, se faisaient un devoir d'offrir comme rafraîchissement des « petits verres » qui finissaient par enivrer les militaires, fantassins ou cavaliers d'occasion. Ils perdaient leur allure martiale, marchant parfois en zig-zaguant, ou s'affalaient sur leur monture.

Le mot était bien trouvé.

Ajoutons, pour être complet, que le mardi est le vrai jour de kermesse pour les « soldats » de Lembecq.

Après une messe militaire — comme cela se passe dans les autres localités où l'on « marche » — vient le grand défilé et la revue; puis paiement de la solde, qu'on s'efforcera de dépenser le plus joyeusement possible dans le courant de l'après-midi et de la soirée, toujours en l'honneur de saint Véron !

(A suivre.)

« La Pierre Carolingienne de Nivelles »

(dite de St-Feuillen)

(rectification apportée à l'étude de cette épitaphe)

par

J.-H. GAUZE

Secrétaire du Comité de Sainte-Gertrude
Chevalier de l'O.M.J.C. et de St-Silvestre P.P.

CETTE étude, déjà très fouillée, publiée dans notre Bulletin de septembre 1961 (1) suscita, comme il fallait s'y attendre, les réactions d'usage, et, souhaitées.

Est-on jamais, en effet, maître d'une chose, aussi sérieuse, soit-elle, même si on lui a consacré un temps précieux et donné le meilleur de soi-même; néanmoins, la réaction est une preuve tangible de l'importance de l'objet étudié, au lieu de pousser au découragement, elle doit engager à poursuivre la lutte. Arracher à une épitaphe le secret qu'elle cache n'est point chose facile, surtout si celle-ci présente des difficultés telles, qu'il faut user de tous les moyens possible pour les surmonter; notre désir était de trouver une solution définitive, qui permit d'écarter le doute, tout fut donc fait afin de rendre hommage aux glorieux Martyrs de la Foi, saint Feuillen et ses trois Compagnons.

(1) Bulletin des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, n° 151.

Malgré toutes interprétations possibles, nous étions resté volontiers sur nos positions antérieures, quant au texte de l'épithaphe, lequel comme nous l'avons signalé précédemment, venait confirmer une légende nivelloise vieille de plus de 13 siècles.

Si un certain scepticisme régnait encore quant à la lecture du texte, en bas latin des VII^e et VIII^e siècles, nous estimions toute-



La pierre carolingienne.

fois qu'il n'était que superficiel, néanmoins il était de toute objectivité que nous revoyons encore une fois cette étude.

Nous avons jugé bon pour cette révision de faire appel à la compétence du C.I.L. « *Corpus Inscriptionum Latinarum* » (2) lequel a bien voulu examiner notre travail, nous en faire les remarques nécessaires quant à la modification, voir même au rétablissement de certains termes déjà proposés lors d'une première hypothèse afin de rendre la lecture plus conforme au texte épigraphique.

Cela méritait toute l'attention requise en pareil cas.

Voici donc ces modifications :

« MEMBRA IN LATA » paraissait utilisable, mais il est préférable de maintenir : « MEMBRA VNIATA » du vieux verbe latin « UNIARE ».

L'auxiliaire « SVNT » ne peut être présenté, on doit en revenir à la rédaction de « S(ancti) M(artyris) » avec la lettre « M » gravée à rebours (3).

Nous obtenons ainsi « BEATA MEMORIA S(ANCTI) M(ARTYRIS) » qui est une heureuse suite de mots car « BEATA MEMORIA » seul n'est pas assez démonstratif.

Après le nom « FVYALONI » = FEUILLEN, il faut lire « QUI » même orthographe que pour : « REQUIESCUNT ».

La forme plurielle de « FVERVNT » doit céder la place au « FVIT INTERFECTUS » présenté en premier lieu.

L'on en revient ainsi presque entièrement, et après bien des suppositions, à notre première hypothèse (4) laquelle fut, en son temps, discutée, mais non résolue. Le texte de l'épithaphe se présente donc comme ci-après :

« HIC REQUIESCUNT MEMBRA VNIATA BEATA MEMORIA S(ancti) M(artyris) FVYALONI QVI FVIT INT(er)FECT(us) NO(nis) IVL(ii). »

« ICI REPOSENT DES RESTES, REUNIS AUX NONES DE JUILLET, EN BIENHEUREUSE MEMOIRE DU SAINT MARTYR FEUILLEN, LEQUEL FUT MASSACRE. »

(2) C.I.L. : « *Corpus Inscriptionum Latinarum* ». — Institut für Griechisch-Römische Altertumskunde, Berlin-W.

(3) Avis émis par la Commission Pontificale d'Archéologie Sacrée, Rome.

(4) Hypothèse présentée par la Presse en 1959.

Ceci nous incite à conclure :

- 1) Que les restes du saint martyr Feuillen se trouvent, dans un but d'union, dans le sarcophage, retrouvé, avec ceux de ses Trois Compagnons (5);
- 2) Que les Défunts — ses Trois Compagnons — avec lesquels Il fut massacré, furent confiés à Feuillen, qui joua un rôle si important à Nivelles, au VII^e siècle.

Cette rectification apporte ainsi toute la lumière à cette étude, longue et sérieuse, d'une épitaphe d'une valeur historique incontestable pour le passé des villes de Nivelles et de Fosse.

Handwritten signature

(5) *A.N.F. : Additamentum Nivialense de Fuyano : « Gertrudis ab eo sumptis reliquis pro monasterium... » — « de Celul-ci (Feuillen) Gertrude préleva des reliques pour son monastère... ».*

Restauration de l'église N.-D. à Hamme-lez-Asse

par

Jean ROMBAUX

Architecte Principal de la Ville de Bruxelles
Membre Correspondant
de la Commission Royale des Monuments et des Sites

Edifice classé par arrêté du 7 février 1943

CEST entourée d'une couronne de vieux hêtres rouges, qu'apparaît la vénérable petite église, où autrefois, fut inhumée sainte Gudule, particulièrement aimée des Bruxellois (photo 1).

Hamme, la plus petite commune du canton de Asse, en Brabant, est étroitement enserrée par l'agreste Relegem, le rustique Kobbegem et l'importante localité de Wemmel, en pleine voie de modernisation.

HISTOIRE

Dès 694, il est fait mention de l'existence du village de Hamma; et en 1161, l'on sait que Nivelles céda Hamme et son église à la toute puissante abbaye d'Affligem, moyennant un cens annuel de cent stuivers (sous).

Puis, la localité passa sous l'obédience de diverses familles seigneuriales, pour se trouver en 1604, sous l'autorité de Catherine de Brandebourg.

Plus tard, ce fut le baron de Bouchout qui en devint propriétaire, mais vendit hientôt le village au premier comte de Jette.

En 1823, sous le régime hollandais, il fut question de réunir en une seule commune, les trois villages de Hamme, Relegem et Cobbelem; le premier dont l'église avait depuis le Concordat le rang de succursale, devait en être le chef-lieu, mais des influences locales firent échouer le projet.

On dénombrait dans le village de Hamme,

- en 1435, 21 habitations;
- en 1480, 12 maisons;
- en 1526, 36 maisons, dont une à deux foyers;
- en 1686, 12 maisons et 2 petites brasseries;
- en 1846, 37 maisons;
- et en 1962, 93 maisons.

La population s'élevait en 1786, à 108 habitants;

- en l'an VIII, à 83 habitants;
- en 1831, à 191 habitants;
- en 1846, à 204 habitants formant 37 ménages;
- et en 1962, à 353 habitants.

Les registres de l'Etat-Civil parurent

- en 1592, pour les naissances;
- en 1594, pour les mariages;
- et en 1623, pour les décès.

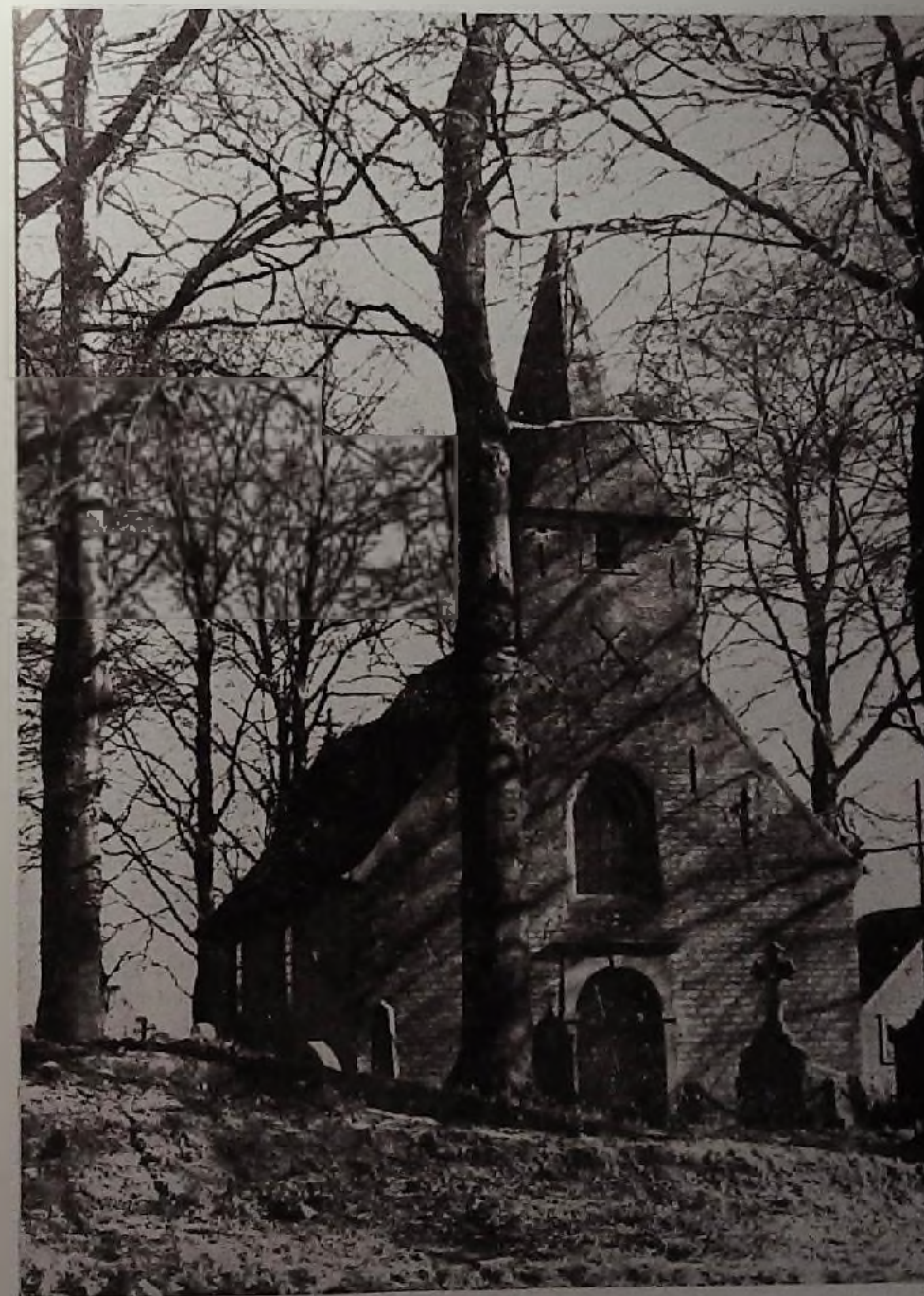
SAINTE GUDULE

D'après les hagiographes, et au temps du roi mérovingien Dagobert I^{er} ou de son fils Sigebert (début VII^e siècle, vivait en Brabant un seigneur du nom de Witger, époux de Amalberge.

Cette dernière, sœur de Pepin de Landen, donna le jour à quatre enfants, Rainilde, Pharailde, Emebert et Gudule.

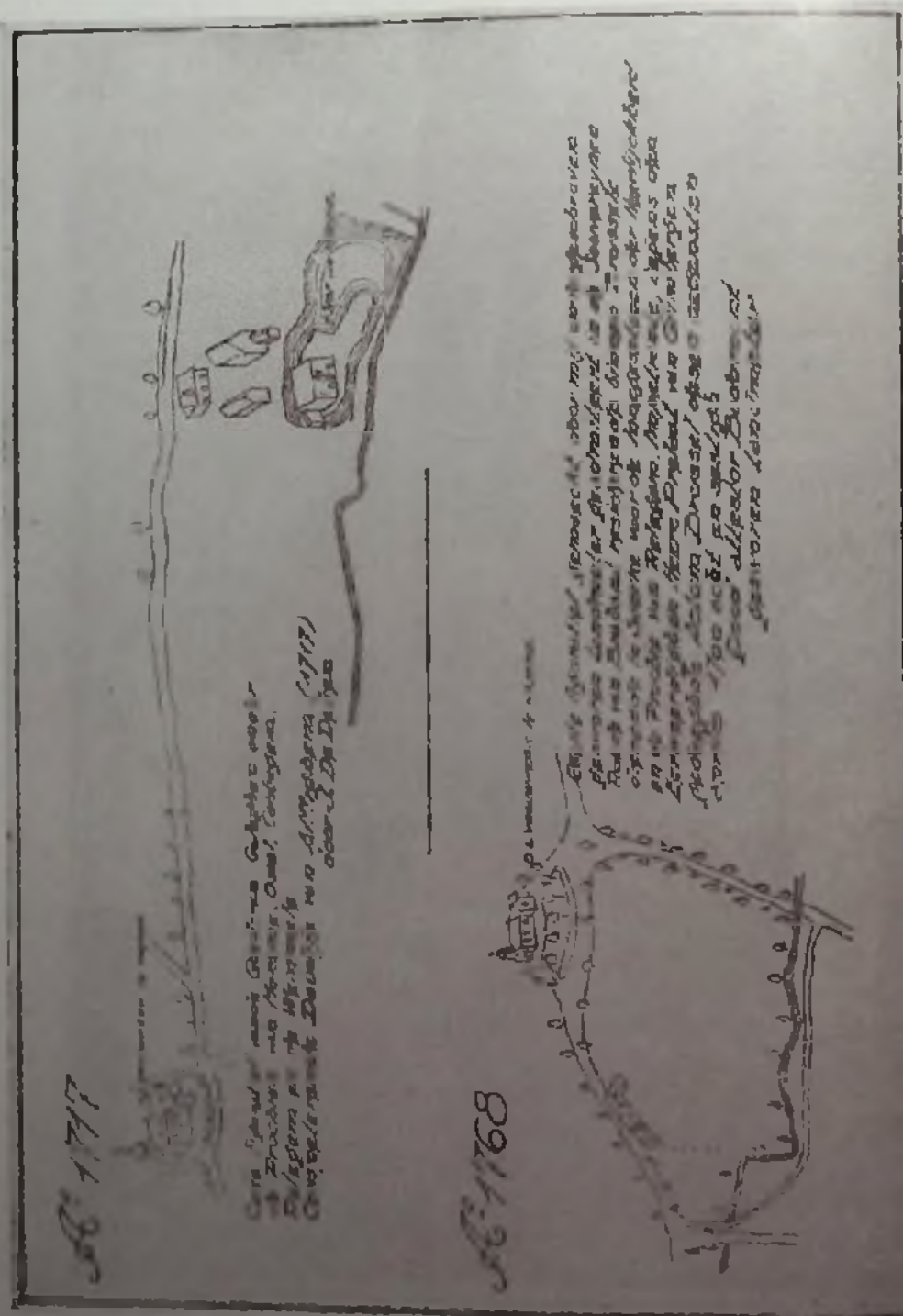
Emebert, occupa le siège épiscopal de Cambrai, et Gudule fut tenue sur les fonts baptismaux par sa cousine sainte Gertrude, qui prit d'ailleurs soin de sa première éducation.

Après une vie consacrée à la piété et à la charité, Gudule s'éteignit et fut inhumée le 8 janvier 712 dans un tombeau situé devant la porte de l'oratoire du village de Hamme (Asse).



Vue de l'église Notre-Dame à Hamme (Asse).

(Photo 1)



Cartes Agitatives de Hamme, par J. De Deken (1717) et par Bodemont (1768).

(Plan 2)

A la suite de la violation de sa sépulture et aussi de miracles qui s'y seraient produits; fut-il décidé de réunir ses restes dans une châsse afin de les transférer dans une localité plus populeuse, tels que Nivelles, Mons ou Maubeuge; mais après maintes péripéties, la châsse fut transportée à Moorsel.

Charlemagne s'y serait rendu, et y aurait institué une communauté religieuse.

Après la mort du grand empereur, survint alors les temps d'anarchie et de grandes calamités, période des invasions normandes pendant laquelle les reliques de la sainte furent soumises à de nombreuses tribulations; pour enfin, être arrachées des mains d'un baron pillard qui s'était emparé de Moorsel, et être mises en sûreté vers les années 970-988, sous Charles de Lotharingie, en la chapelle castrale de Saint-Géry à Bruxelles.

En 1047, le comte de Louvain et duc de Brabant Lambert II Baldéric, fit procéder à une nouvelle translation des reliques de sainte Gudule en la collégiale des SS.-Michel et Gudule, événement qui provoqua au sein de la population féminine, quelque mouvement réprobateur que l'on connaît.

Puis, ce fut probablement au cours de la terrible journée du 6 juin 1579, date du saccage de l'édifice religieux par les iconoclastes, que la châsse de sainte Gudule, fut détruite et les restes dispersés.

ENIGME

Du fait de l'existence de deux communes portant le même nom de Hamme, l'une située près d'Alost et l'autre à proximité de Asse; certains historiens ont été pris de doute.

Le dernier ouvrage de dom Renerius Podevijn O.S.B. « De Heilige Gudula en haar familie » attire à nouveau l'attention sur l'épineux problème des biens ruraux de Hamme, au sein desquels sainte Gudule aurait résidé.

L'auteur présente l'hypothèse que sainte Gudule serait née dans le château de Hamme-lez-Alost, situé au bord de la Dendre à deux milles de Moorsel, et qu'elle y aurait passé les dernières années de sa vie.

Ce château disparu, aurait occupé l'endroit du domaine de Hendersen. Une autre version, veut voir le lieu de sa naissance

dans le « Hof te Hamme », situé entre la petite église Notre-Dame à Hamme (Asse) et la chaussée de Merchtem à Bruxelles (cartes figuratives 2, et plan PC Popp 3).

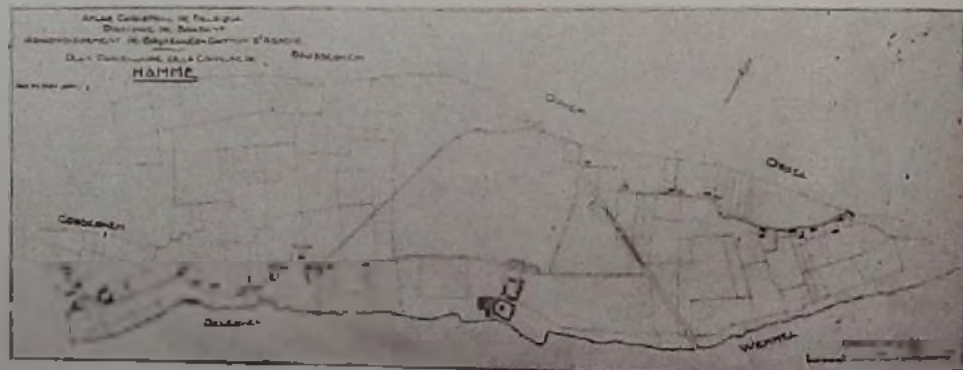
Par ailleurs, on rapporte que la sainte aurait demeuré fort longtemps dans le Hamme (Asse) brahançon, auprès de son frère, l'évêque Emebert, fondateur de notre petite église (plans 2 et 3).

FOUILLES

effectuées en 1660 dans l'église Notre-Dame à Hamme (Asse),
par les magistrats du comté de Saint-Pierre-Jette.

D'après les hagiographes, saint Gudule fut inhumée dans un caveau situé devant le seuil de l'oratoire de Hamme (Asse).

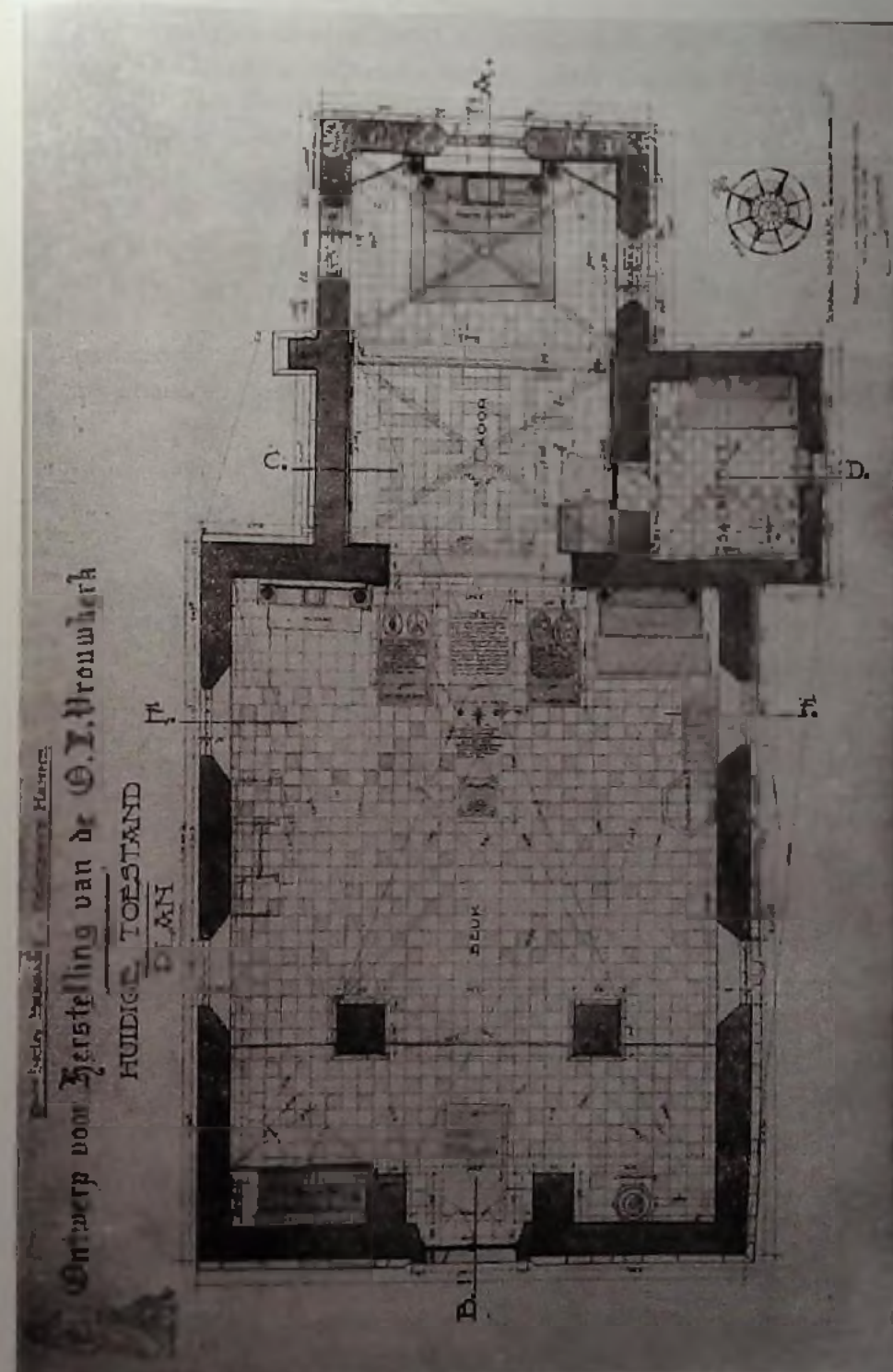
Ses restes furent plus tard recueillies dans une châsse, mais le bienheureux Emebert, évêque de Cambrai, aurait reposé dans le sanctuaire même. C'est pour cette raison, que le comte de Saint-Pierre-Jette et baron de Rivière, François II de Kinschot, résolut en 1660, de faire pratiquer des recherches dans la petite église.



Commune de Hamme Plan Popp (1860).
(Plan 3)

Le compte rendu de ces fouilles se trouve aux archives archi-épiscopales de Malines, dont voici quelques passages :

« ...en conséquence les 14, 21, 23 et 28 août 1660, à la
» demande dudit comte, les magistrat du comté de Saint-Pierre-
» Jette se sont transportés dans l'église de Hamme et avec la
» permission du curé actuel Hannibal, après la célébration d'une
» messe solennelle du St-Esprit, ont commencé à ouvrir ledit



Plan de l'église Notre-Dame à Hamme Leve
(Plan 4)

» ancien caveau. Il a 8 pieds moins 3 pouces de profondeur,
 » 8 pieds 5 pouces de longueur et 3 pieds de largeur; ses murs
 » maçonnés en briques d'une demi-brique d'épaisseur; l'intérieur
 » est proprement enduit de chaux avec 3 doubles croix en
 » briques rouges ressortant sur ledit plafonnage.

» La partie supérieure des murs, avait été démolie à certains
 » endroits pour établir des sépultures voisines.

» Ledit ancien caveau contenait quatre squelettes séparés par
 » un peu de terre, les cercueils étant décomposés au point de n'en
 » pouvoir recueillir aucun fragment.

» Le premier squelette avait encore des cheveux descendant
 » jusqu'aux coudes, çà et là, sur le corps, se trouvaient de



Chœur : façade postérieure Est.

(Photo 5)

» petites fleurs ayant un éclat tenant le milieu entre celui de la
 » nature et celui de la soie, ainsi que des morceaux d'étoffe pliés
 » en double, qui ont toute l'apparence de la soie feuille morte.

» Les ossements encore très frais, sans aucune mauvaise odeur
 » étaient complets.

» Le deuxième squelette, dont la partie inférieure manquait
 » semblait avoir été hougé.



Chœur : façade latérale Nord.

(Photo 6)

» Le troisième squelette, à part un tibia, était entier et
 » paraissait également dérangé. Enfin, on a trouvé au fond du
 » caveau, un quatrième squelette noyé dans une gangue de plâtre
 » longue de 7 pieds, épaisse de 2 pouces, entourée de toile à
 » l'intérieur et à l'extérieur. L'empreinte du corps était si nette

» qu'on pouvait apercevoir clairement un homme tout équipé et
 » la saillie même de ses oreilles était visible, ce qu'on peut véri-
 » fier encore par les morceaux de la gaine qu'on a conservé.

» Certaines parties de celle-ci, avaient été arrachées et leurs
 » débris mêlés à la terre. Les ossements au complet étaient tous
 » aussi propres et aussi beaux que ceux d'une personne vivante.
 » Ce corps avait un cercueil plus riche que les autres, car on a
 » découvert deux gros anneaux de fer, des attaches, des équerres,
 » une serrure, le tout paraissant doré.

» Le maître chirurgien Cuseus, a ajouté que lesdits os lui
 » semblaient nécessairement devoir appartenir à des saints per-
 » sonnages, à cause de leur légèreté, de leur pureté, de leur
 » fraîcheur et d'autres particularités.

» Maître Cuseus, a ensuite déclaré par l'examen des têtes,
 » que le premier corps était celui d'un homme, le deuxième d'une
 » femme, le troisième d'un homme et le quatrième également d'un
 » homme.

» Ensuite, les quatre corps furent placés dans deux cercueils;
 » dans le premier on a déposé les premier et second squelettes
 » séparés par une traverse de bois; dans le deuxième cercueil,
 » d'abord le troisième squelette recouvert d'un drap d'argent
 » fabriqué pour cela par Pierre de Coster et sur ce drap, le qua-
 » trième squelette avec toute la ferraille susdite, toutes les pièces
 » ayant été rassemblées.

» Après avoir jeté de la terre sur une hauteur d'environ
 » 3 pieds, on y a descendu les deux cercueils, l'un à côté de l'autre
 » et le reste a été comblé avec de la terre sur laquelle l'ancien
 » dallage a été rétabli ».

Il semble que les magistrats du XVII^e siècle, ont commis une
 erreur quant à l'ancienneté du caveau exploré, qui ne pouvait
 guère remonter au-delà du XV^e siècle.

Quoi qu'il en soit, la Commission des fouilles de la Société
 d'Archéologie de Bruxelles, résolut en 1915, de pratiquer de nou-
 velles recherches dont voici le résultat :

« Le pavement actuel date de 1780; et remplace celui ren-
 » contré par les magistrats de 1660, et chose singulière, la dalle
 » funéraire d'une famille Van Bever occupe l'endroit jadis réputé
 » comme saint. Cette tombale qui ne recouvre aucun corps porte
 » les dates de 1653 à 1762; on doit donc l'avoir déplacée en 1780.
 » Mais cette anomalie s'explique, lorsque l'on constata que le



Nef : façade latérale Sud.

(Photo 7)

» caveau comblé de terre pure ne contenait plus aucun reste, ni
 » des cercueils, ni des ossements.

» Notons cependant que la description et les dimensions du
 » caveau renseignées dans le rapport de 1660 sont parfaitement
 » exactes ».

A quelle cause attribuer la disparition de ces corps qui
 avaient été inhumés à nouveau avec tant de soin ? il serait bien
 hasardeux d'émettre une hypothèse valable.

L'EDIFICE RELIGIEUX

Vue extérieure.

La petite église Notre-Dame à Hamme, comporte trois corps
 de bâtiment, à savoir (plan 4) :

- a) le chœur, qui constitue la partie la plus ancienne de l'église
 et semble remonter au début du XIII^e siècle (photos 5
 et 6);

- b) une nef unique, qui présente l'aspect d'une construction du XVII^e siècle, quoique les murs extérieurs puissent dater d'une époque plus reculée (photo 7);
- c) la sacristie, qui est une construction plus tardive, vraisemblablement du XVII^e siècle.

Si nous analysons cette modeste construction, nous serons frappés par le charme qui s'en dégage.

Tout d'abord, le chœur au chevet plat, bien orienté à l'Est, avec ses façades au grand appareil de grès lédien, flanquées de contreforts.

Les façades latérales Nord et Sud, sont couronnées par une moulure à cavet, reposant sur des corbeaux joliment profilés et garnie à ses extrémités par de petites têtes de caractère romano-ogival (photo 8).

La façade latérale Nord, est percée d'une baie ogivale, dont le fenestrage a disparu; alors que la fenêtre de la façade latérale



Chœur : petite tête de caractère romano-ogival.

(Photo 8)

Sud, présente une arcature en anse de panier, seule y subsiste une attente de meneau central.

La façade Est, est surmontée d'un gâble bien proportionné et percée d'une fenêtre ogivale murée, ayant conservé son remplage rayonnant.

Dans le haut du pignon, on peut lire le millésime 1615, gravé dans la pierre, qui pourrait bien rappeler l'année au cours de laquelle des travaux de restauration furent entrepris, notamment la construction des voûtes du chœur en remplacement du plafond de bois primitif.



Sacristie : porte ogivale.

(Photo 9)

Le sommet du gâble, est orné d'une croix de sanctuaire en pierre. Un fait important à signaler est l'existence du système de charpente employé, qui permet de déterminer l'époque de la construction du chœur.

En effet, nous nous trouvons devant une application du mode dénommé « chevrons portant fermes », couramment utilisé pendant la période romane; St-Vincent, à Soignies, nous offre à ce sujet, un exemple très caractéristique.

Puis, la nef unique aux façades en grès lédien, mais d'un appareil plus réduit que celui des murs du chœur; qui subit au cours des ans de multiples transformations.

La façade Ouest, présente un portail en pierre bleue du XVIII^e siècle, surmonté d'une fenêtre ogivale, dépourvue de son fenestrage; des traces latérales des versants primitifs y sont encore visibles et démontrent que cette partie de la nef a été exhaussée, vraisemblablement au cours du XVII^e siècle.

Les façades latérales de la nef sont percées de baies aux arcatures peu prononcées qui caractérisent bien l'architecture du

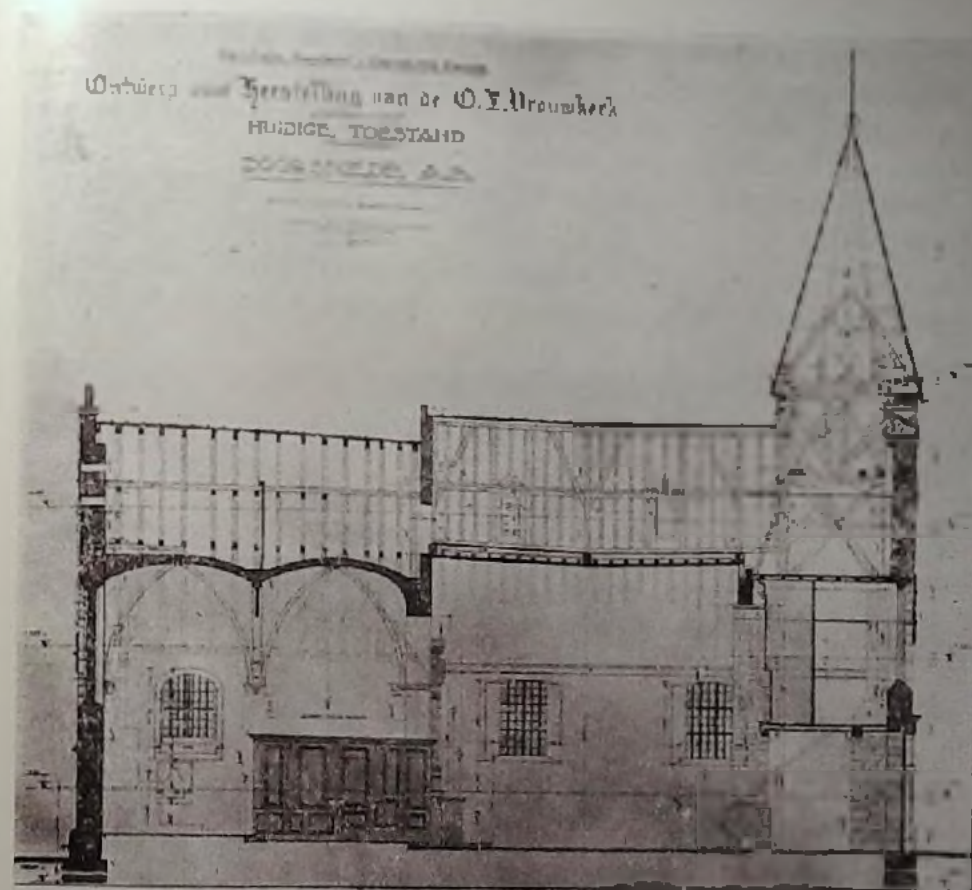


Madone en marbre (XVII^e siècle).

(Photo 10)

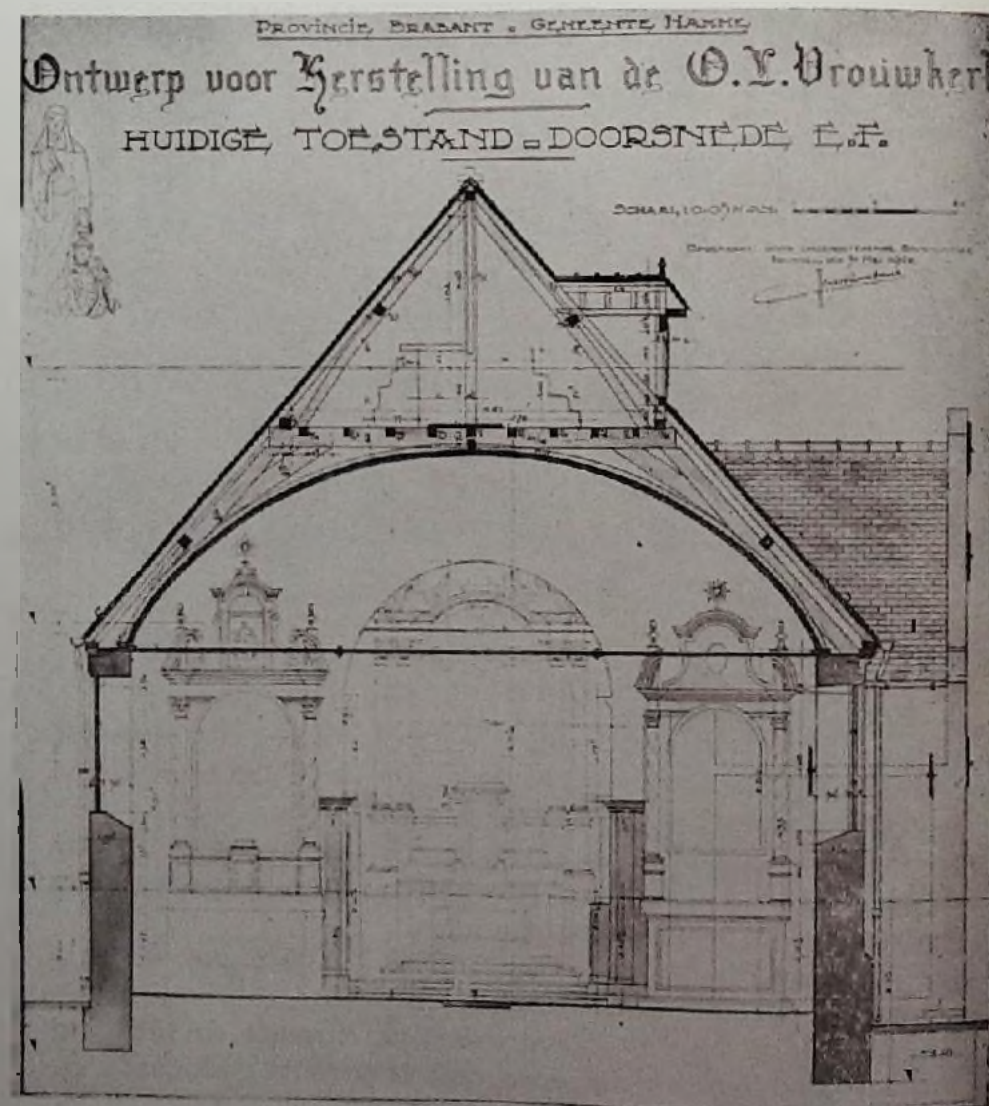
XVII^e siècle; on observe l'existence de parties de parement en briques obturant d'anciennes ouvertures.

La tour, constitue un élément très particulier et rare à la fois; la façade Ouest prolongée forme la seule face en maçon-

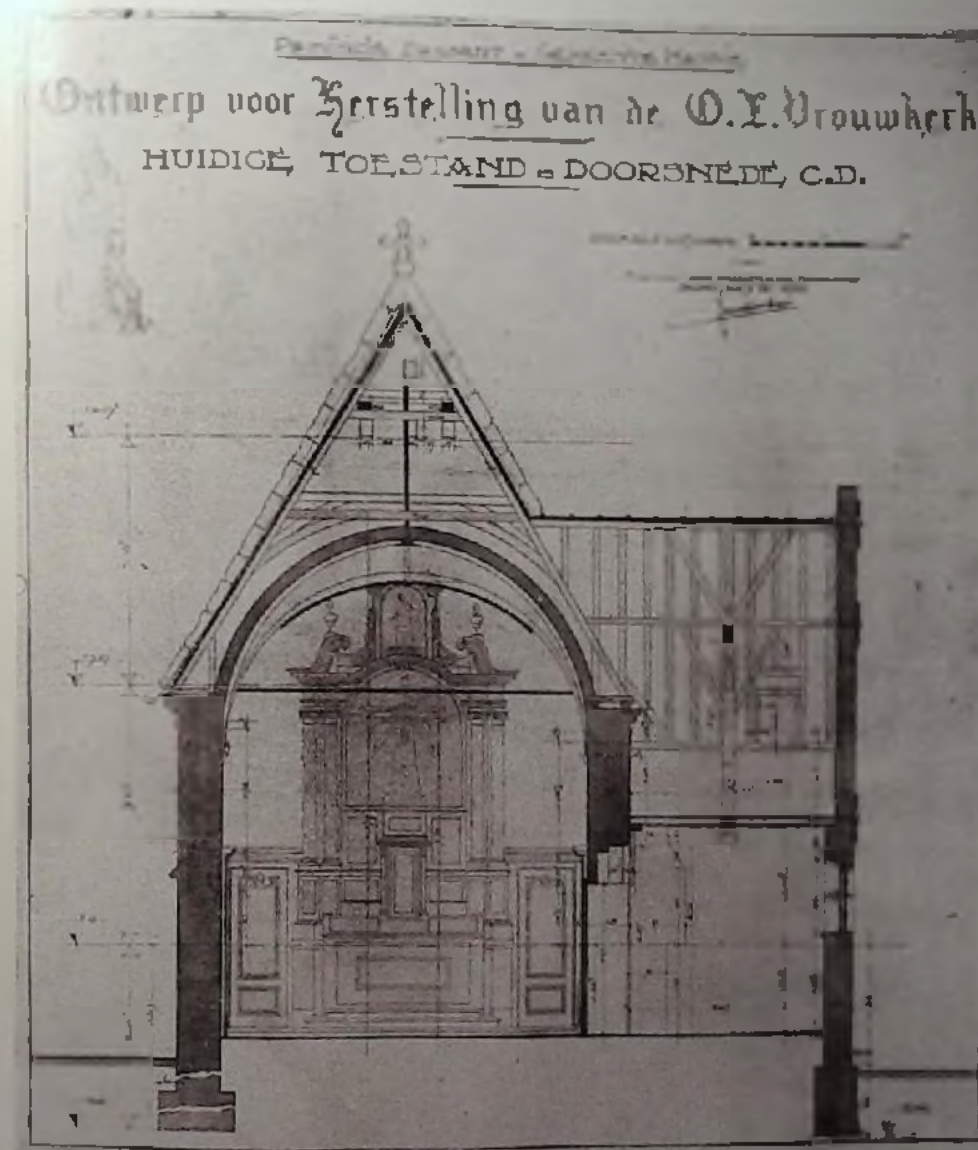


Enfin, la sacristie ajoutée probablement au XVII^e siècle et remaniée par la suite, au cours du XVIII^e siècle. A propos, il est intéressant de comparer les croquis perspectifs de l'église Notre-Dame à Hamme, figurant sur les cartes dressées en 1717 et 1768, respectivement par les géomètres J. DE DEKE Net BODUMONT (plan n° 2).

Sur celle de 1717, la sacristie est couverte par le prolongement du versant de la couverture du chœur, alors que sur la carte



Eglise Notre-Dame à Hamme : coupe transversale. E.-F. Levé.
(Photo 12)

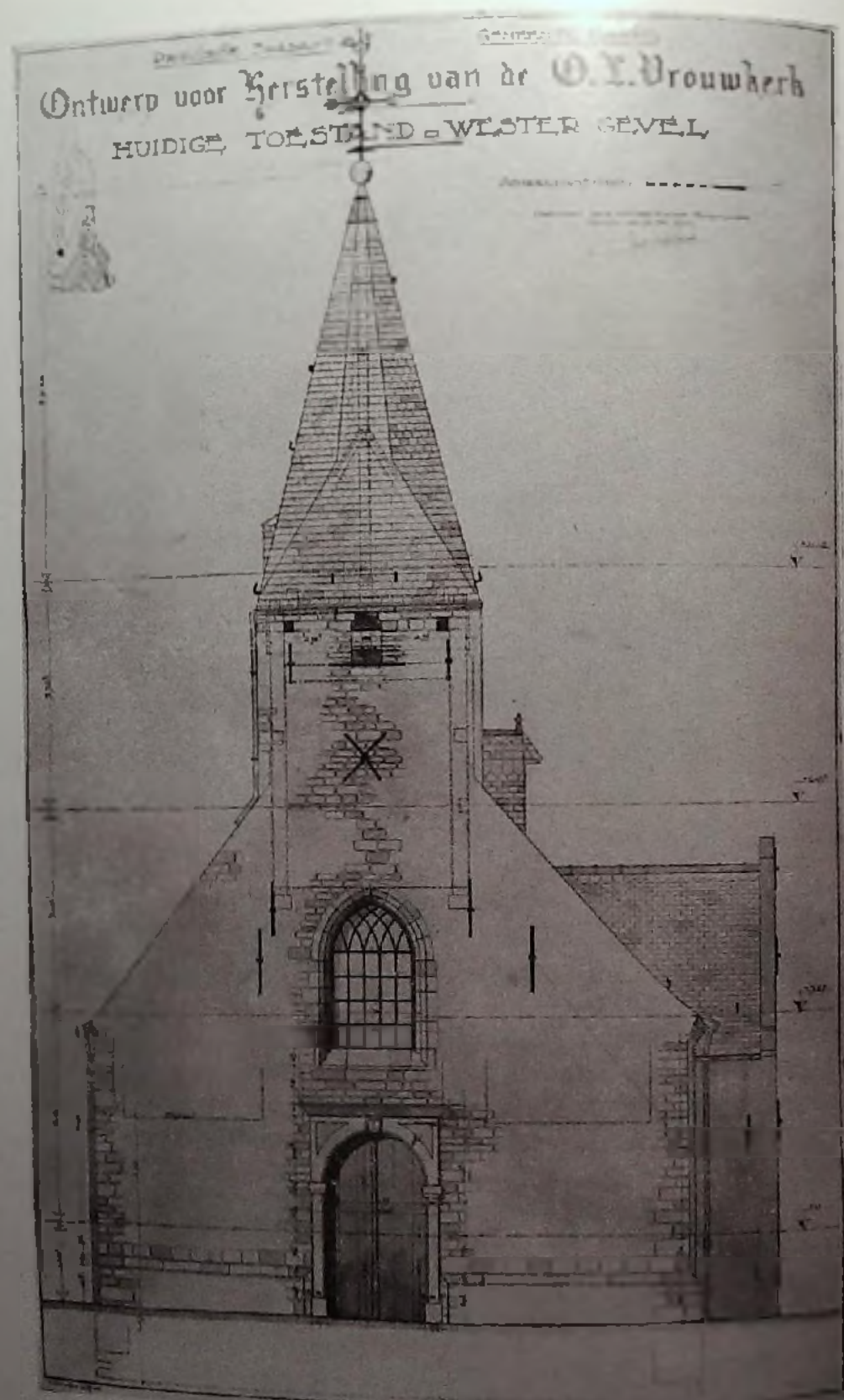


Eglise Notre-Dame à Hamme : coupe transversale. C.-D. Levé.

(Photo 13)

de 1768, la façade Sud de la sacristie est surmontée d'un gable semblable à celui existant actuellement.

Pour ce qui concerne l'aspect intérieur de l'édifice religieux, il semble admis unanimement, que le chœur constitue la partie la plus ancienne, et pourrait bien avoir été l'oratoire primitif.



Eglise Notre-Dame à Hamme : façade principale Ouest. Levé.

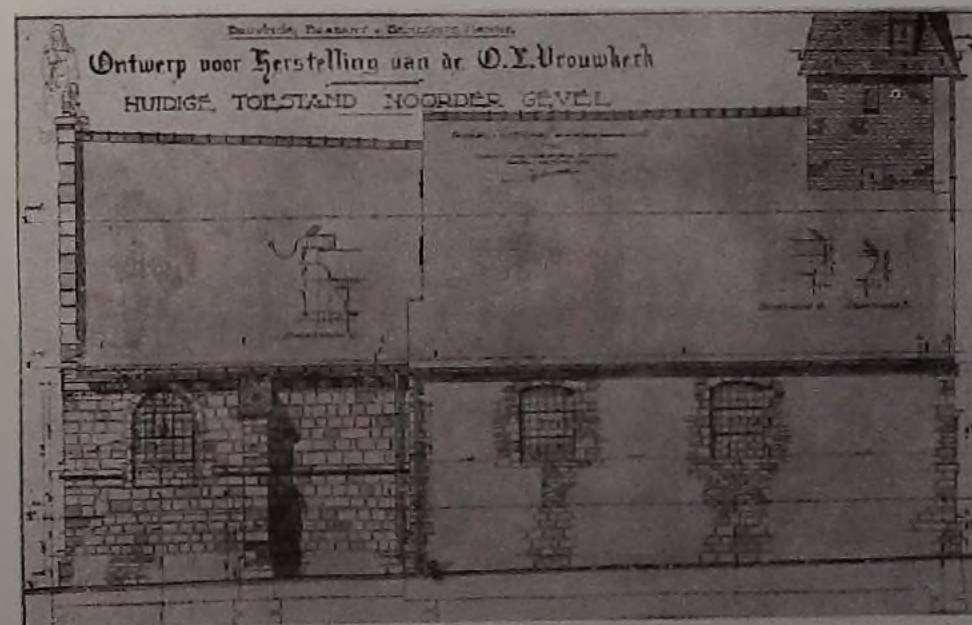
(Photo 14)

Plusieurs raisons militent en faveur de cette hypothèse :
 l'aspect architectural fort différent par rapport au reste de la construction;
 le système de charpente utilisé;
 le gros appareil employé pour les maçonneries des façades;
 le caractère de la modénature;
 l'existence de la jolie porte ogivale, qui à l'origine s'ouvrait vers l'extérieur et qui actuellement sépare le chœur de la sacristie (photo 9);

et enfin, s'il faut en croire les hagiographes, l'emplacement occupé par le tombeau de la sainte, devant le seuil de la porte de l'oratoire et qui pourrait être celui du caveau vide, actuellement recouvert par la pierre tombale Van Bever.

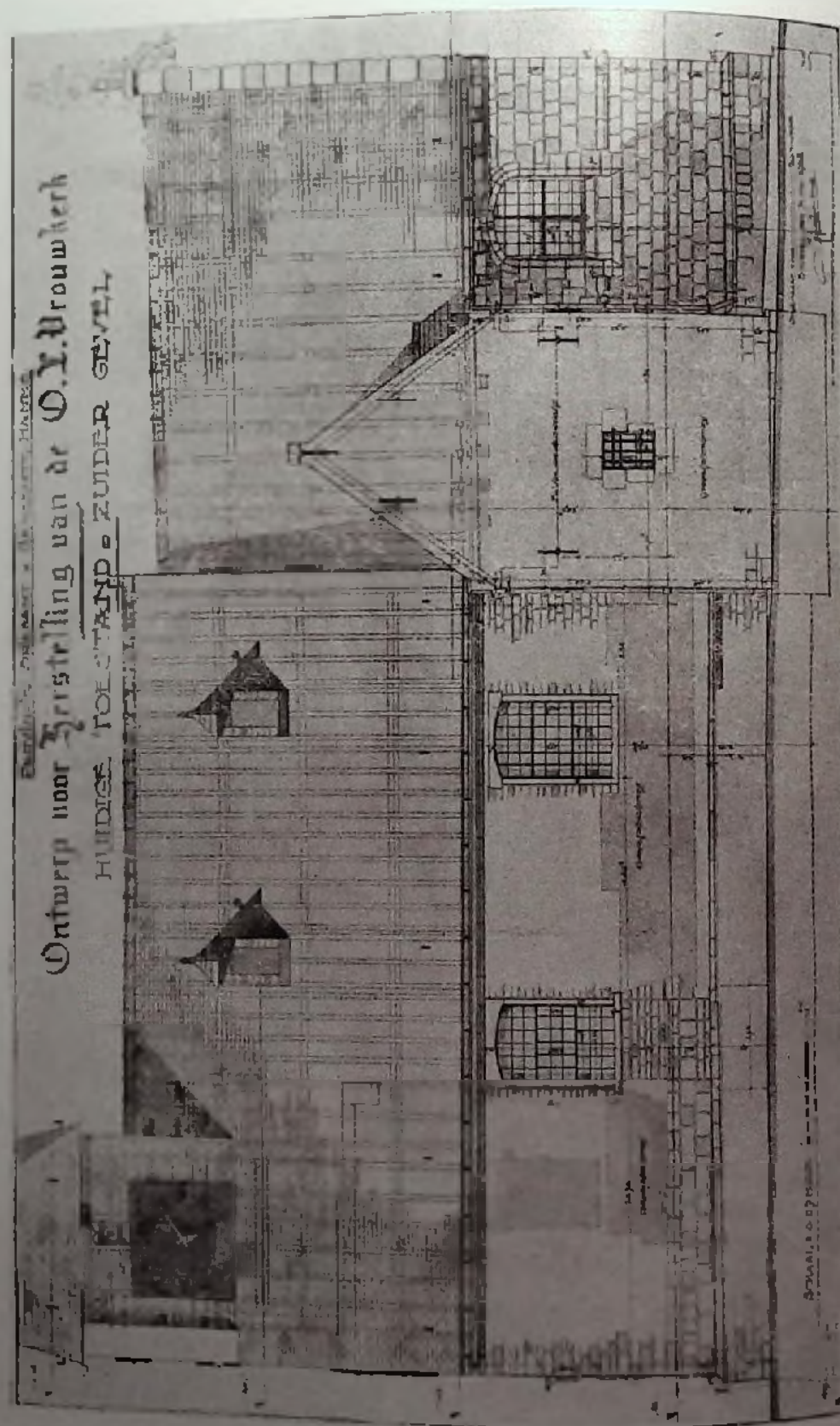
Dans le chœur, on remarque du côté Sud, une crédence gothique en pierre; derrière le maître-autel, une table d'autel gothique en pierre; des croisées d'ogives en briques, dont les nervures et arcs doubleaux reposent sur des culs-de-lampe profilés en pierre;

sous les nombreuses couches de badigeon du mur plat du chevet, des traces de peinture murale;



Eglise Notre-Dame à Hamme : façade latérale Nord. Levé.

(Photo 15)



Eglise Notre-Dame à Hamme : façade latérale Sud. Levé.
(Photo 16)

sous l'estrade du maître-autel et le banc d'œuvre des pierres tombales;
à l'entrée du chœur et gravés dans le trois dalles du pavement, on observe un motif décoratif, et les initiales C.V.B., B.M., K.I.K., et d'autres traces de lettres. Les trois lettres C.V.B., se retrouvent également sur le soubassement extérieur de la façade latérale Nord de la nef. La dalle sise au centre du chœur porte une croix gravée.

Comme mobilier :

Un maître-autel baroque à quatre colonnes torsées et fronton à ailerons en bois peint, comprenant une grande niche centrale



Eglise Notre-Dame à Hamme : façade latérale Est. Levé.
(Photo 17)

abritant une ancienne sculpture en bois polychromée représentant une Vierge en Majesté, et dans une plus petite niche sise dans le haut retable, la statue de saint Emebert; des lambris de chêne à pilastres, aux profils raffinés du XVIII^e siècle recouvrent la partie basse des murs latéraux.

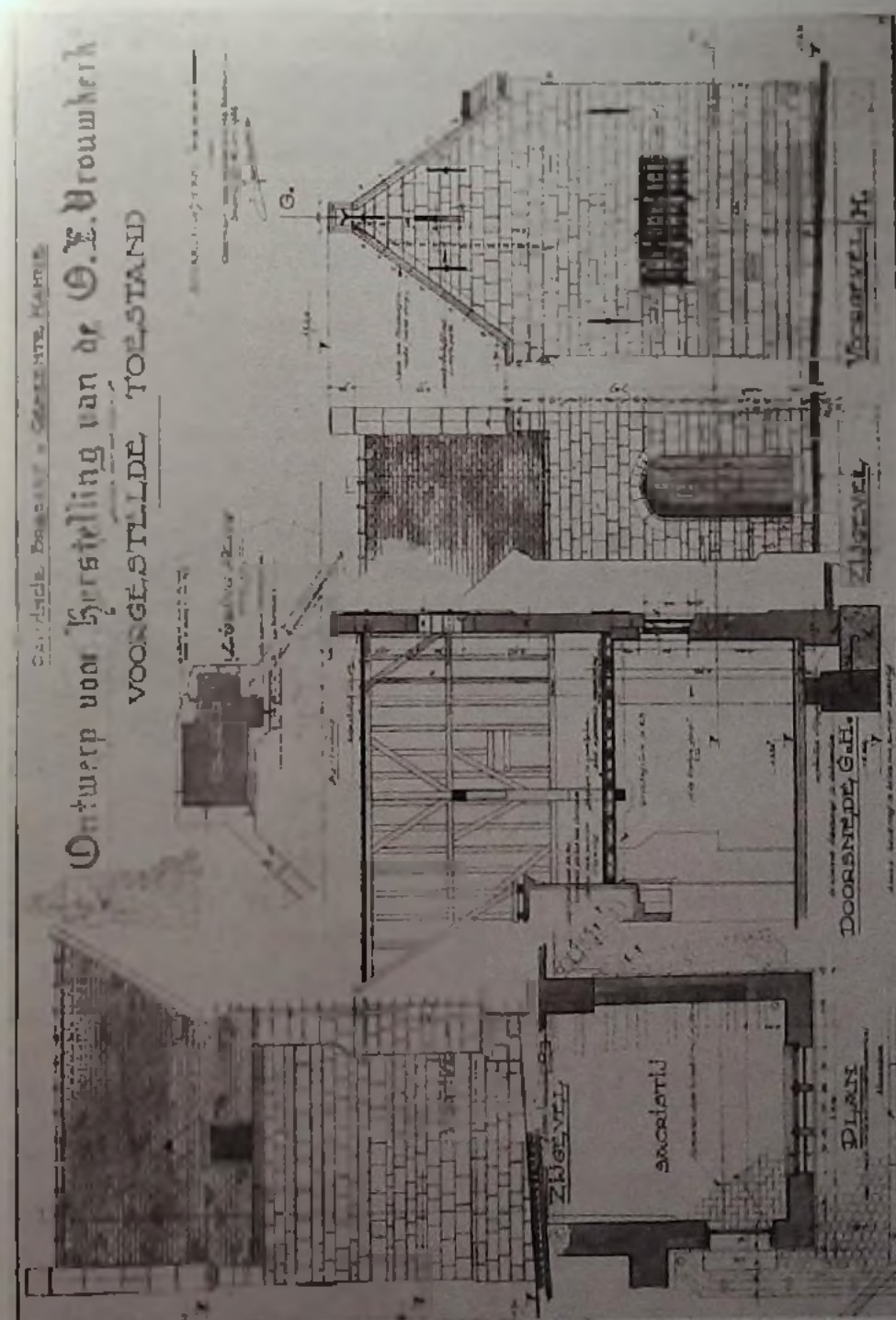
La nef présente l'aspect d'une construction du XVII^e siècle, malgré que les murs extérieurs puissent remonter à une époque plus reculée. Cette nef unique est recouverte d'une voûte très surbaissée; près de l'entrée s'élèvent deux forts piliers en grès de Baeleghem soigneusement appareillés, ayant pour fonction de soutenir les charpentes du jubé et de la tour.

La voûte est constituée d'un épais enduit recouvrant un plafond en bois, qui au cours des prochains travaux devra être mis partiellement à nu, afin de s'assurer de son état et aussi de son aspect.

Cette construction semble remonter au dernier quart du XVII^e siècle, le millésime 1679 gravé dans les pièces de la charpente, suivi des initiales M et G entrelacés et du mot PASTOR, pourrait bien déterminer l'époque de la restauration de la nef.

Le mobilier se compose :

- de deux autels auxiliaires baroques à colonnes torsées et à ailerons en bois peint, avec tableaux, l'un « les Disciples d'Emmaüs », l'autre « la Vierge et saint Dominique » la petite niche supérieure de l'autel de gauche, abrite un petit groupe en bois du XVI^e siècle, représentant « la Charité de saint Martin », et le fronton de l'autel de droite contient un médaillon représentant sainte Amalberge, mère de sainte Gudule;
- à droite de l'entrée, des fonts baptismaux gothiques et dans le pavement cinq pierres tombales, dont deux particulièrement intéressantes, celles de Jan de KEYSER et de Peter VAN KERSBEECK;
- une chaire de vérité du XVII^e siècle;
- un confessionnal en style baroque;
- une figure de sainte Gudule du XVIII^e siècle, en bois polychromée;
- deux autres sculptures en bois polychromées, représentant sainte Rainilde et saint Roch;
- un buffet d'orgue en chêne datant du XVIII^e siècle et provenant de l'église de Bodeghem-Saint-Martin;



Eglise Notre-Dame à Hamme
Restauration - agrandissement de la Sacristie

(Photo 18)

- un christ en croix de grand caractère et ancien;
- enfin, une très belle sculpture en marbre représentant la Madone assise soutenant le divin Enfant Jésus; cette œuvre du XVII^e siècle et d'inspiration italianisante est caractérisée par le très beau modelé des figures et des draperies (photo 10).

Par ailleurs, il convient de souligner l'existence sur le soubassement extérieur de la façade Nord de la nef, et près de l'about de la façade Ouest, d'initiales gravées dans la pierre, I.U.P.-; C.V.B.-; I.B.D.R.; et M.G

Ces deux dernières initiales ont déjà été retrouvées gravées dans les pièces de la charpente et pourraient être celles du curé Michiel Gijsens

L'intérieur de la sacristie, ne présente aucun intérêt particulier, si ce n'est l'encadrement gothique de la porte extérieure de l'oratoire primitif, à la modénature très accusée et dont la moulure de l'arcature repose sur deux petites têtes sculptées.

Par ailleurs, l'existence de cette sacristie a eu pour avantage de protéger et de maintenir en parfait état de conservation, non seulement la porte primitive décrite plus avant, mais aussi la moulure terminale du mur de façade, ainsi que les corbeaux qui la soutiennent.

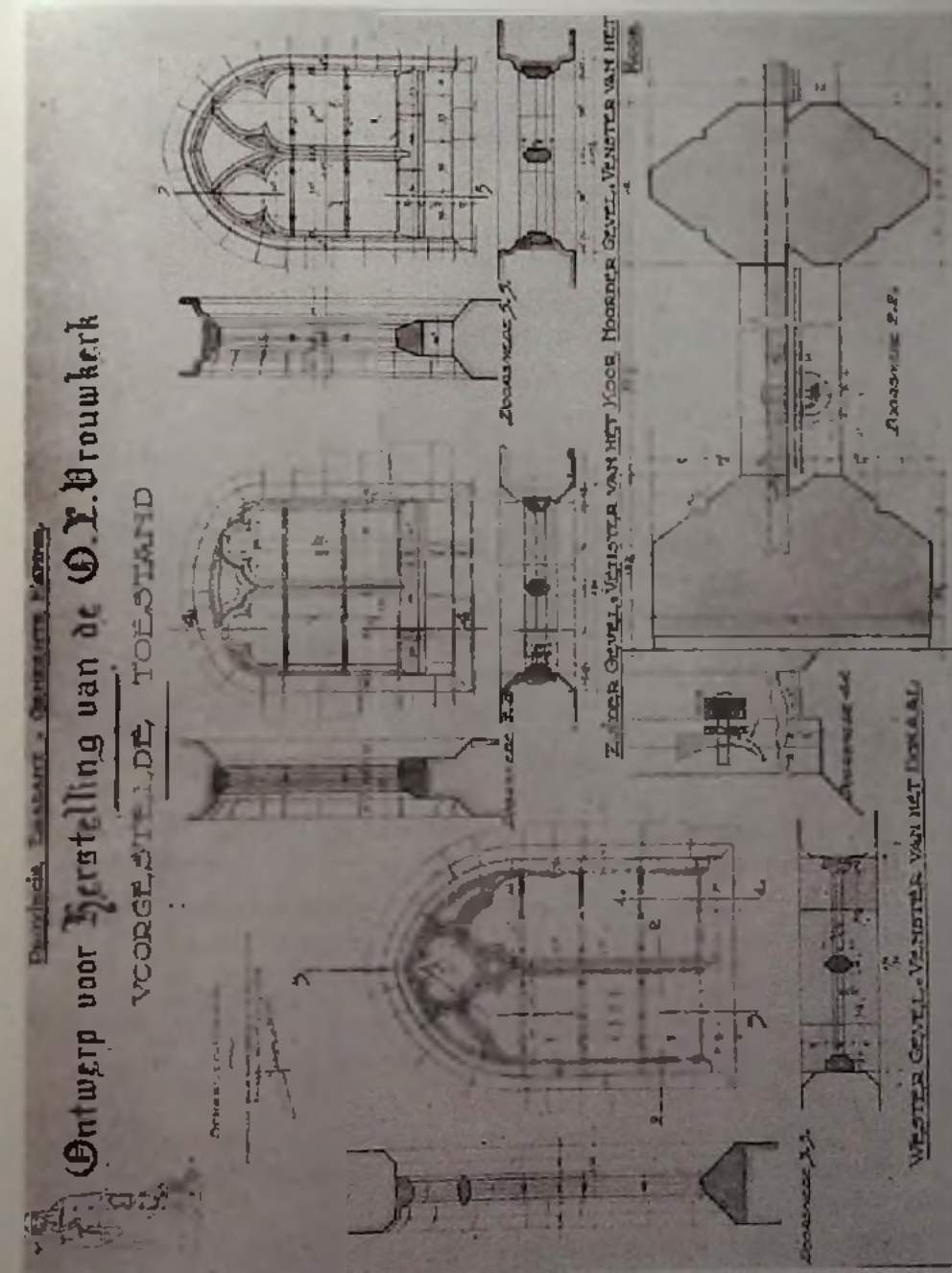
TRAVAUX DE RESTAURATION

Les travaux de restauration projetés consistent à restituer à la vénérable église Notre-Dame son caractère et sa beauté d'autrefois, en supprimant tout d'abord, les nombreux objets qui l'enlaidissent actuellement tels :

- les stations du Chemin de Croix,
- le luminaire,
- le foyer au mazout,
- le petit christ apposé extérieurement au chevet de l'église; et aussi, en procédant à la remise en état de ses éléments constitutifs en voie de destruction.

Certes, comme en toute œuvre de restauration sainement comprise, convient-il d'agir avec la plus grande circonspection, afin de ne point altérer les vestiges du Passé.

L'édifice qui nous occupe, étant un monument vivant, il faut baser son intervention d'après des normes généralement admises



Eglise Notre-Dame à Hamme.
Restauration - détails relatifs aux fenestragies

par les architectes-restaurateurs, les archéologues, les historiens et qui peuvent s'énoncer comme suit :

qu'il vaut mieux, consolider que réparer,
réparer que restaurer,
restaurer que reconstruire.

En outre, chaque cas étant cas d'espèce, il faudra en l'occurrence et malgré tout, oser restaurer, mais en réglant son activité suivant les données suivantes :

- 1) toucher le moins possible aux éléments anciens;
- 2) remployer les matériaux d'époque;
- 3) consolider d'une manière invisible;
- 4) ne pas vouloir ajouter, dans le but de « faire plus beau »;
- 5) conserver la patine et les ajoutes valables des temps;
- 6) ne point vouloir rendre « l'unité de style », en supprimant des apports intéressants d'autres époques.

Ce n'est évidemment qu'après un examen approfondi, effectué sur place, que les décisions définitives seront prises en tenant compte de toutes les données du problème posé, de manière, qu'après l'achèvement des divers ouvrages, l'on ne puisse s'apercevoir de l'intervention du restaurateur, et qu'aucun élément apparent ne vienne troubler l'unité esthétique de l'édifice.

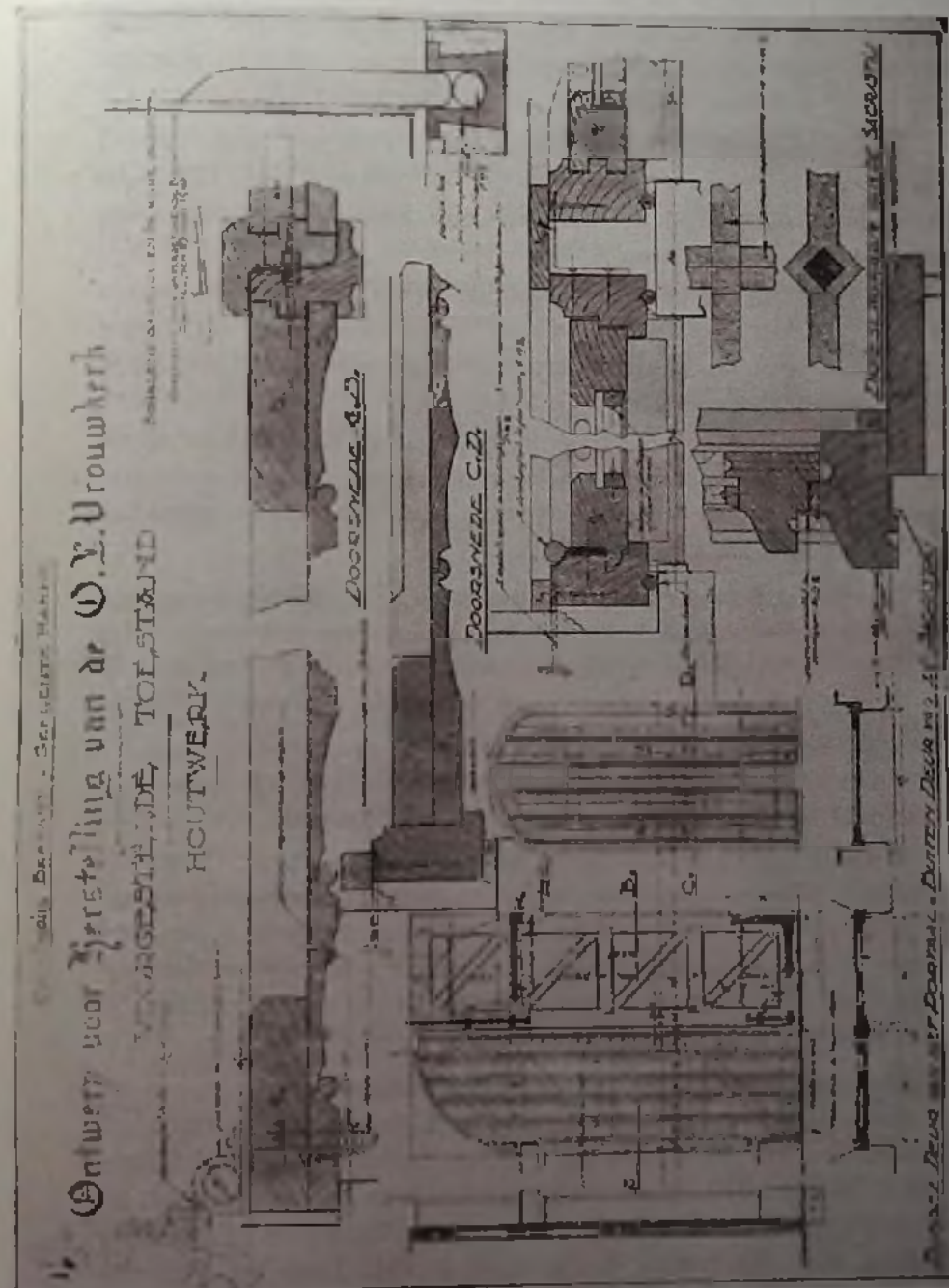
Les pierres ruinées et manquantes des modénatures et des parements devront être remplacées par d'autres, présentant le même ton et la même taille; et ce n'est point une pierre fendue ou ébréchée qui pourra nécessiter son remplacement.

Toutefois, les éléments disparus, tels, les fenestrages des deux baies du chœur et de la verrière du jubé seront rétablis.

Les parties cimentées des façades de la nef et de la sacristie seront dérochées et les maçonneries mises à nu provenant de mauvaises restaurations seront remplacées par des nouveaux parements en grès de Baeleghem de remploi.

Pour les nécessités du culte, la sacristie sera légèrement agrandie, mais s'intégrera parfaitement dans l'ensemble du sanctuaire.

Les baies existantes seront débarrassées de leurs vilains châssis métalliques, barreaux et vitrages de toutes espèces et garnies de nouvelles mises en plomb à dessins géométriques et de barlotières en bronze au manganèse.



Eglise Notre-Dame à Hamme :
Restauration - détails des menuiseries

(Photo 20)

Des menuiseries de chêne remplaceront celles existantes, et un trottoir composé de petits pavés de grès blancs entourera l'édifice et le protégera de la sorte, contre l'humidité permanente existant à la base des murs extérieurs et produite par les eaux pluviales provenant des diverses toitures et qui s'inprègnent dans le sol meuble.

Des canalisations souterraines avec avaloirs raccordées à l'égoût public sont prévues, afin de mettre définitivement l'ancienne construction à l'abri de cette humidité si pernicieuse aux maçonneries enfouies.

A l'intérieur de l'église, les badigeons et enduits recouvrant les murs, les plafonds et les voûtes, seront dérochés avec le plus grand soin, afin de rendre compte si éventuellement d'anciennes peintures murales n'existeraient plus.

Une attention toute particulière doit être apportée au dérochage partiel de la voûte surbaissée de la nef, afin de constater l'état de la voussure en bois existant sous l'enduit, et peut-être d'envisager sa mise à nu définitive.

Les pavements seront démontés avec soin afin de récupérer toutes les dalles intactes, les autres devant être remplacées; les pierres tombales seront redressées contre les murs latéraux de la nef, puis le dallage sera reposer bien de niveau, en respectant scrupuleusement le tracé de celui placé en 1780.

Un nouvel instrument d'orgue avec soufflerie actionnée électriquement est à installer dans l'ancien buffet existant.

Tout le mobilier de l'église, autels, lambris, chaire de vérité, confessionnal sont à remettre en parfait état; les sculptures anciennes en bois ainsi que les peintures vérifiées et soumises à des traitements spéciaux, les protégeant contre toutes les actions destructrices dues aux insectes et agents extérieurs, pour ce faire, il sera fait appel à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.

Les charpentes sont à vérifier et à consolider au moyen de nouvelles pièces de bois et de fortes brides en fer métallisées; les combles ainsi que les reins des voûtes, après avoir été complètement vidés des objets et débris de tous genres qui les encombrant, seront pourvus de planchers de passage permettant d'atteindre aisément tous les points de la construction. Tous les bois des charpentes seront imprégnés d'un produit fongicide, insecticide et bactéricide.

Une nouvelle installation électrique remplacera l'ancienne, et les points lumineux judicieusement disposés, afin de créer une ambiance qu'il convient de réaliser dans un lieu de prières, en mettant particulièrement en valeur les éléments qui le requièrent.

Un paratonnerre radio-actif protégera la petite église contre les ravages que pourraient causer la foudre, et, enfin des ouvrages de peinture, de mise en cire et de dorure conféreront à l'ensemble un aspect digne et accueillant.

Pour le chauffage de l'édifice, il sera fait appel à l'emploi d'appareils mobiles, alimentés au gaz.

Ainsi, complètement remise en beauté, le sanctuaire, dont les lieux virent s'épanouir la profonde piété de sainte Gudule, pourra continuer à abriter sous ses voûtes les fidèles qui y viendront s'agenouiller pour vénérer les saints qui illustrèrent leur contrée et auxquels ils restent traditionnellement attachés (plans 11 à 20).

BIBLIOGRAPHIE

- A. WAUTERS : Histoire des environs de Bruxelles. — Tome II, page 26.
A. VERBOUWE : Iconografie van Vlaamsch Brabant.
A. DE NAYER, R. MARTENS, A.W. MAURISSEN : West Brabant. — Stergids, 1947.
ANNALES de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Année 1920, page 141.
ANNALES de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Années 1944-45-46, page 108.
EIGEN SCHOON en BRARANDER. Année 1911, 15 décembre.
Année 1944, page 113.
Année 1954, nov.-déc.

VARIA

LU ET ENTENDU...

NOTES ET TROUVAILLES...

LE BALCON DE HUGO EST SAUVE

L'Hôtel des Colonnes où Victor Hugo s'était retiré pour écrire le chapitre des Misérables consacré à Waterloo a été livré il y a quelques mois à la pioche des démolisseurs afin de permettre aux « Ponts et Chaussées » d'y effectuer un aménagement routier.

A l'initiative de la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes, ce document historique a été sauvé en partie puisque M. Fleischman a pu faire l'acquisition du balcon de la chambre de Victor Hugo à l'Hôtel des Colonnes. On sait que c'est sur cette ferrure que le poète s'appuyait pour contempler le paysage qui, de Mont-St-Jean à Rossomme, de Plancenoit à Hougomont, a vu la « multicolore mêlée des armées ».

Le balcon de l'Hôtel des Colonnes se trouve maintenant au Musée du Caillou où il évoque la présence du chantre génial de la grande époque.

SI ON AVAIT PU PREVOIR...

On parle de plus en plus de convertir en parkings les anciens bassins de Bruxelles où accostaient jadis, au cœur même de la cité, péniches et bateaux.

Jusqu'en 1850 les Bruxellois connaurent un bassin, le « Bac Sainte-Catherine », comme ils l'appelaient, qui s'étendait jusqu'au Vieux-Marché-aux-Grains, à la jonction des rues Sainte-Catherine et de Flandre. Plus tard, on combla le bassin des Marchands pour y construire le Marché-aux-Poissons, inauguré en 1883 et démoli en 1955. Le plus ancien bassin se trouvait sur le territoire de Molenbeek, à gauche du canal. On y jetait les boues et ordures de la ville, ce qui fit donner le nom de « Mestbak » (Bac à ordures).

Un bassin très animé était celui s'étendant derrière le Théâtre Flamand. Il fut comblé avant la guerre de 1914.

(Le Soir.)

L'ORIGINE DU « TRANSVAAL » A AUDERGHEM

Ce quartier jadis si pittoresque, que M. Jean Grobben, Président de « L'entente cordiale des Transvaaliens » fait sortir de l'oubli chaque année au cours d'une sympathique Kermesse, a eu droit de citation dans le discours prononcé par M. Paul Delforge, bourgmestre, au cours de la séance académique tenue au Val Duchesse à l'occasion de l'inauguration des festivités du Centenaire de la Commune d'Auderghem.

En évoquant les grandes étapes de la transformation de la localité, il a rappelé notamment que ce fut en 1882 que l'on a construit le chemin de fer Bruxelles-Tervueren, dont tout Auderghem regrette la disparition récente. C'est de cette époque aussi que date l'industrialisation de la commune au détriment de son caractère champêtre. Une fabrique de papier émeri y prend surtout une grande extension.

A hauteur du grand érang du Rouge-Cloître s'installa une cartoucherie qui, pendant la guerre de 1902, approvisionna les « Boers » en munitions. Le quartier habité par les ouvriers de cette usine reçut alors le nom de Transvaal qui lui est resté. L'activité principale de ce coin auderghemois resta cependant longtemps encore la blanchisserie.

Ce document est donc à ajouter au dossier se rapportant au « Transvaal ».

L'AUDERGHEM D'IL Y A PLUS D'UN SIECLE

Ce sont surtout les dessins célèbres de Paul Virsthumb datant du début du XIX^e siècle qui évoquent

de nombreux coins d'Auderghem dont certains ne nous sont plus connus que par les noms des rues ou quartiers : le moulin à papier sur la Woluwe, la carrière de sable de la chaussée de Wavre, les fours à chaux, le château des Trois Fontaines dont subsistent encore quelques parties fort intéressantes.

Tout cela on pourrait certainement le retrouver dans une grande exposition historique et folklorique que la commune centenaire organisera dans les prochains mois.

DE BEGUINAGE EN CITE UNIVERSITAIRE

L'Université de Louvain, on le sait, est devenue propriétaire du grand béguinage, acheté à la C.A.P. pour la somme de 15.000.000 F en vue d'y aménager une cité. Un second projet de construction d'un quartier étudiant va être réalisé prochainement. Il sera édifié dans le parc du domaine d'Arenberg. Afin de ne pas nuire à l'esthétique du magnifique site, on ne construira que des bâtiments de cinq étages.

La cité d'Arenberg sera réservée aux étudiants et celle du grand béguinage aux étudiantes. Il est à espérer qu'on ne modifiera nullement le caractère architectural du vieux béguinage.

FERME ET CENTRE D'ART SCULPTURAL

Depuis quelques semaines une ferme datant de 1712 abrite un centre permanent de la sculpture belge. Elle est située avenue de la Forêt n° 50 à Ixelles. C'est une très louable initiative d'Odette d'Hoore qui, en 1957, sauva la ferme de la démolition et fit procéder à sa restauration complète.

UN GRAND AERONAUTE N'EST PLUS

M. Demuyter est une grande figure de l'histoire aéronautique. Il a obtenu le brevet de pilote de ballon libre en 1910 et, en 1912, celui de pilote d'avion. Volontaire de guerre, il fut blessé en 1914 et en 1918. Il avait été détaché comme officier belge à la marine française et y avait acquis le brevet de pilote de dirigeable.

M. Demuyter avait remporté la coupe Gordon-Benett pour ballon libre en 1920, 1922, 1923, 1924, 1936 et 1937. Par ses trois victoires consécutives il avait conquis définitivement la Coupe Gordon-Bennett de ballon libre pour l'Aéro-club de Belgique.

En 1925, le disparu avait publié un livre sur ses voyages aériens, récit préfacé par le Roi Albert.

Aujourd'hui, on a peine à imaginer l'extraordinaire engouement qui s'empara des foules après la guerre 1914-1918 pour le sport du ballon libre. A cette époque, l'aviation n'avait pas encore acquis la pleine maîtrise du ciel et pour la plupart l'envolée en ballon restait un exploit. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les articles publiés dans l'entre-deux-guerres au sujet de la célèbre Coupe Gordon-Bennett.

45 HEURES EN BALLON EN 1924

Quelques détails illustrent exactement que ce sport nécessitait beaucoup de courage et de ténacité.

Le 14 juin 1924, M. Demuyter et son compagnon M. Léon Coeckelberg quittent le sol de Bruxelles à 16 h 45. 200.000 spectateurs suivent le ballon des yeux. Ernest Demuyter se dirige vers l'Angleterre. Après

45 h de vol, l'aéronef n'a plus que 6 sacs de lest et décide d'atterrir. Il prend pied à proximité du cap Saint-Abbs-Head. C'est le lendemain seulement qu'il apprend qu'il est à nouveau vainqueur. Son trajet est supérieur de 400 km à celui du 2^e concurrent, le Français Laporte.

Et c'est une série impressionnante de festivités après cet exploit. MM. Demuyter et Coeckelberg sont reçus d'abord à Londres, puis à Bruxelles. Le prince Léopold attend le train en gare du Nord. Les aéronautes traversent triomphalement la capitale, sont reçus à l'Hôtel de Ville et par de nombreux groupements. Des dizaines de sociétés défilent devant les deux héros qui sont invités partout en Belgique. Ils font leur « Joyeuse Entrée » à Gand, Anvers, Liège, Namur, etc.

M. Léon Coeckelberg, ce personnage folklorique du Bruxelles d'aujourd'hui, possède, rappelons-le, une remarquable collection de ballons et de nacelles.

UN COIN DU VIEUX SAINT-JOSSE DISPARAIT

L'ancienne petite gare du chemin de fer de ceinture, située chaussée de Louvain, sera démolie d'ici peu de temps. La voie ferrée y sera voûtée et la gare deviendra souterraine afin de devenir plus tard une halte de métro dont l'entrée se trouvera dans un petit square au pied d'un immense building. Saint-Josse-ten-Noode se modernise aussi.

UN MUSEE DU THEATRE ?

L'église des Brigittines qui est actuellement l'objet d'une vaste opération de restauration sous la direction de M. Jean Rombaux, archi-

ecte principal de la Ville de Bruxelles et promoteur de toutes les belles restaurations réalisées ces dernières années, deviendra probablement musée, centre pour archives, et local de réunion pour sociétés historiques et folkloriques. Certains voudraient y installer également un musée consacré aux chambres de rhétoriques.

UNE FERME-MUSEE A GANSHOREN

L'administration communale de Ganshoren a l'intention de restaurer une vieille ferme située drève de Rivieren, au centre d'un nouveau quartier résidentiel, afin d'y créer un musée d'histoire locale.

TOONE VI FERME LES PORTES DE SON THEATRE DE MARIONNETTES

La nouvelle de la fermeture du dernier théâtre populaire de marionnettes de Bruxelles, connu sous le nom de Théâtre de Toone, a attristé bien des Bruxellois, aimant le bon folklore du quartier des Marolles.

Toone VI, de son vrai nom Pierre Wellemans, vulcanisateur de son métier, a dû prendre sa retraite pour des raisons de santé.

A cette occasion les journaux belges et étrangers ont publié plusieurs articles, dont certains avaient des titres étalés sur une page entière.

Fernand Servais, du *Soir* constate que le folklore de Bruxelles s'appauvrit avec la disparition du théâtre de Toone, dont le 1^{er} du nom jouait déjà vers 1812.

Et Fernand Servais rappelle à cette occasion l'étude de notre collaborateur Antoine Demol, qui men-

tionne déjà des monteurs de marionnettes à Bruxelles au XVI^e siècle. Ceux-ci se produisaient clandestinement sous Philippe II dans des caves (endroits décidément prédestinés) avec des saynètes inspirées par la lutte contre l'oppression régnante. Ils jouaient sous l'égide des chambres de rhétorique.

« Demol cite aussi les théâtres de marionnettes du début du XVIII^e siècle. A cette époque seul le « Grand théâtre sur la Monnaie » était autorisé à fonctionner avec de vrais acteurs. Mais la loi n'interdisait pas ailleurs les acteurs en bois. On le voit, l'art de tourner les lois a toujours été une vertu nationale », conclut Fernand Servais.

Dans *La Lanterne* du 11-3-1963 on rappelle également l'activité de Toone VI.

« Toone VI est le sixième « montreur » passé à la direction du même théâtre de « Poeschenelle ». Jusqu'il y a quelques années, il était installé rue de Notre-Dame des Grâces, îlot qui a fait place au complexe de logements sociaux des Minimes.

» Dans une fort intéressante étude consacrée aux théâtres de marionnettes de Bruxelles, notre confrère Demol signale que Bruxelles comptait encore environ 50 monteurs vers 1900. Chaque quartier populaire avait son petit théâtre. On en trouvait cinq dans le quartier de Notre-Dame au Rouge, deux dans la rue de Schaerbeek, une dizaine dans le quartier de la rue Haute. Il y en avait cinq à Koekelberg, quatre à Molenbeek-Saint-Jean. Même dans les communes de la périphérie, on trouvait alors des monteurs.

» En reconstituant l'arbre généalogique de la dynastie des Toone,

Demol a pu retrouver Toone I, de son vrai nom Antoine Genty, personnage très connu à Bruxelles en 1840, non seulement pour ses spectacles mais aussi pour son couvre-chef. Ce marollien authentique portait toujours un haut-de-forme. »

Dans *La Lanterne* du 22 mars, Louis Quiévreux a consacré un « Jour qui passe » à Toone VI. « Ne laissons pas mourir les marionnettes bruxelloises » ! écrit-il, en demandant 1° la création d'un musée marollien, dont les poupées de Toone seraient la partie centrale, et 2° que les « Amis de la Marionnette » trouvent beaucoup de nouveaux membres.

Citons encore *Paris-Match* du 23 mars 1963, qui consacre 2 pages de photos à Toone VI, en titrant « Le rideau est tombé une dernière fois sur les comédiens de carton bruxellois ». Dans la légende, accompagnant les photos, on cite le théâtre de Toone comme le dernier représentant des 50 compagnies de marionnettes populaires, qui faisaient les beaux soirs de Bruxelles. Le progrès a eu raison de sa vaillance.

Aux dernières nouvelles, le groupement « Amis de la Marionnette », fondé en 1931, et qui déjà une fois a sauvé à cette époque les poupées bruxelloises, veut à tout prix garder en vie cette tradition populaire, datant de 4 siècles.

Notre service de Recherches Historiques et Folkloriques est décidé à son tour de collaborer à cette œuvre et fait un appel à tous les amateurs d'art populaire pour se joindre à lui, soit en lui communiquant des documents concernant les théâtres de Toone, soit en faisant des suggestions pour la conservation et la continuation du jeu, cher à nos ancêtres.

DOCUMENTS INTERESSANTS DE LA MALIBRAN

Le cabinet des manuscrits a acquis récemment un album manuscrit de romances, chansonnettes et nocturnes composés par la célèbre cantatrice espagnole Maria Felicia Garcia, dit la Malibran (1808-1836).

Rappelons que le second époux de la cantatrice fut le violoniste et compositeur belge Charles de Bériot (1802-1870). L'Hôtel de style classique que celui-ci avait fait construire en 1831 sur l'actuelle place Fernand Cocq fut acquis en 1849 par l'administration communale d'Ixelles afin d'y établir la Maison Communale.

L'immeuble que Charles de Bériot acquit par la suite à l'angle du boulevard de l'Observatoire et de l'actuelle rue de Bériot est devenu, lui, Maison Communale ten-Noodoise.

La Malibran est décédée à Manchester à l'âge de 28 ans des suites d'une chute de cheval. Sa dépouille repose en une chapelle funéraire au cimetière de Laeken. Ce monument orné d'une figure en marbre, œuvre du sculpteur Guillaume Geefs, est chaque année l'objet d'une manifestation d'hommage due au Comité Malibran.

UN MUSEE MALIBRAN ET UN NOUVEAU MUSEE COMMUNAL IXELLOIS

Lorsque les services de la R.T.B. auront définitivement quitté la place Flagey, départ prévu d'ici 7 à 10 ans, les services administratifs de la Commune occuperont l'immeuble de l'ancien I.N.R. agrandi à front de la chaussée de Boendael. Cette nouvelle Maison Communale Ixelloise permettra de transformer l'actuel

Hôtel de la Place Fernand Cocq en musée consacré à la célèbre cantatrice. Les bâtiments administratifs annexes seront démolis afin d'y effectuer un remodelage de la voirie locale et de créer une zone verte tout autour du pavillon Malibran.

Dans l'extension du complexe de la R.T.B., l'administration communale installera le nouveau musée communal ixellois. Quant à la tour de l'ancien INR, elle est appelée à disparaître.

LE VIEUX MARCHE DE BRUXELLES N'EST NULLEMENT MENACE

C'est ce qu'on affirme à l'Hôtel de Ville. Dans le programme de modernisation des abords immédiats de la place du Jeu de Balle l'autorité a prévu un emplacement où les marchands et brocanteurs auront l'occasion d'entreposer leurs marchandises. Le Vieux Marché pourra donc fêter cette année le 90^e anniversaire de son installation en face de l'Eglise des Pères Capucins sous un signe d'optimisme.

A PROPOS DE LA NOUVELLE MAISON COMMUNALE D'OVERYSSE

Les anciennes halles reconstruites sont devenues, comme on le sait, Maison Communale d'Overysse. M. Jean Verbesselt, chef de la section de folklore aux musées du Cinquantenaire, a fait plusieurs découvertes relatives au passé de ce bâtiment.

Dans des comptes de la commune, l'éminent historien et folkloriste a découvert qu'en date du 25 avril 1502, les autorités ont mandé Antoine Keldermans « maître-maçon de monseigneur le duc de Brabant », et l'ont chargé de dresser les plans de la « koningshalle ». Antoine

Keldermans est un membre illustre de la famille des Keldermans à qui nous devons tant de constructions importantes de cette époque.

Ces documents précisent, d'autre part, que l'on a utilisé pour la construction de ces « halles royales » 123.150 briques qui furent cuites sur place et 1.125 briques que l'on fit venir des environs de Rouge-Cloître, la célèbre abbaye de la forêt de Soignes. Les pierres blanches utilisées comme larmiers et comme encadrements des portes et des fenêtres, provenaient également de la région bruxelloise. La chaux fut apportée de Leefdael, du Rouge-Cloître et de Bruxelles. Des femmes du village avaient été chargées d'aller puiser l'eau du ruisseau et de porter les sceaux jusqu'au marché où se préparait le mortier et la chaux.

TOUTE L'HISTOIRE DE LA COMMUNE SUR UNE FAÇADE

A l'initiative de M. René Piret, bourgmestre d'Etterbeek, la façade de la nouvelle école de la rue de Gerlache comportera un immense panneau décoratif en céramique qui évoquera l'histoire d'Etterbeek en raccourci. Le traditionnel arbre généalogique y sera remplacé par une ligne sinueuse, représentant le Maetbeek, affluent de la Senne.

LE COMTE DE JETTE

On vient de créer le cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore « Comté de Jette », qui s'attachera à l'étude et à l'exploration de l'ancien comté de Jette et de ses environs, notamment Ganshoren, Hamme, Relegem.

Le cercle voudrait faire revivre le passé si riche de notre région pour sauvegarder et mettre en relief des valeurs traditionnelles et les insérer dans le contexte de la vie actuelle.

pour que le passé enrichisse le présent et l'avenir, et cela en dehors de toute préoccupation politique.

Le cercle comprend un noyau de membres actifs qui consacrent une grande partie de leurs loisirs aux objectifs de celui-ci. Il groupera également des membres sympathisants qui accepteront de payer une cotisation minimale de 50 F par an, en échange de laquelle ceux-ci recevront le bulletin de la société, dans lequel seront publiés des articles relatant les résultats des études et recherches. Le cercle projette également l'organisation de manifestations culturelles, tel que conférences, visites guidées, expositions, etc.

Pour l'insant le cercle n'entrevoit d'autre aide que celle que voudront bien lui accorder les personnes qui apprécient l'effort désintéressé des chercheurs. Les membres honoraires verseront une cotisation de 200 F.

LA LUNE EST TROMPEUSE

Extrait du *Moniteur Belge* du 26 janvier 1859 (n° 26), partie non officielle, p. 323.

On lit dans la « Constitution », journal de l'Yonne, un 22 janvier : Jeudi soir, les Auxerrois ont eu une singulière panique. Des personnes qui avaient aperçu de la ville, et dans la direction du sud-est comme la lueur d'un incendie, donnèrent l'alarme. C'était à l'heure où finissait la représentation du théâtre. Tout le monde courut en toute hâte dans la direction de la lueur, qui semblait accompagnée d'un immense voile de fumée.

Pendant que les pompiers se préparaient, les soldats du 80^e avaient été prévenus et conduits dans la direction de la Porte du Temple, où arrivait une nombreuse population.

D'autres personnes montées sur la tour de l'Horloge, cherchaient à découvrir le lieu du sinistre. Mais quand on arriva sur les boulevards (sic), on ne distingua rien qui put confirmer ses craintes qui avaient mis notre ville en émoi.

« On est aujourd'hui certain que » c'était la combinaison de la lumière de la lune avec un épais brouillard s'élevant de la rivière » qui avait causé cette singulière illusion. »

Ce qui rend plus curieux encore le récit qui précède, ce sont les lignes suivantes qui nous sont apportées par le « Journal du Loiret » qui se publie à Orléans :

« Hier, vers onze heures du soir, » au moment de la sortie du théâtre » un bruit alarmant s'est répandu » sur la place Sainte-Croix, et dans » les rues avoisinant la Cathédrale. » On disait que le feu était dans » les tours, ou dans la flèche de la » basilique. Heureusement ce n'était » qu'une fausse alerte occasionnée » par un phénomène atmosphérique » assez singulier.

« Un nuage qui parcourait les » couches basses de l'atmosphère » avait enveloppé un instant la tour » sud de la Cathédrale contre laquelle il s'était déchiré. Les rayons » de la lune venant à tamiser cette » vapeur qui tourbillonnait autour » du couronnement de la Cathédrale » firent croire à un incendie et » pandirent l'alarme dans tout le » quartier. Le commissaire central » et ses sapeurs-pompiers accourus » des premiers s'empressèrent de » monter dans les tours; là ils s'assurèrent qu'il n'y avait nulle part » trace de feu, et redescendirent » pour rassurer la foule qui se dissipa plus gaiement qu'elle ne s'était réunie ».

BIBLIOGRAPHIE

REVUES BELGES

COMMERCE - INDUSTRIE - ARTISANAT.

Bulletin édité par la Chambre de Commerce de Bruxelles.

N° 1-2, 1963.

Lois relatives au contrat d'emploi; allocations familiales pour non-salariés; résultats de l'enquête relative au statut social des travailleurs indépendants; communications diverses.

N° 4.

Notification des Ententes auprès de la C.E.E.

N° 5.

Le maintien de l'ordre: questions juridiques et économiques.

CYCLO-SPRINT.

N° 1, 1963.

Organe de la Ligue Vélocipédique Belge.

Evolution du cyclo-cross; l'histoire de la fondation de la R.L.V.B. (80^e anniversaire).

CHRONIQUE DU MUSEE.

N° 61, 1963.

Rapport édité par l'a.s.b.l. Musée Gaumais (Virton).

« Un ractoir moustérien à Fratin, commune de Ste-Marie sur Semois : par Henri Boreux. Il s'agit d'une importante découverte préhistorique en Gaume. Un silex, vieux de 50.000

ans, le plus ancien témoin de la présence de l'homme dans la province de Luxembourg.

KLEIN BRABANT.

Informatieblad édité par le syndicat d'initiative Klein Brabant-Scheldeland.

N° 1, 1963.

L'article « Les Van Eyck dans le petit-Brabant » constitue à la fois une introduction à l'étude du passé de cette région d'entre Senne, Dendre et Rupel, faisant partie du comté de Bruxelles en 980 et mentionnée sous ce nom sur la carte du Brabant de Guillaume d'Isle de l'Académie royale de Paris, ainsi qu'une explication sur l'origine du nom Van Eyck, complétée d'un bref aperçu des diverses familles portant ce nom et ayant régné dans la région.

THE LION.

Revue du Lions International. Janvier 1963.

Panorama d'activités des divers clubs belges.

ROYAL AUTO.

Revue mens. éditée par RACB. N° 1, janvier 1963.

Le salon de l'auto 1963. Document qui deviendra intéressant au point de vue histoire des « chevaux

Waleran de Luxembourg et Jeanne de Beauvoir, ancêtres du Grand-Duc Hérédier et de la Grande-Duchesse Hérédier de Luxembourg; Jehan de Brialmont et son armorial manuscrit, un précurseur dans l'emploi des hachures conventionnelles.

MEDEDELINGEN VAN HET ALGEMEEN SYNDIKAAT DER GENEESHEREN VAN BELGIE.

Décembre 1962.

Mensuel.

L'unité parmi les médecins après le 25 novembre 1962.

AMIS DE LA FORET DE SOIGNES.

Publication trimestrielle éditée par la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes.

N° 1.

« Un peu de tout à propos de Soigne » avec « Soigne des temps passés » et « Soignes des temps présents » par Paul Cosyns. Parmi les mille et un détails sur le passé de cet important site boisé, deux précisions à titre d'exemple. Le plus ancien nom connu de cette forêt est SONIA. En 1219, on trouva le nom de Zuene. La Senne, elle s'appelle également Sonna en 1179. Une fois de plus, on se trouve en présence d'un phénomène excessivement fréquent : le nom d'un cours d'eau s'est transmis progressivement à des affluents et à des lieux voisins. La Forêt de Soignes a tout simplement emprunté le nom de Sonia à la rivière jusqu'aux bords de laquelle elle s'étendait jadis.

Sous le règne de Charles-Quint, la Forêt, déjà amoindrie, avait encore une superficie de près de 11.000 hectares. En 1630, la carte de Van Langren signale que la su-

perficie exacte du site est de 8.263 bonniers, c'est-à-dire 10.390 ha avec 260 bonniers, soit environ 300 ha de routes et de chemins.

DE BRUSSELE POST.

Mensuel.

N° 2, février 1963.

« Thomas Van der Noot », compositeur bruxellois; « L'influence de la TV, sur la vie communautaire ».

FARANDOLE.

Bulletin mensuel du cercle de danses populaires et folkloriques.

Janvier 1963.

Tout ce qui concerne les activités du cercle.

PARCS NATIONAUX.

Bulletin trimestriel de l'association Ardenne et Gaume.

N° 4, 1962.

Les réserves naturelles à l'heure européenne; Où en est l'Institut des parcs nationaux du Congo et du Ruanda; Les cerfs en basse Engadine; La Lesse souterraine à Furfooz vient d'être découverte.

L'INFIRMIERE.

Organe bimensuel de la Fédération Nat. des Infirmières Belges.

N° 6, 1962.

Etat actuel de nos connaissances en matière de malformations congénitales dans l'espèce humaine; La tuberculose est-elle vaincue?

TOURISME ET VILLEGIATURE.

Bulletin mensuel publié par la Fédération du tourisme de la province de Liège.

Décembre 1962.

Bilan d'activités de 1962; projets d'avenir; commentaires et initiatives diverses.

VOLKSKUNDE.

Bulletin trimestriel pour l'étude de la vie populaire édité par la Fondation Universitaire.

Au sommaire : Le motif du mensonge dans la littérature populaire néerlandaise; Métamorphose de la figure de Baekelandt (1803-1961); Imagerie populaire autrichienne.

DE NATUURVRIEND.

Revue mensuelle du Arbeiderstoe-ristenbond De Natuurvrienden.

Janvier 1963.

Aperçu des activités et projets d'excursions ou expéditions en montagne.

LA POELE A FRIRE.

Journal mensuel littéraire et artistique.

Janvier 1963.

Moniteur de la poésie contemporaine belge.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

Organe du Cercle Belge de la Librairie.

N° 1, janvier 1963.

« L'édition de livres en France pour 1961 ». Rapport fort intéressant sur le chiffre d'affaires de l'édition, son évolution et sa répartition selon les différentes branches. En 1958, le chiffre d'affaires global était de 500 millions NF contre 575 et 660 millions NF pour 1959 et 1960. Il atteint 765 millions NF en 1961, année au cours de laquelle le chiffre d'affaires du marché intérieur s'élève à 607,4 millions NF et celui des exportations 157,6 millions NF.

Près de 11.900 titres ont été publiés en 1961 dont 47 % de nouveautés et 53 % de réimpressions. La proportion de nouveautés varie

d'une branche à l'autre. Viennent en tête : littérature, jeunesse, enseignement, sciences et techniques, érudition, encyclopédies, droit-économie politique, médecine, prières, littérature religieuse, art, etc... La première branche citée comprend 2.850 nouveautés contre 165 pour la dernière. C'est la branche « enseignement » qui a connu le record de réimpression : 2.375 ouvrages.

ENTRENOUS.

Magazine de l'Inna.

Décembre 1962.

Ce sympathique bulletin pour le personnel attache une grande importance à la vie artistique et culturelle.

GEMEENTEKREDIET VAN BELGIE.

Revue trimestrielle éditée par le Crédit Communal.

N° 63, janvier 1963.

Le problème de la pollution de l'eau : une solution, l'intercommunalisation; la loi du 26 juillet 1962 relative aux concessions des autoroutes; Description des armoiries d'un certain nombre de communes; Lieven Bauwens, bourgmestre de Gand; La gestion du royaume au moyen-âge.

LA VIE LIEGEOISE.

Mensuel édité par l'échevinat du commerce, classes moyennes et du tourisme de la ville de Liège.

N° 2.

Une sorte de petit guide, joliment illustré consacré aux curiosités les plus marquantes de la Cité Ardente.

BELGIUM, HANDBOOK FOR MOTORISTS.

Brochure de propagande « complète » destinée aux touristes an-

mécaniques » d'ici une bonne dizaine d'années.

N° 2, février 1963.

Au sommaire : tout ce qui peut intéresser l'automobiliste.

AUTO-TOURING.

Revue mensuelle éditée par le Touring Club Royal de Belgique.

Janvier 1963.

Petite histoire du Salon de l'Auto : le premier salon fut organisé en 1892 dans une salle de la rue Veydt à Ixelles, près de la Porte Louise.

Février 1963.

Le recensement des beaux vieux arbres; l'Hôtel Osterrieth à Anvers; la catastrophe de l'étrang de Saint-Josse-ten-Noode ou un « faits-divers » de 1881; fers forgés.

LE THYRSE.

Revue mensuelle d'art et de littérature.

N° 1, 1963.

Toute l'actualité littéraire.

LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire.

Janvier 1963.

Villettres hennuyères : par Emile Poumon; la lutte de Calvin contre les libertins d'Enghien, Pocque et Quentin : par Albert de Burbure.

Février 1963.

Les églises wallonnes des Pays-Bas : par Emile Poumon. Dans cette étude se rapportant à l'époque d'intolérance politique et religieuse obligeant un grand nombre de compatriotes à chercher une nouvelle patrie, l'auteur rappelle le rôle joué par certains calvinistes wallons et flamands au delà du Moerdijk. Par-

mi les très curieuses illustrations, on trouve notamment une vieille gravure évoquant la « Dernière martyre belge du XVI^e siècle, Anne Uytenhove, une mennoniste, enterrée vivante dans le Varen Heyvelt, hors de la Porte de Louvain à Bruxelles ».

DE TOERIST.

Bulletin édité par le Vlaamse Toeristenbond.

N° 1, janvier 1963.

Alexandre Colin, un artiste flamand trop peu connu, originaire de Malines et décédé à Innsbruck en 1612 : par J. Neyens; communications touristiques diverses.

N° 2, 1963.

Les tours de la Flandre occidentale; la Maison de la Poste de Léopold I^{er} à Wetteren; la chapelle de Notre-Dame du Puttebos à Leefdael datant de 1636.

N° de février 1963.

L'enceinte romaine de Tongres;

N° 2, février 1963.

« *Saastinge, le pays disparu sous les eaux* ». Cette étude bien documentée et illustrée de J. Van den Broeck mérite une attention particulière car elle fait la part entre la légende et les faits réels.

LANDEIGENDOM.

Organe mensuel de la « Petite Propriété Terrienne ».

N° 1, janvier 1963.

L'art de la céramique; le logement social dans la perspective d'une politique moderne d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

L'INTERMEDIAIRE DES GENEALOGISTES.

Revue bimestrielle.

N° 103, janvier 1963.

glais. L'ouvrage est réellement de conception fonctionnelle.

OOSTVLAAMSCHE ZANTEN.

Bulletin bimensuel publié par l'association des folkloristes et le service des recherches historiques de la Flandre Orientale.

N° 1, 1963.

Vademecum de la vie populaire régionale.

COUP D'OEIL.

Bimensuel d'information culturelle.

Décembre 1962.

Au sommaire : le point de toute l'actualité culturelle.

VERHANDELINGEN.

Bulletin publié par le cercle historique et folklorique de Hal.

N° 3, 1963.

« *La géologie de la vallée de la Senne à Hal et abords* », par L. Walschoot. Etude remarquable sur le sous-sol de l'endroit.

Les antibiotiques dans la médecine populaire : par J. Van Schepdael. Trois trouvailles néolithiques aux environs de Hal : par J. Van Schepdael.

BRUSSELLENSIA.

N° 4, décembre 1962.

La Maison de Bellone : par Léon P. Van Acker.

L'un des plus beaux joyaux de la capitale est enfin l'objet d'une restauration profonde. Cette demeure patricienne cachée au fond d'un couloir de la rue de Flandre deviendra un petit centre culturel. Plusieurs salles y seront aménagées en musée de la petite histoire de Bruxelles.

LA BELGIQUE HOTELIERE.

Organe mensuel de la Fédération Nat. de l'Hôtellerie Belge.

N° 12, 1962.

Chroniques spécialisées telles que « Problème de main-d'œuvre », « Du nouveau pour l'inscription des voyageurs » etc. en un mot, un bulletin de corporation qui donne le ton, à en juger d'après ces quelques lignes : « Il y avait jadis une antinomie farouche entre les propriétaires des auberges de la diligence, déclinantes, et ceux de nouveaux Hôtels du Chemin de Fer, triomphants. L'un et l'autre ont pris place dans le musée de l'hôtellerie où ils rejoindront nos établissements et où iront aussi plus tard les motels, les snacks-bar... »

LES CAHIERS.

Revue trimestrielle illustrée.

N° 1, 1963.

Géographie littéraire du Hainaut, les lettres au pays d'Ath; l'actualité littéraire en Belgique, etc.

NOUVEAUX RELAIS.

Mensuel édité par la Centrale Wallonne des auberges de la jeunesse.

N° 1963.

Actualité de la vie en auberge et plein-air; une enquête : « les jeunes doivent-ils faire de la politique ? »

BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LOUVAIN.

« *L'histoire sociale des protestants à Louvain au cours de la première moitié du XVI^e siècle* » : par R. Van Uytven. L'auteur évoque notamment la répression terrible des fidèles de Luther, les tortures et exécutions sur la place publique par

l'autorité civile à laquelle le clergé avait livré ceux des protestants qui ne voulaient pas renier les théories luthériennes.

« Notes sur les anciennes façades de Louvain » : par J. Halfants. Pour la classification des façades non datées, l'auteur se base surtout sur les caractéristiques de la fenêtre à croisillons.

« Conditions relatives à la refonte d'une cloche pour l'église de Wezemaul par maître Medart Wageveux de Malines » : par H.-W. Van Schyndel.

DEN HUTSEPOT.

Organe bimensuel du groupement flamand de folklore, art dramatique, musique et amateurs d'art.
N° 1, 1963.

Au sommaire : la fête des rois à Courtrai, Liège, Montaigu, Hongstraeten et Averhode; bibliographie du « Folkloristische Tijdspiegel van België » donnant tous les détails avec dates de sortie des cortèges, géants, processions, marches etc.; Noël dans le folklore belge.

DE TREKKER.

Bulletin mensuel du Vlaamse Jeugdherbergcentrale.
N° 1, janvier 1963.

Termonde et environs : leurs attraits en matière d'ornithologie; les auberges de jeunesse norvégiennes; arts.

N° 2, février 1963.

L'Ecosse; le tour des musées : activités 1963.

LIAISON.

Cahiers de réadaptation des œuvres d'enseignement spécial du Brabant, revue trimestrielle.

N° 4, 1962.

Liaison est publié dans le but de compléter, coordonner et promouvoir l'action des œuvres et des particuliers en faveur du reclassement social et professionnel des handicapés physiques et mentaux du Brabant. Ouvrage à même d'intéresser tout le corps enseignant. Au sommaire : l'adaptation sociale individuelle et collective : par S. De Coster; l'expression libre manuelle; le sourd n'a pas d'imagination; la situation des aveugles en Grande-Bretagne du XVII^e siècle.

MARTINI-Nouvelles.

Revue trimestrielle d'actualité.

N° 31, janvier 1963.

Le couvent du Mont Athos menacé de dépeuplement; l'alouchromie; Medard Tytgat.

LA REVUE DE BRUXELLES.

Publication mensuelle.

Novembre-décembre 1962, n° 56.

Textes de Paul Morand, Jean Renoir, Erskine Caldwell et Henry Troyat.

« Une méprise sentimentale de Wellington » par L. Geerts; « Sigismond et Auguste Scheler au service de notre famille royale » par A. Duchesne, ou le portrait de deux personnages injustement oubliés; « La IV^e croisade et la fin mystérieuse de son chef » par L. Dumont-Wilden qui rappelle le rôle des Belges à Constantinople au XIII^e siècle; « Comment on vivait à Bruxelles il y a 70 ans » par Ch. Terlinden. Une rétrospective du Bruxelles de la belle époque qui ne peut laisser insensible aucun citadin. Il y a trois quarts de siècle, la capitale n'était pas encore la grande ville. Bien qu'avec ses faubourgs, elle dépassait les 400.000 habitants. Sa surface bâtie permettait à un bon marcheur

de traverser en une heure toute l'agglomération. De nombreux quartiers, le rond-point de la rue de la Loi, l'avenue Louise, le parc Léopold, l'étang de Saint-Josse etc., avaient encore un caractère rural.

Revue étrangères.

DANISH FOREIGN OFFICE JOURNAL.

Éditée par le département de l'information du Ministère des Affaires étrangères.

N° 43, 1963.

Cet ouvrage, joliment illustré, constitue en quelque sorte une rétrospective de l'actualité 1962 : tourisme, pièces maîtresses des musées nationaux; arts; esthétique industrielle; développement économique etc.

JOZNAI SWIAT.

Revue géographique de Pologne.

N° 2, 1963.

Ouvrage abondamment illustré consacré principalement au Grand Nord.

BELGICA.

Revue éditée par le Commissariat général au Tourisme de Belgique à Lisbonne.

N° 69-70.

Un résumé schématique des principales attractions et curiosités de la Belgique touristique. Notre province y est traitée en « parent pauvre »; du Brabant, il n'en est nullement question; une page consacrée à Bruxelles.

LOCAL GOVERNEMENT.

Revue internationale éditée par The International Union of Local Authorities.

N° 5, décembre 1962.

Parmi la nombreuse documentation spécialisée, quelques articles d'intérêt général tels que : Parcs nationaux anglais; problèmes administratifs des gouvernements africains etc.

ITALIA-BELGIQUE.

Revue bimensuelle éditée par la Chambre de commerce et d'industrie italo-belge de Milan.

N° 4, 1962.

Communications d'ordre commercial, économique et juridique.

BRABANTS HEEM.

Bulletin bimensuel édité par le « Brabantse Heem en Oudheidkunde ».

N° 6, novembre-décembre 1962.

Communications sur les travaux et études des membres.